Théorie politique – séance 1

Bonjour à toutes et à tous et bienvenue dans votre lieu de contamination favori!

David Copello, chercheur en science politique à l'univ. De Cergy et chargé de vous faire ce cours de TP.

Nous avons 11 séances au total, dont je vous donnerai le programme tout à l'heure. Avant de commencer, rapidement, quelques infos sur la manière dont nous organiserons les séances :

- récapitulatif de la séance précédente,
- cours magistral (avec une courte pause au milieu),
- puis garder 10 minutes pour quelques questions à la fin. Plutôt des questions de précision, des incompréhensions, des points précis.
- Discussion plus difficile dans ces conditions, on pourra se le permettre si pas de questions précises.

Introduction générale

I. Qu'est-ce qu'une théorie?

- Un sens général : une série de connaissances formant un **système** sur un sujet ou dans un domaine déterminé.
- Un sens plus restreint (en sciences naturelles)
 - O Un système de lois de fonctionnement, relié à un principe universel d'où elles peuvent se déduire mécaniquement. Le principe universel donne alors son nom à la théorie : théorie de la relativité d'Einstein, théorie de l'héliocentrisme de Copernic.
- **Dimension abstraite** : dépouiller la réalité de ses apparences, approcher la vérité nue, telle qu'elle est en elle-même.
 - Le soleil ne tourne pas autour de la Terre. On peut alors comprendre la variation des positions des étoiles dans le ciel, la modification de la durée des jours au fil de l'année, la succession des saisons, etc.
- En théorie politique, cette ambition systématique est généralement moins large, mais on peut en retrouver les traces, par exemple dans la Théorie de la Justice de John Rawls, basée sur l'idée du « voile d'ignorance »
 - Quel type d'équilibre entre égalité et liberté choisirions-nous si nous étions dépourvus de toute connaissance sur notre propre situation individuelle ? Autrement dit, les apparences qui nous cachent le fait que nous ne pensons pas sans filtres.

- Apport de l'activité théorique : l'élaboration de modèles (voire de fictions explicatives)
 - <u>Théories du contrat social</u> (Hobbes, Rousseau, Rawls): la vie en société repose sur un contrat. Mais où est ce contrat? Nulle part. Qui l'a signé? Personne. C'est une image qui nous permet de comprendre ce qui structure notre vie politique et sociale en arrière-fond.
 - O Un modèle théorique est comme une maquette: la reproduction en miniature d'un objet de grandes dimensions, sous une forme simplifiée, qui permet de le manipuler et de l'étudier plus facilement. On y perd dans la connaissance des détails, mais on y gagne dans celle des principes organisateurs. Le modèle théorique permet de s'orienter dans la complexité et le foisonnement des manifestations empiriques.
 - On peut aussi recourir à l'exemple de la carte pour illustrer l'intérêt de la démarche théorique : un des enjeux pour une bonne carte géographique, c'est de trouver la bonne échelle.
 - Une carte à l'échelle 1 : 1 reproduirait à l'identique l'espace du monde, mais elle ne servirait à rien (et d'ailleurs on ne pourrait la ranger nulle part). Ce n'est pas comme de l'eau en poudre, mais ça s'en rapproche.
 - De même, une bonne théorie ne peut pas refléter TOUTE la réalité. Il faut alors trouver la bonne échelle, sans expliquer toutes les variations. Trouver cette juste mesure, c'est le travail du théoricien.

II. Quel est le domaine de la théorie politique ?

- Réponse complète impliquerait une définition stable de ce qu'on entend par « politique »
 - MAIS le propre de la politique, c'est de faire l'objet de discussions, de conflits, de controverses → définitions de la politique sont socialement et historiquement situées
 - Qui a dit que « Le petit prince » d'Antoine de Saint-Exupéry était un livre politique ?
 - Pourtant, c'est un des premiers livres interdits par la junte militaire au pouvoir en Argentine dans les années 1970.
 - Un mystère en histoire politique : on se creuse la tête pour comprendre ce que les censeurs y trouvaient de subversif.
 - C'est ce mystère qui est intéressant : quelqu'un, quelque part, qui travaillait au bureau de la censure, a considéré que c'était un livre politique et subversif. Un idiot ? Peut-être. Mais montre aussi que les critères pour considérer que quelque chose relève de la pensée politique ne sont pas évidents, et varient selon qui prend la décision.
 - Qui a dit que les inégalités économiques étaient une question politique ?
 - Bien longtemps, cette question n'appartenait qu'à la sphère de la discussion privée. L'étymologie même du terme en témoigne Oikos Nomos, c'est l'administration du foyer, quelque chose qui relève du chef de famille. L'économie n'entre vraiment dans la sphère publique qu'au

- 19^e siècle, en lien avec le développement des théories socialistes dans le contexte industriel.
- Il paraît bien difficile, aujourd'hui, de distinguer le domaine du « social » du domaine de la « politique » : et pourtant, les deux mots existent encore, désignant deux réalités qui se croisent mais ne se recouvrent pas.
- O Une mission de la théorie politique : rendre compte de manière systématique de ces différentes définitions de la politique et/ou prendre position de façon structurée et argumentée dans ces controverses.
 - A la recherche de l'essence du politique : Carl Schmitt et Julien Freund.
- Que faire de la distinction entre le politique et la politique, fréquente en théorie politique ?
 - o En quoi consiste cette distinction?
 - Le politique : relève des mécanismes de fond, en partie immuables, du règlement de la vie en commun
 - La politique : renvoie à la « politique politicienne », à la compétition entre acteurs politiques ou à la mise en place d'une politique publique
 - O Distinction à connaître, mais qui pose de nombreux problèmes :
 - Distinction genrée qui masque (peu) un jugement de valeur : le politique c'est bien, la politique c'est sale.
 - Une distinction qui, sous des atours très légitimes, reproduit une mentalité finalement assez courante, et que vous croisez sûrement souvent : Vous étudiez la science politique ? Oh, quelle horreur, je déteste les politiciens.
 - La réalité politique, c'est celle d'une superposition entre le et la politique : les mécanismes de fond (le politique) ne s'incarnent-ils pas toujours dans des configurations spécifiques, marquées par des acteurs particuliers, un équilibre de forces spécifiques, etc (soit la politique) ?
 - Quoiqu'il en soit, la théorie politique peut se situer sur ces deux plans à la fois :
 - Quel est le rapport entre la guerre et la politique ? Est-ce que la politique peut et doit se distinguer de la guerre ? → On est plutôt sur le premier plan, celui de l'immuable.
 - Comment mettre en place une politique équitable de gestion des stocks de vaccin contre le covid-19 ? → Une question typique de théorie politique appliquée à une politique publique de santé.
- Une théorie de la politique n'est pas forcément une théorie politique
 - o Théorie = un modèle abstrait, systématisé, qui permet de comprendre la réalité
 - O Nombreuses théories de la politique en sociologie ou en droit public : loi d'airain de l'oligarchie (Robert Michels) ; loi de Duverger (scrutin à un tour favorise système partisan bipartite).
 - O Qu'est-ce qui distingue « la » théorie politique ?

- Rapport aux normes : la théorie politique s'intéresse aux normes, aux valeurs qui gouvernent la vie d'une société → principes de justification de l'ordre politique.
- Théorie politique n'est pas toujours normative au sens où elle prescrirait un certain type de normes. Mais elle s'intéresse, a minima, aux prescriptions existantes, pour en comprendre la logique interne par exemple.
- Théorie politique s'intéresse aux théories de la politique, elles lui fournissent un matériau fondamental pour la réflexion :
 - Comment fonder un système politique le plus équitable possible tout en étant viable et stable, en tenant compte de la loi de Duverger ?
- Ici, nous nous intéresserons donc à la théorie politique en tant qu'elle est concernée par les normes, même si nous croiserons de nombreuses théories de la politique au fil du semestre, qui viendront alimenter la réflexion.

• La théorie politique comme discipline des sciences humaines et sociales

- O Un domaine de la science politique contemporaine (de même que la sociologie politique ou les relations internationales).
- Un domaine très développé dans le monde anglophone, beaucoup moins en France, mais bien installé dans des pays francophones voisins comme la Suisse ou la Belgique.
- o La théorie politique est héritière de la philosophie politique :
 - Cette dernière est tombée en désuétude dans les études philosophiques au cours du 20^e siècle, pour diverses raisons (notamment le développement de la logique)
 - Ce qui a incité les partisans d'une pensée politique normative à se réinsérer dans d'autres secteurs universitaires, en particulier la science politique.
 - Changement de nom traduit surtout cette migration institutionnelle, même s'il existe de véritables querelles terminologiques entre les chapelles.
 - Rapport des théories politiques aux sciences sociales varie considérablement en fonction de sa position institutionnelle :
 - aux États-Unis, son développement autonome conduit souvent à ignorer les apports de la sociologie et de l'histoire
 - En France, les théoriciennes politiques côtoient les sciences sociales à l'université, et s'en imprègnent souvent davantage.

III. Théorie politique et histoire des idées politiques

1) Des disciplines proches mais distinctes

- La théorie politique a besoin de l'histoire des idées :
 - Connaissance de l'HIP = un stock d'arguments et de concepts dans lequel le théoricien du politique peut aller puiser
 - O Une mauvaise connaissance de l'HIP peut amener le TP à répéter vainement des raisonnements déjà tenus auparavant : inventer l'eau tiède.
- Les deux spécificités de l'HIP :

- Plan non normatif : comprendre les idées du passé, déterminer comment les auteurs du passé voyaient leur monde, et éventuellement identifier ce qui nous rapproche ou ce qui nous sépare de ces périodes antérieures.
- Accent sur les pensées du passé en tant que pensées du passé, pas en tant qu'elles éclairent nos problèmes contemporains.
 - A l'inverse, on pourrait dire que rien n'interdit l'anachronisme en théorie politique : elle peut puiser dans le stock d'idées que nous a légué l'histoire pour dresser une analyse du présent. Exemple typique : analyse des séries Game of Thrones à partir de Machiavel ou Gramsci

2) Un cours de théorie politique, ça ressemble à un cours d'histoire des théories politiques

- Mon objectif : vous offrir un panorama des théories politiques existantes sur une série de sujets donnés.
- Un enseignement de théorie politique au sens strict : vous offrir, en exclusivité, ma propre théorie politique sur le monde actuel, la France de Macron et l'avenir de la démocratie représentative. Mais nous allons éviter.
- Particularité d'un cours de théorie politique : raccrocher ces théories à la discussion et à la compréhension de phénomènes politiques en cours.
 - Que nous apprend la lecture de Hobbes sur les angoisses contemporaines de l'effondrement ?
 - O Dans quelle mesure l'obligation vaccinale peut-elle être vue comme une affirmation de la liberté au sens républicain, telle qu'elle est définie par John Pocock?
 - Est-ce que parler du « totalitarisme des GAFAM » a un sens, à partir de la théorie de Hannah Arendt ?

IV. Fonctions de la théorie politique

1) Fonction normative

- Définir les normes et principes de justice permettant de déterminer une forme d'organisation sociale légitime
- L'exemple central ici est celui de John Rawls, dont j'ai déjà parlé. C'est lui la pierre de touche de la théorie politique contemporaine, avec qui ou contre qui se définissent le plus souvent les positions.
- S'inscrit dans le champ plus large de la philosophie analytique, très développée dans le monde anglophone, qui attache une importance cruciale à la logique, et se caractérise par un grand niveau d'abstraction et une grande minutie de l'argumentation.

2) Fonction critique

- Déconstruire les supposés états de fait politiques et dévoiler le caractère contingent et arbitraire de certains rapports de domination pour guider les luttes émancipatrices.
- Cette théorie critique est souvent assimilée à la tradition dite « continentale », une expression qui désigne des courants théoriques et philosophiques divers : le marxisme, le structuralisme, la déconstruction ou la théorie critique de l'École de Francfort. On

- peut citer par exemple Judith Butler comme figure de cette théorie critique ancrée dans la philosophie dite continentale.
- Critique ne veut pas dire absence de propositions, ni absence de positionnement normatif : ça désigne le geste théorique qui consiste à partir de l'analyse de la réalité, de sa critique, pour ensuite proposer un modèle meilleur. La théorie politique normative aurait plutôt tendance à adopter le cheminement inverse : 1) quelle serait la situation idéale ; 2) comment l'atteindre.
- Le reproche que les théoriciens critiques adressent aux théoriciens normatifs, c'est que leur démarche est trop « scolastique », c'est-à-dire qui relève de l'école, un savoir académique trop figé, qui tourne en boucle entre les murs de l'université et que les savants ont tendance à plaquer sur le monde extérieur.

3) Fonction heuristique

- Fonction moins centrale dans l'organisation de la TP contemporaine, mais néanmoins existante : rendre plus intelligible le monde politique, plus explicites les problèmes qui le travaillent, et plus claires les options offertes pour y répondre.
- Une tâche plus modeste, qu'on retrouve en partie chez Amartya Sen par exemple (*La démocratie des autres*), ou dans le travail de Frédéric Gros en France.
- Montrer comment certains concepts travaillent la réalité politique, et permettent d'en identifier les enjeux plus clairement.

V. Méthodes en théorie politique

- En général, on parle de « méthodes » en sciences expérimentales ou en sciences sociales : méthodes qualitatives (ethnographie, entretiens) ou quantitatives (statistiques) ; expériences de psychologie sociale, expériences en laboratoire, etc.
 - Ces méthodes ne sont pas entièrement étrangères à la théorie politique, qui procède parfois en recourant à ces dispositifs : théorie politique expérimentale. C'est un secteur avec des développements intéressants → challenge : placer des individus dans une situation qui correspondrait à la situation du voile d'ignorance, pour connaître leurs choix et les justifications auxquelles ils recourent.
 - O Dilemme du tramway : https://www.lemonde.fr/passeurdesciences/article/2011/12/05/tueriez-vous-une-personne-pour-en-sauver-cinq_5986145_5470970.html
- En théorie politique, les « méthodes » renvoient toutefois, la plupart du temps, à des approches, des méthodes de justification d'un argument :
 - o Approche déontologique
 - Chaque action ou règle doit être jugée en fonction de sa conformité à certains devoirs (commandements), indépendamment des conséquences que ce respect est susceptible de générer. Le juste est prioritaire sur le bien.
 - Commandement : « Tu ne tueras point ».
 - Le meurtre est jugé comme mauvais en soi, de manière inconditionnelle.
 Impossible d'argumenter en faveur de l'assassinat du petit Hitler en

adoptant approche déontologique. Donc si nous avions une machine à remonter le temps, il ne faudrait pas pour autant aller tuer Hitler.

- Approche conséquentialiste
 - Chaque action ou règle doit être jugée en fonction de ses conséquences : priorité du bien sur le juste. On définit ce qui est bien : une action sera considérée comme juste si elle contribue à maximiser le bien.
 - Si le bien consiste à en finir avec le nazisme, alors l'assassinat du petit Hitler est potentiellement juste, s'il est plausible que cela éviterait l'avènement du nazisme.
- o Approche perfectionniste (ou « éthique de la vertu »)
 - Le politique ne doit pas viser l'utilité ou la conformité à une règle, mais veiller à ce que les citoyens se conforment à une vision de la vie bonne, vertueuse.
 - Elle n'a pas grand-chose à nous dire sur la machine à remonter le temps.
 Peut-être nous inviterait-elle à devenir amis avec Hitler pour le maintenir sur le droit chemin.

VI. Planning semestriel, organisation du cours et ressources

- 1. Ressources: 3 manuels
- 2. Programme thématique des séances
- 3. Examen : 4 questions de cours à développer succinctement (max. 1 page)

Les frontières de la politique

I. Introduction : la théorie de... quoi ?

- Slogan des années 1968 : « tout est politique »
 - Faire entrer dans la réflexion, la sphère d'intervention du politique, des éléments qui ne sont pas habituellement pris en compte :
 - la jeunesse, les rapports à l'autorité à l'intérieur de la famille
 - la santé reproductive, les questions de sexualité
 - On pense généralement le politique comme domaine avec des frontières, des limites
 - o Le slogan « tout est politique » vient bouleverser ce partage mental → plus de frontières ? la politique est partout ? C'est bizarre...
- Définir les frontières de la politique : une activité politique ordinaire
 - o Fait l'objet de luttes entre groupes : l'Etat doit-il se mêler de l'éducation des enfants ? → Instruction obligatoire (1882), interdiction de la fessée (2019)
 - Texte de référence : Jean Leca, « Le repérage du politique » → pas de frontières objectives.

- Considérer la politique comme une sphère autonome, avec ses règles propres : une idée typique de la modernité, dont on peut faire une généalogie
- 3 auteurs, 3 époques, 3 conceptions des frontières de la politique

II. La politique comme fin naturelle (Aristote)

- Distinction souvent faite en histoire de la philosophie : auteurs pré-socratiques vs socratiques
 - o Pré-socratiques : autorité, légitimité à chercher dans la tradition → normes bonnes parce qu'héritées de nos pères
 - Révolution conceptuelle associée à Socrate (Antiquité classique, 5^e siècle av.
 JC): le droit, les normes, les bonnes institutions doivent être déduites de l'observation/connaissance de la nature
- Dans la société, les êtres doivent occuper la place qui leur revient en nature
 - Cité (communauté politique) juste = cité qui traduit le mieux les lois naturelles, la fin naturelle assignée aux êtres
 - O Justice = attribuer à chacun ce qui lui revient
 - o Rôle de la philosophie politique : établir ce juste partage → science du partage
- Opposition entre Socrate et les sophistes
 - o La nature est la mesure de toute chose (vs l'Homme) → refus du relativisme
 - o Socrate opposé à la démocratie (où tout se discute)
 - o Pas forcément la conception dominante à son époque : condamnation à mort
- Pas de texte écrit de Socrate : c'est Platon qui le fait parler
 - La République → vision systématique de la politique au sens socratique
 - O Un modèle holiste (vs individualiste), basé sur une organisation sociale trifonctionnelle : les artisans, les guerriers, les gardiens.
 - Rôle de gardien doit être réservé aux philosophes : organisation sociale doit être basée sur la connaissance de la vérité, de la nature
 - Philosophes = les meilleurs dans le domaine de la connaissance, doivent gouverner
 - o Une théorie politique inégalitaire
- Aristote (disciple de Platon) : vision plus égalitaire, mais enracinée dans ce même rapport à la nature (mesure de toute chose)
 - o 5 points à explorer pour aperçu de cette théorie politique
- 1) La politique est inscrite dans l'ordre naturel
 - La communauté naturelle de base = la famille (homme, femme, enfants et esclaves)
 - o Mais ne suffit pas pour vivre en autarcie → logique naturelle qui pousse les familles à s'associer en villages, et les villages à se regrouper dans une cité.
 - O Essence naturelle de l'homme : vivre dans une cité
- 2) L'homme est un animal politique
 - « Il est manifeste, à partir de cela, que la cité fait partie des choses naturelles, et que l'homme est par nature un animal politique, et que celui qui est hors cité,

naturellement bien sûr et non par le hasard des circonstances, est soit un être dégradé soit un être surhumain »

- La vie en cité = naturelle
- Vivre hors cité = c'est un être dégradé (pas vraiment un homme) ou surhumain (être surnaturel) → « soit une bête, soit un dieu ».
- « Il est évident que l'homme est un animal politique plus que n'importe quelle abeille et que n'importe quel animal grégaire. Car, comme nous le disons, la nature ne fait rien en vain; or seul parmi les animaux l'homme a un langage »
 - Politique, ce n'est pas seulement la vie en groupe : sinon animaux feraient de la politique
 - Lien incompressible entre politique et langage
 - Seuls les hommes sont doués de langage : ah bon ? Animaux ne dialoguent pas ?
 - Voix des animaux : expression du douloureux et de l'agréable
 - Langage: fait pour manifester l'avantageux/nuisible; le juste/l'injuste
 - Langage = capacité d'abstraction et d'expression d'une norme
- Aristote est plus égalitaire que Platon : « avoir de telles notions en commun c'est ce qui fait une famille et une cité »
 - Capacité d'abstraction est partagée par tous les hommes
 - [N'empêche pas Aristote de justifier l'esclavage par une supposée inégalité naturelle]
- 3) Le tout est supérieur à la partie : raisonnement holiste (du grec *holos* = entier)
 - O Unité de base = le tout. Pourquoi ?
 - o Ma main remplit une fonction par rapport à mon corps
 - Fin de ma main = remplir cette fonction
 - Main coupée ne remplit plus de fonction
 - Main coupée n'est pas auto-suffisante
 - Ce n'est plus une main
 - « Une cité est par nature antérieure à une famille et à chacun de nous. Le tout, en effet, est nécessairement antérieur à la partie, car le corps entier une fois détruit, il n'y a plus ni pied ni main, sinon par homonymie, comme quand on parle d'une main de pierre » (I,2)
 - o Métaphore organique : la communauté politique est un corps
 - O Holisme tempéré : « Il est manifeste que si elle s'avance trop sur la voie de l'unité, une cité n'en sera plus une, car la cité a dans sa nature d'être une certaine sorte de multiplicité, et si elle devient trop une, de cité elle retourne à l'état de famille, et de famille à celui d'individu » (II,2)
 - Traduction moderne : un certain degré de division des tâches est nécessaire, nous ne pouvons pas être tous identiques → sinon on sort de l'autarcie, de l'auto-suffisance.
- 4) La politique est orientée vers la vie bonne (raisonnement perfectionniste)
 - o 3 citations pour résumer point de vue
 - « Ce n'est pas seulement en vue de vivre, mais plutôt en vue d'une vie heureuse qu'on s'assemble en une cité (car autrement il existerait aussi une cité d'esclaves et une cité d'animaux, alors qu'en fait il n'en existe

- pas parce qu'ils ne participent ni au bonheur ni à la vie guidée par un choix réfléchi) »
- « Par cela il est manifeste aussi que la cité qui mérite vraiment ce nom, et non celle qui est ainsi nommée par abus de langage, doit s'occuper de vertu »
- « Une cité est la communauté des lignages et des villages menant une vie parfaite et autarcique. C'est cela, selon nous, mener une vie bienheureuse et belle. Il faut donc poser que c'est en vue des belles actions qu'existe la communauté politique, et non en vue de vivre ensemble »
- Le modèle politique d'Aristote = très éloigné de la démocratie libérale au sens contemporain
 - Valeur cardinale = vertu (pas la liberté)
 - La politique est en droit de se mêler de tout, elle le doit même. Forte limite à la liberté dans la sphère privée.
 - Participer à la vie politique = fin naturelle de l'homme
 - Vie vertueuse (en rapport avec nature) = vie politique
 - On ne vient pas à la politique pour régler nos conflits personnels : toute notre vie est orientée par/vers la politique
- 5) Inexistence de la « vie privée » au sens moderne
 - o Citations extraites du chap. 16 (livre 6) : Réglementation des unions conjugales
 - o Le législateur doit surveiller les rapports conjugaux et les rythmes de reproduction
 - o Politique = nature
 - O Pas de sphère politique distincte de la sphère naturelle

III. La pensée chrétienne et la séparation des sphères (Saint Augustin)

- Civilisation gréco-romaine : valorisation de la vertu civique, la cité comme lieu de réalisation du Bien
- Tradition juive (de laquelle est issue le christianisme à la base) : justice = une affaire divine ; hommes justes = éloignés des affaires de la cité
- Christianisme prolonge cette tradition → cf. 3 citations de Jésus Christ dans le Nouveau Testament de la Bible
 - « Ma royauté n'est pas de ce monde »
 - Réponse à Ponce Pilate, préfet de Judée, qui demande si roi des Juifs : crainte pour l'ordre public
 - Ce qui compte : place que les hommes auront, après leur mort, dans le Royaume de Dieu.
 - o « Si quelqu'un te gifle la joue droite, tend-lui encore l'autre »
 - Ne pas se révolter contre les pouvoirs en place : injustice seront jugées plus tard
 - Il ne faut pas anticiper sur la justice divine
 - « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu »
 - Chrétiens doivent-ils obéir aux lois, payer les impôts dus à César ?

- JC affirme autonomie des fidèles à l'égard du pouvoir, des affaires temporelles → on ne s'en mêle pas, on ne conteste pas.
- Apparition de deux sphères distinctes : sphère de la cité (politique) et sphère de l'âme
- Vision précisée par Paul de Tarse (Saint Paul, fondateur du christianisme à proprement parler) dans le Nouveau Testament (Epître aux Romains)
 - o 2 sphères oui, mais supériorité de la sphère divine
 - o Conclusion paradoxale : obéissance absolue aux pouvoirs civils
 - Citation : « Que chacun se soumette aux autorités en charge. Car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent sont constituées par Dieu. Si bien que celui qui résiste à l'autorité se rebelle contre l'ordre établi par Dieu »
 - Si toute autorité découle de Dieu, alors autorité injuste ou tyrannique aussi.
 - Qui sommes-nous pour juger, si Dieu en a décidé ainsi ?
 - Invitation à la prudence pour les jeunes communautés chrétiennes, qui a pour effet un grand conservatisme
- Doctrine des deux sphères est précisée par Saint Augustin quelques siècles plus tard
 - o Evêque d'Hippone (nord de l'Algérie actuelle) → fondements politiques chrétiens viennent d'Afrique du Nord!
 - O Un siècle plus tôt : conversion de l'empereur romain au christianisme
 - \rightarrow religion officielle
 - → confusion entre culte romain de la citoyenneté et désintérêt du christianisme pour la sphère politique
 - Pour Augustin → racine du désastre
 - 410 : sac de Rome par les envahisseurs païens (Wisigoths)
 - o *La cité de Dieu* : une relecture de l'histoire politique de Rome → culte de la *civitas* a détourné de l'amour de Dieu
- Arguments centraux de *La cité de Dieu* (426)
 - O Citation fondamentale: « Deux amours ont fait deux cités: l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu, la cité terrestre; l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi, la Cité céleste. L'une se glorifie en elle-même, l'autre dans le Seigneur [...] L'une, dans ses chefs ou dans les nations qu'elle subjugue, est dominée par la passion de dominer; dans l'autre, on se rend mutuellement service par charité, les chefs en dirigeant, les sujets en obéissant » (XIV)
 - O Décrit deux tendances opposées, qui se livrent un combat perpétuel : ces deux cités sont « mêlées et enchevêtrées l'une dans l'autre en ce siècle » (I)
 - Cité humaine ne peut prétendre réaliser la cité de Dieu : exemple de Babel → punition divine
 - O Combat qui se joue à l'intérieur de l'individu : combat spirituel intérieur, lutter contre ses passions mauvaises
 - o Elément contextuel : Eglise pas assez forte alors pour affirmer sa suprématie
- Affirmation progressive de l'Eglise avec effondrement de l'empire romain : naissance de l'augustinisme politique
 - Reprise des arguments de Saint Augustin pour affirmer supériorité du pouvoir de l'Eglise, droit de regard sur gestion des affaires humaines
 - Pape Gélase 1^{er} (fin 5^e siècle): supériorité autorité du pape sur le pouvoir des rois (auctoritas vs potestas)

- o Pape Grégoire le Grand (fin 6^e siècle) : réinterprétation radicale de St Augustin
 - Revendique droit d'excommunier et révoquer rois
 - Supériorité spirituel sur le temporel → devient prétexte d'intervention, de contrôle de la sphère politique
- Différentes déclinaisons de la pensée chrétienne du politique → toujours cette séparation en 2 sphères, avec plusieurs articulations possibles, mais toujours avec supériorité de la sphère religieuse sur la sphère politique

IV. La révolution de Machiavel : la politique comme sphère autonome

- Machiavel (début 16^e siècle) : fréquemment présenté comme le premier penseur de la modernité
 - o Pourquoi?
 - O Lié à cette question de la sphère politique vs sphère naturelle/religieuse
 - o Politique se détache du domaine de la morale : c'est ça être machiavélique ?
 - Machiavélique vs machiavélien (// moyenâgeux vs médiéval)
- Deux ouvrages fondamentaux :
 - o Le Prince : manuel de gouvernement → méchant Machiavel
 - Discours → essai historique où Machiavel distille une vision républicaine de la politique → gentil Machiavel
 - Rupture avec cette tradition : par exemple chez Gramsci, qui a repris analyse de Machiavel (inclus dans une généalogie des luttes populaires)
 - Petit ouvrage de référence sur Machiavel par Quentin Skinner
- Un humaniste en politique
 - o Contexte:
 - Italie divisée en cités (ex : Florence)
 - Influence de l'Espagne (qui domine Sicile) et de la France (influence en Italie du Nord)
 - O Histoire politique mouvementée de Florence à l'époque : régime républicain dominé par la famille Médicis, dictature théocratique de Savonarole (1494 1498), rétablissement de la République (1498 1512)
 - o Machiavel exerce fonctions politiques de premier plan :
 - Formé à la rhétorique, dans la tradition humaniste, auteur de théâtre et poésie
 - Diplomate
 - Invasion et mise en place d'une monarchie, dirigée par Laurent II de Médicis
 (1512) → déchéance de Machiavel
 - o Le Prince : dédié à Laurent II de Médicis
 - Tentative de retrouver grâce auprès du nouveau prince
 - Succès modéré
- Trois concepts centraux de la pensée politique de Machiavel
 - o Stato
 - \neq Etat au sens moderne, machine bureaucratique impersonnelle
 - Renvoie à la stabilité, assurée par un chef talentueux

- o Virtù
 - ≠ Vertu, au sens moral
 - Virtuosité, talent
- Fortuna
 - ≠ argent
 - Ce qui est extérieur à la volonté humaine : hasard, chance...
 - Absence de référence à Dieu → Fortuna ne révèle pas « vérité », destin
- Le Prince : poursuite et subversion de la tradition littéraire des « miroirs des princes »
 - o Manuels du bon gouvernement, soumis aux exigences de la morale
 - Présupposé : un bon politicien, c'est qqn de bon, de pieux
 - Question : comment faire ?
 - Erasme, *L'éducation du prince chrétien* (1516)
 - Castiglione, Le livre du courtisan (1528)
 - En quoi consiste la rupture de Machiavel ?
 - Postulat réaliste : « Celui qui laisse ce qui se fait pour ce qui se devrait faire apprend plutôt à se détruire qu'à se préserver » (IX)
 - Vous êtes des rêveurs, vous faites reposer la politique sur une logique qui lui est extérieure
 - Politique légitime
 - → guidée par bonté, vertu, piété
 - $\circ \neq buts aimables$
 - Assurer la stabilité (*mantenere lo stato*)
 - ≠ Légitimité en soi
 - Légitimité a posteriori → par les actes
 - Cf. raisonnement conséquentialiste
 - Double rupture :
 - VS raisonnement aristotélicien
 - VS raisonnement augustinien
- Politique ≠ nature
 - Aristote: sociabilité naturelle, politique = recherche bonheur collectif, développement penchants naturels
 - o Machiavel:
 - « Quiconque veut fonder un Etat et lui donner des lois doit supposer d'avance les hommes méchants, et toujours prêts à montrer leur méchanceté toutes les fois qu'ils en trouveront l'occasion » (Discours, I, 3).
 - « Les hommes ne font le bien que forcément; mais dès qu'ils ont le choix et la liberté de commettre le mal avec impunité, ils ne manquent de porter partout la turbulence et le désordre » (I,3).
 - O Stabilité politique = lutter contre les penchants naturels, les contenir
 - Cruauté assumée avec ses semblables peut avoir des avantages en politique
 - Exemple de César Borgia a marqué le jeune Machiavel
- Politique ≠ morale
 - VS augustinisme politique : absence de subordination du pouvoir à la morale religieuse

- O Politique est amorale, pas immorale: Le prince « ne peut observer toutes ces choses pour lesquelles les hommes sont tenus pour bons, étant souvent contraint, pour maintenir l'Etat, d'agir contre la foi, contre la charité, contre l'humanité, contre la religion. Aussi faut-il qu'il ait un esprit disposé à tourner selon que les vents de la Fortune et les variations des choses le lui commandent, et [...] ne pas s'écarter du bien, s'il le peut, mais savoir entrer dans le mal, s'il le faut » (Le prince, XVIII).
 - Morale se situe sur un plan différent de celui de la politique (pas forcément opposés, mais pas une condition mutuelle).
- « Si les hommes étaient tous gens de bien, mon précepte serait nul, mais comme ils sont méchants et qu'ils ne te tiendraient pas parole, *etiam* tu n'as pas à la tenir toi-même » (XVIII).
 - Politique n'a pas à s'élever au-dessus de la condition humaine → elle doit la gérer!
- o Prince peut être un débauché, tant que ça ne remet pas en cause stabilité de l'Etat
 - « Il lui est nécessaire d'être assez sage pour qu'il sache éviter l'infamie de ces vices qui lui feraient perdre ses Etats; et de ceux qui ne les lui feraient point perdre, qu'il s'en garde, s'il lui est possible; mais s'il ne lui est pas possible, il peut avec moindre souci s'y laisser aller » (XV).
 - Qu'est-ce qui fait éviter l'infamie ? Les apparences !
 - L'essentiel : avoir l'air vertueux
 - Être vertueux ? On s'en fiche!
- Qualités du prince ramenées à des qualités animales
 - o La force (pour effrayer adversaires) : qualité du lion
 - o La ruse (pour anticiper les mauvais coups) : qualité du renard
 - Talent politique \rightarrow \neq nature humaine
 - Renvoie plutôt à dimension bestiale (vs Aristote encore).
- Caractéristique centrale de la politique moderne : repose sur la volonté humaine
 - VS tout le monde
 - Aristote : s'écarter de la nature = catastrophe, déchéance
 - Saint Augustin : accepter fatalité
 - « Je sais bien que certains ont pensé et pensent que les affaires de ce monde sont de telle sorte gouvernées par Dieu et par la fortune, que les hommes avec toute leur sagesse ne les peuvent redresser, et n'y trouvent même aucun remède; ainsi ils pourraient estimer qu'il est vain de suer sang et eau à les maîtriser, au lieu de se laisser gouverner par le sort » (XXV)
 - o Intervention du bon sens machiavélien
 - « Néanmoins, notre libre arbitre ne pouvant disparaître, j'estime qu'il peut être vrai que la fortune est maîtresse de la moitié de nos œuvres, mais qu'elle nous laisse gouverner à peu près l'autre moitié » (XXV).
 - Eloge de la volonté, de la prévoyance, la responsabilité dans les choses de ce monde
 - « Ainsi en est-il de la fortune, qui montre sa puissance aux endroits où il n'y a point de force dressée pour lui résister, et qui porte ses assauts au lieu où elle sait bien qu'il n'y a point de digues ni de levées pour lui tenir tête » (XXV).
 - Dévôts = hippies !

Nous sommes responsables de ce qui nous arrive.

V. Conclusion

- On a abordé trois conceptions de la théorie politique
 - o Politique = connaissance de la nature
 - o Politique = ce qui nous éloigne de Dieu
 - o Politique = règne de la volonté
- 3 conceptions des frontières de la politique (représentation spatiale possible)
 - o Aristote : une seule sphère, savoir total
 - O Saint Augustin : séparation en deux sphères, une sphère subordonnée
 - o Machiavel : autonomie des sphères (pas de hiérarchie)
- Modernité : politique comme sphère a-naturelle et a-morale
 - Rend possible grande inventivité politique
 - o Possibilité du progrès et du cauchemar
- Lecture recommandée pour prochaine séance : Hobbes, chapitres 13 à 17.

Théorie politique – séance 2

Nature humaine et contrat social

Introduction

- Récapitulatif de la séance précédente
- Modernité : sphère politique = en rupture par rapport à la sphère naturelle ou morale
- De quelle nature est cette rupture ?
 - o Grand thème de la théorie politique occidentale : ce qui nous lie, ce n'est pas la nature ou la tradition, c'est un contrat imaginaire
 - o En vivant en société, nous signons ce contrat
- Plusieurs grandes références : Hobbes, Locke (non abordé), Rousseau
- Qu'est-ce qui les différencie ?
 - o Dans notre regard (un peu anachronique) : libéralisme, républicanisme, socialisme
 - o Théories fondées sur des conceptions différentes de la nature humaine
 - Anthropologie philosophique : à quoi ressemble l'être humain quand il n'y a pas d'Etat, de lois, d'institutions ?
 - o Poser la question à l'envers : que serait le monde sans Etat, sans police, sans monnaie, etc ?
 - Fondements de la pensée contractualiste très présents dans la culture populaire : sociétés post-apocalyptiques
 - La guerre des mondes
 - Malevil de Robert Merle
 - Ravage de Barjavel
 - American Nightmare et la grève des policiers dans la ville de Córdoba
- Structure de la séance en 2 parties

I. La théorie hobbesienne

- Léviathan ou Matière, forme et puissance de l'État chrétien et civil (1651)
 - Ouvrage paru 2 ans après décapitation du roi et mise en place régime républicain par Oliver Cromwell
 - O Nombreuses années de guerre civile ont précédé : Hobbes, partisan du roi, vivait en exil en Europe continentale de 1640 à 1660
- Léviathan = monstre marin (serpent de mer) mentionné dans la Bible
 - o Rétablir l'autorité de l'Etat : inspirer la terreur → forcer l'obéissance des sujets
 - o « Il n'est point de puissance qui lui soit comparable sur terre »
- 5 chapitres essentiels dans le Léviathan : 13 à 17
 - o Etat de nature
 - Lois de nature : logique issue de la nature qui va pousser l'homme en dehors de l'EDN

- o Chap 16 : bases de théorie du contrat
- o Genèse de la « République » (mot 'Commonwealth' en anglais, l'état civil)

1. L'égalité malheureuse

- Les hommes naissent égaux...
 - o Force: homme le plus faible peut toujours tuer le plus fort, par ruse ou en s'alliant à un autre → Nul ne peut dominer les autres par sa force
 - o Esprit : tous à peu près aussi intelligents
 - Même si la plupart se croient supérieurs : « il n'y a pas de meilleur signe d'une distribution égale de quoi que ce soit, que le fait que chacun soit satisfait de sa part »
- ...Mais c'est une terrible nouvelle!
 - o Pas de manière « naturelle » de trancher les différends
 - o Chacun peut avoir la même prétention à un morceau de terre → égalité = concurrence
 - o Provoque la défiance : toute possession est précaire
- Solution individuelle : anticiper en attaquant préventivement tout potentiel adversaire
 - « Un homme n'a pas d'autre moyen aussi raisonnable que l'anticipation pour se mettre en sécurité, autrement dit se rendre maître, par la force et les ruses, de la personne du plus grand nombre possible de gens »
 - O Logique sans fin : certains veulent affirmer puissance au-delà de ce qui est nécessaire pour leur sécurité
 - Il faut aussi anticiper cela, et accroître son empire au-delà de ce qui est nécessaire
- Constat de départ fondé sur une vision d'ensemble de la psychologie humaine : pour Hobbes, elle est basée sur trois tendances
 - o Rivalité : on attaque parce qu'on recherche le profit
 - o Méfiance : on attaque parce qu'on recherche la sécurité
 - o Fierté : on attaque parce qu'on recherche la gloire
 - Les raisons de se battre ne manquent pas !
- Résultat logique de ce point de départ : la guerre de chacun contre chacun
 - « Par cela il est manifeste que pendant ce temps où les humains vivent sans qu'une puissance commune ne leur impose à tous un respect mêlé d'effroi, leur condition est ce qu'on appelle la guerre; et celle-ci est telle qu'elle est une guerre de chacun contre chacun »
 - o Etat de guerre permanent, même si pas toujours de batailles
 - Guerre ne s'actualise pas toujours dans la violence, mais elle est une potentialité permanente
 - o Dans cette situation, « l'homme est un loup pour l'homme »
 - Expression populaire
 - Expression forgée par Hobbes dans un ouvrage plus ancien *De Cive* (1642).
- Une situation très désavantageuse

- « Il n'y a de place pour aucune entreprise parce que le bénéfice est incertain, et, par conséquent, il n'y a pas d'agriculture, pas de navigation [...]; il n'y a aucune connaissance de la surface terrestre, aucune mesure du temps, ni arts ni lettres, pas de société; et, ce qui est pire que tout, il règne une peur permanente, un danger de mort violente. La vie humaine est solitaire, misérable, dangereuse, animale et brève »
- Aristote avait tort → à l'EDN, l'homme n'est pas en capacité de faire preuve de son esprit
- o A l'EDN, la vie est « animale » et ce n'est pas une bonne nouvelle
- O Dimension proto-libérale ? Hobbes met en exergue l'esprit d'entreprise, la recherche du bénéfice.
- Peut-on dire de la nature humaine qu'elle est injuste, immorale ?
 - o Non, car la justice repose sur une convention humaine
 - Pas de convention, pas de contravention
 - Pas de normes de justice, pas d'injustice
 - O Subordination à une conception divine du juste est complètement évacuée
 - Aucune institution ne peut exister dans cet état, même l'Eglise, qui viendrait fixer des normes, une mesure de la justice et de la morale

2. La sortie de l'état de nature

- Paradoxe : ressources pour la sortie de l'EDN se trouvent dans l'EDN lui-même
 - o Justification immanente de la fondation de l'état civil → pas d'intervention d'une puissance extérieure (par ex. divine)
 - o Mécanismes : existence d'un droit de nature, duquel découlent des lois de nature
- Droit de nature : « liberté que chacun a d'user de sa propre puissance, comme il le veut lui-même pour la préservation de sa propre nature »
 - O Rien ne peut nous en empêcher car il n'y a pas de loi (donc pas de loi pour nous en empêcher)
 - Donc c'est un droit → un droit logique, pas un droit établi, écrit, positif (expression « droit naturel »)
 - o Droit à la violence
- Loi de nature : « règle générale trouvée par la raison selon laquelle chacun a l'interdiction de faire ce qui détruit sa vie, ou qui le prive des moyens de la préserver, et de négliger de faire ce par quoi il pense qu'elle serait le mieux préservée »
 - o Postulat : chacun cherche toujours à persévérer dans son être
 - Suicide apparaît ici comme une absurdité (assez d'ennuis comme ça avec l'Eglise)
- Etablissement du contrat social découle de cette double logique
 - O Chacun renonce à son droit de nature pour obéir à la loi de nature
 - Renoncer à l'usage de ma violence, de ma force
 - Transfert de ma liberté à une tierce personne → le souverain
 - Condition : qu'il assure ma protection
 - o Echange de la liberté contre la sécurité

- Fonctionne à condition que tous suivent cette logique
- Monopole de la violence physique
- Création d'une inégalité positive
 - o Inégalité est artificielle... et nécessaire!
 - Pouvoir du souverain n'est pas de droit divin : les sujets font le roi, consentent à ce qu'il soit roi
 - Condition tacite : qu'il continue d'assurer la sécurité
 - Le souverain n'existe que par la volonté de chacun des sujets → illustration du frontispice de l'édition originale
 - Création d'une personne morale à partir d'une personne réelle
 - Le monstre, c'est nous-mêmes!
 - Sans nous, il n'est rien

3. Une justification du pouvoir absolu?

- Thomas Hobbes est parfois présenté comme un penseur de l'autoritarisme, ce qui pose quelques problèmes
 - o Il défend l'autorité en tant qu'elle repose sur une forme de consentement → un contrat, justement !
 - En ce sens, opposition à la tyrannie (domination capricieuse du monarque, sans règles et sans limites)
 - « L'objet des actes volontaires de chacun est un bien pour soi-même. Il y a donc certains droits dont il ne peut être entendu, par des mots ou par d'autres signes, que quelqu'un les a abandonnés ou transférés. C'est ainsi qu'on ne peut abandonner le droit de résister à ceux qui vous agressent par la violence pour vous ôter la vie »
 - o Forme de reconnaissance du droit de résistance, quand l'autorité devient illégitime
 - O Un penseur de l'autorité ET un penseur de la rébellion ? Potentiellement, oui.
 - Dimension aporétique : suspension de l'autorité quand elle s'applique à moi
- A retenir : justification du pouvoir (royal) chez Hobbes se trouve dans les intérêts individuels
 - O Harmonie sociale n'est pas le but en soi $\rightarrow \neq$ holisme
 - O But = chacun puisse vivre en sécurité (et dans son coin), pas le bonheur ou la vertu
 - Légitimité du pouvoir = intérêts individuels
 - VS nature
 - VS tradition
- Hobbes justifie une forme de pouvoir absolu, certes :
 - Rapport d'autorité sans médiations → je donne ma liberté au souverain, pas à la noblesse, pas au clergé

- Multiplication des sources d'autorité → guerre
- Justification théorique de l'anglicanisme : confier le pouvoir religieux au monarque, pour conjurer instabilité politique liée à double loyauté (au roi et au pape)
- o De manière générale, subordination du pouvoir ecclésiastique au pouvoir temporel → nouveau type d'équilibrage des sphères
- Une justification innovante du pouvoir royal
 - o Le léviathan peut être un homme ou une assemblée
 - o Mais préférence de Hobbes pour le monarque : autorité plus claire et stable
 - o Arguments innovants pour justifier la monarchie : retourner la logique de l'adversaire → argument du droit naturel, de l'intérêt individuel
 - O Une réception difficile, accusation d'athéisme : même protégé par les Stuart (famille royale), il doit s'arrêter d'écrire

4. Conclusion/résumé sur Hobbes

- Théorie politique fondée sur une anthropologie logique négative
 - o Pas une réalité historique : EDN n'a pas probablement jamais vraiment existé
 - Qqc de semblable en Amérique (avec les « sauvages »), mais Hobbes ne creuse pas vraiment
 - On peut s'en faire une idée dans situations d'effondrement : guerres civiles
 - On en retrouve les traces dans notre tendance à fermer les portes...
 - O C'est comme si le processus décrit par Hobbes avait été instantané, dès l'apparition de la conscience humaine
 - o Mais il n'en est pas moins le préalable logique de la vie en société
- Egalité est le problème de départ, auquel il faut trouver une solution
 - o Nature est un problème ! → Point de vue très moderne.
 - o // renvoie à Descartes aussi (avec lequel Hobbes ne s'entendait pas très bien) → Homme comme maître et possesseur de la nature (il doit la dominer).
- Apparition des normes = apparition de la problématique du juste/injuste
 - o N'existent pas en tant que telles
 - o Produit d'une convention : le contrat social (liberté vs sécurité)

II. La théorie rousseauiste

- Jean-Jacques Rousseau : environ 1 siècle après Hobbes
 - o Philosophe des Lumières ou esprit romantique ? Cf. Rêveries du promeneur solitaire
 - Souvent présenté comme inspirateur de la Révolution française
 - Timothy Tackett a montré que référence aux Lumières a certes existé pdt la Révolution, mais que les révolutionnaires se sont surtout tournés vers cette pensée une fois que le processus révolutionnaire était déclenché (pas avant).

- On retrouve des mots-clefs, des impulsions théoriques... mais modèle de Rousseau = forme de démocratie directe (≠révolution française basée sur la représentation).
- 2 textes fondamentaux pour comprendre théorie du contrat social chez Rousseau
 - Passage EDN à état civil : *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité* parmi les hommes (1755)
 - o Etablissement du contrat : Du contrat social (1762)
 - o Modèle en 3 étapes (vs Hobbes en 2 étapes).

1. Un état de nature anti-hobbesien ?

- On va voir que, en adoptant une démarche similaire, Rousseau arrive à des conclusions opposées à celles de Hobbes
- Mais il s'inscrit tout de même dans une démarche similaire : celle de l'anthropologie logique
 - o « Il ne faut pas prendre les recherches, dans lesquelles on peut entrer sur ce sujet, pour des vérités historiques, mais seulement pour des raisonnements hypothétiques et conditionnels » (169).
 - Dit quelque chose du rapport à la pensée dans les sociétés modernes : philosophe démiurge, capable non seulement d'accéder à la vérité en dépit des apparences (Antiquité classique), mais de la deviner sans observation, par simple déduction logique → Cogito ergo sum.
 - o Les ressemblances avec Hobbes s'arrêtent, pour l'essentiel, ici
- Point épistémologique de Rousseau
 - o Les philosophes comme Hobbes ont transposé à l'EDN des états, des penchants qui ne s'observent que dans la société.
 - Pourquoi la psychologie naturelle ressemblerait-elle à celle dont il a besoin pour survivre dans le monde social ?
- Si Rousseau propose une autre vision du contrat social, c'est parce qu'il part d'une autre vision de la nature humaine, et notamment de la psychologie humaine : un portrait psychologique opposé
 - « L'homme sauvage, privé de tout sorte de lumières, n'éprouve que les passions de cette dernière espèce; ses désirs ne passent pas ses besoins physiques; les seuls biens qu'il connaisse dans l'univers sont la nourriture, une femelle et le repos » (195-196).
 - Mythe du bon sauvage, sans chichis
 - Peu de besoins, peu d'envies (richesse, gloire)
 - Misogynie de Rousseau : « no woman no cry » ou plutôt, pas d'amour, pas de jalousie → relations purement physiologiques.
 - O Les principaux penchants naturels de l'homme sauvage :
 - Pitié : « répugnance innée à voir souffrir son semblable »,
 - Vertu qui précède chez l'homme l'usage de toute réflexion > pulsion primale/vertu
 - Les bêtes mêmes en donnent quelquefois des signes sensibles
 - O Aristote: nature de l'homme vs animaux

- o Rousseau : nature humaine est très animale, et c'est bien comme ça
- Rousseau n'aurait pas aimé les comédies burlesques (peau de banane)
- O Distinction entre amour-propre et amour de soi-même
 - Amour de soi-même : instinct de conservation
 - Amour-propre : vanité, une passion artificielle, liée au regard des autres
 - « C'est la raison qui engendre l'amour propre [...]. L'homme sauvage n'a point cet admirable talent; et faute de sagesse et de raison, on le voit toujours se livrer étourdiment au premier sentiment de l'humanité »
 - Raison est une malédiction vs simplicité positive
 - Raison et langage ne sont pas là dès le départ
- Une solitude plus marquée et plus heureuse
 - O L'homme dans l'état de nature rousseauiste est très solitaire :
 - Il cueille de quoi se nourrir dans la nature sauvage, humains sont peu nombreux donc ça suffit (pas besoin d'agriculture, de travail collectif, de division des tâches)
 - « Et jusqu'à quel point pourraient se perfectionner, et s'éclairer mutuellement des hommes qui, n'ayant ni domicile fixe ni aucun besoin l'un de l'autre, se rencontreraient, peut-être à peine deux fois en leur vie, sans se connaître, et sans se parler? »
 - Absence de sociabilité naturelle, pas de besoin de faire usage de la raison ni de la perfectionner
 - Une situation très satisfaisante : auto-suffisance de l'homme seul
 - Renvoie à l'autarcie comme but naturel à atteindre chez Aristote
 - « Je voudrais bien qu'on m'expliquât quel peut être le genre de misère d'un être libre dont le cœur est en paix et le corps en santé » (209).
 - On remarquera tout de même que les humains se reproduisent (ce qui suppose d'être au moins deux), mais ça n' a pas l'air de donner lieu à des échanges intellectuels très poussés.
 - Renvoie encore une fois à la place très subalterne des femmes dans le schéma rousseauiste.
 - « Les hommes dans cet état n'ayant entre eux aucune sorte de relation morale, ni de devoirs connus, ne pouvaient être ni bons ni méchants, et n'avaient ni vices ni vertus »
 - Bien/mal; vice/vertu n'existent pas en dehors des relations humaines → pas issus de la nature, ou du divin.

2. La société malheureuse

- Comment en est-on arrivé là ?
- Pour Rousseau, il y a malgré tout un caractère inéluctable de la « chute » dans l'état civil → celui-ci est provoqué par une série de hasards, qu'on ne peut que supposer, mais qui sous une forme ou une autre se seraient forcément enchaînés
 - O Sortie de l'état de nature = processus naturel lui aussi
 - O Résultat = « rendre un être méchant en le rendant sociable »

- Pourquoi inéluctable ?
 - Parce que l'humain a une qualité qui le distingue des animaux : la perfectibilité (la raison quoi)
 - o S'associer ponctuellement pour se faciliter la tâche (par exemple pour la chasse)
- Mise en commun de + en + poussée des activités → complexification sociale, division du travail, apparition des loisirs (et par le même coup des désirs et de l'amour-propre)
 - « Tout commence à changer de face. Les hommes errants jusqu'ici dans les bois, ayant pris une assiette plus fixe, se rapprochent lentement, se réunissent en diverses troupes, et forment enfin dans chaque contrée une nation particulière, unie de mœurs et de caractères, non par des règlements et des lois, mais par le même genre de vie et d'aliments, et par l'influence commune du climat » (227).
- Point de basculement fondamental : citation longue
 - « Le premier qui ayant enclos un terrain s'avisa de dire : Ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : "Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne!" Mais il y a grande apparence qu'alors les choses en étaient déjà venues au point de ne plus pouvoir durer comme elles étaient : car cette idée de propriété, dépendant de beaucoup d'idées antérieures qui n'ont pu naître que successivement, ne se forma pas tout d'un coup dans l'esprit humain : il fallut faire bien des progrès, acquérir bien de l'industrie et des lumières, les transmettre et les augmenter d'âge en âge, avant que d'arriver à ce dernier terme de l'état de nature. [...] La métallurgie et l'agriculture furent les deux arts dont l'invention produisit cette grande révolution. Pour le poète, c'est l'or et l'argent, mais pour le philosophe ce sont le fer et le blé qui ont civilisé les hommes, et perdu le genre humain. »
 - \circ Mise en commun \rightarrow travail et production agricole
 - Avec travail naît désir de ne pas travailler
 - Avec production naît le désir (et l'intérêt) de l'appropriation
 - Faire travailler les autres tout en jouissant des biens produits par la collectivité
 - o Institution de la propriété privée = origine des inégalités
 - EDN: pas vraiment état d'égalité, car isolement: les hommes ne se comparent pas les uns aux autres
 - Inégalité n'est possible que dans un état de société
 - La vie en société crée une dépendance aux autres : « Il est impossible d'asservir un homme sans l'avoir mis auparavant dans le cas de ne pouvoir se passer d'un autre; situation qui n'existant pas dans l'état de nature, y laisse chacun libre du joug et rend vaine la loi du plus fort » (220).
 - A l'état de nature, il y a des plus forts et des moins forts (+ que chez Hobbes), mais on s'en fiche puisqu'ils ne se croisent jamais.

3. L'institution du contrat social

- Sortir de cet état civil néfaste par l'établissement d'un contrat social
 - o Projet se différencie ici nettement de la théorie hobbesienne
 - Hobbes a une argumentation moins normative: description d'un processus logique
 - Rousseau : projet normatif basé sur un idéal de société (// La République de Platon)
 - Objectif général
 - Citation: « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant » (p.51, édition Garnier-Flammarion).
 - Mots-clefs : sécurité, propriété, non obéissance et liberté.
 - Créer une force commune (vs division, individualisme) pour créer une nouvelle forme d'égalité
 - ≠ retour à l'état de nature rêvé
 - Collectivisme politique, mais pas collectivisme économique !
 - Rousseau ≠ socialiste!
 - 4 chapitres fondamentaux pour comprendre la logique du raisonnement de Rousseau
 - Du pacte social → en quoi consiste le contrat
 - Du souverain : définition bien particulière
 - De l'état civil
 - Que l'institution du gouvernement n'est point un contrat
- Du pacte social
 - O Base de l'acte de signature du contrat : aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté
 - Renonciation doit être totale pour tous, sinon on préserve de l'inégalité (et donc intérêt à affirmer son intérêt aux dépends des autres)
 - O Autre élément important : les droits naturels ne sont pas confiés à un tiers préexistant, une tierce personne : « Chacun se donnant à tous ne se donne à personne » (51).
 - Différence ici avec Hobbes
 - « Cet acte d'association produit un corps moral et collectif composé d'autant de membres que l'assemblée a de voix » (52).
 - On voit poindre déjà le penchant de Rousseau pour la démocratie directe, où tous les citoyens interviennent dans la décision politique collective.
- Du souverain
 - « Le souverain n'étant formé que des particuliers qui le composent n'a ni ne peut avoir d'intérêt contraire au leur » (54)
 - On ne confie pas sa sécurité à quelqu'un qui pourrait nous trahir!
 - Le souverain, c'est le peuple!
 - Soit, mais le peuple, ce sont des individus en chair et en os, avec leurs désirs, leurs intérêts, leurs vices
 - Que faire si penchant individualistes allant contre l'intérêt de la collectivité se manifestent ?
 - Et que faire si des gens refusent d'intégrer le pacte social ?

- « Quiconque refusera d'obéir à la volonté générale y sera contraint par tout le corps: ce qui ne signifie autre chose sinon qu'on le forcera d'être libre; car telle est la condition qui donnant chaque citoyen à la Patrie le garantit de toute dépendance personnelle » (54-55).
 - Il ne s'agit pas d'une punition!
 - Seulement, puisque ce contrat est le résultat d'une logique rationnelle, ne pas y souscrire, c'est faire preuve d'immaturité → des enfantillages!
 - Il faut donc guider ces brebis égarées.
- De l'état civil
 - « Ce que l'homme perd par le contrat social, c'est sa liberté naturelle et un droit illimité à tout ce qui le tente et qu'il peut atteindre; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et la propriété de tout ce qu'il possède » (55).
 - O Avant le contrat : droit de s'approprier le travail des autres
 - o Contrat social : maintien de la propriété privée, et assurance sur la propriété
 - Ce n'est, encore une fois, pas du socialisme.
 - N'exclut pas la possibilité d'une propriété égale.
- Que l'institution du gouvernement n'est point un contrat
 - O Après le contrat social, mise en place d'un gouvernement : mais ce serait un gouvernement basé sur le contrat social selon Rousseau ?
 - Certainement pas une organisation de la décision publique selon une logique chef/sujets, cf. série de citations
 - « Plusieurs ont prétendu que l'acte de cet établissement était un contrat entre le peuple et les chefs qu'ils se donne; contrat par lequel on stipulait entre les deux parties les conditions sous lesquelles l'une s'obligeait à commander et l'autre à obéir. On conviendra, je m'assure, que voilà une étrange manière de contracter! » (137)
 - « L'autorité suprême ne peut pas plus se modifier que s'aliéner; la limiter, c'est la détruire. Il est absurde et contradictoire que le souverain se donne un supérieur; s'obliger d'obéir à un maître c'est se remettre en pleine liberté » (137).
 - « Il n'y a qu'un contrat dans l'Etat, c'est celui de l'association » (138).
 - o Pour Rousseau, mise en place d'un gouvernement hiérarchique reposerait sur une contradiction logique
 - Un contrat = entre égaux
 - Le souverain (peuple) = autorité suprême, au-dessus de laquelle il n'y a rien
 - Souverain ne peut pas signer de contrat, ou alors il s'auto-détruirait : le pouvoir du souverain est par nature illimité
 - O Soit, mais comment sont prises les décisions, concrètement ?
 - Il y a des délégués qui prennent en charge les décisions les plus urgentes (celles qui ne peuvent être discutées directement par le peuple assemblé)
 - Ce ne sont pas des représentants au sens contemporain du terme : parler de « chef de l'Etat » par exemple serait pour Rousseau un sacrilège
 - Ce sont des serviteurs de l'Etat, pas des chefs → rappelle finalement que les élus sont nos salariés (en tant que nous sommes des citoyens)
 - o Modèle du mandat impératif

- Le délégué n'a le droit d'exécuter que les décisions qui ont été prises par l'assemblée (inverse du mandat libre pratiqué dans les démocraties représentatives).
- Connaissez-vous un système politique qui corresponde à ce modèle ?
 - Les délégués choisis par les assemblées générales étudiantes et envoyés en « coordination nationale » (souvent)
 - Dans une certaine mesure, les soviets de la Russie révolutionnaire étaient basés sur cette idée.

Théorie politique – séance 3

Obéissance, pouvoir et légitimité

Introduction

- Succession des séances pensée à travers une démarche logique : définir ce qu'est la sphère du politique dans la modernité, déterminer les fondements de la société civile (au sens d'organisation sociale et politique). Le tout à chaque fois articulé à une conception de la nature humaine.
- Séance 3: succession logique se poursuit et, bonne nouvelle, elle est aussi chronologique → on se rapproche petit à petit de nous (de la Renaissance au covid, aujourd'hui)
- Contrat établi, certes. Bases légales pour sanctionner la désobéissance ont été établies. Maintenant, il faut voir comment s'exerce le pouvoir, qui n'est pas que sanction, mais aussi recherche de l'adhésion, création de formes d'obéissance spontanées. Qu'est-ce qui fait tenir un régime politique ?
- On va retourner, en début de séance, vers une lecture assez classique, mais on peut la mettre tout de suite en miroir de problématiques très contemporaines :
 - Vous avez sans doute entendu parler de cette idée qu'on traverserait aujourd'hui une « crise de la démocratie représentative » : abstention, désintérêt pour les partis, méfiance à l'égard des institutions, apparition d'outsiders qui « menacent » les équilibres établis (Trump, gilets jaunes).
 - Cette idée est en réalité assez vieille. Il y a une quinzaine d'années, quand j'étais à votre place, c'était déjà le sujet principal des débats politiques. Et pourtant, en 15 ans, peu de choses ont changé: les systèmes politiques ne se sont pas renouvelés en profondeur, et il n'y a pas non plus eu de grand mouvement révolutionnaire dans les démocraties représentatives. A la rigueur au Chili, et encore.
 - O Donc, finalement, personne n'est satisfait, mais le régime tient, les gens continuent de suivre les règles du système politique, d'obéir en somme.
- Renvoie à deux problématiques centrales en théorie politique
 - Les mystères de l'obéissance : il y a quelque chose, dans l'être humain, qui le pousse à une certaine docilité → de quoi s'agit-il ?
 - Le travail du pouvoir : à partir de ce matériau humain, le pouvoir travaille à susciter l'obéissance → en quoi consiste ce travail ?

I. Les mystères de l'obéissance

A. La notion de « servitude volontaire »

- Etienne de la Boétie, étudiant en droit originaire de la région de Bordeaux
- Connu pour ce texte, et pour son amitié avec Michel de Montaigne

- Gabelle : impôt sur le sel, qui est étendu à de nouvelles régions à cette époque (affirmation de la centralisation administrative du royaume)
 - o Mise en place d'un réseau de contrebande → répression
 - o 1548 : Révolte de plusieurs milliers d'hommes contre la gabelle : pillages, attaques contre des percepteurs de la gabelle
 - Répression féroce, nombreuses condamnations à mort en Guyenne, la région de Bordeau (Aquitaine)
 - o Amnistie et suspension de la gabelle en 1549
- La Boétie choqué par ces événements : texte écrit à 16 ou 18 ans (étudiant en droit)

1) Le paradoxe de l'impuissance du chef

- Question posée par La Boétie : « Comment il se peut que tant d'hommes, tant de villes, tant de nations supportent quelquefois tout d'un Tyran seul, qui n'a de puissance que celle qu'on lui donne, qui n'a pouvoir de leur nuire, qu'autant qu'ils veulent bien l'endurer, et qui ne pourrait leur faire aucun mal, s'ils n'aimaient mieux tout souffrir de lui que de le contredire » (194-195)
 - o S'agit-il de lâcheté?
 - O Non, il semble y avoir une forme de fascination pour l'obéissance
 - o Comment ça « il ne pourrait leur faire aucun mal »?
- « Et pourtant, ce tyran, seul, il n'est pas besoin de le combattre, ni même de s'en défendre; il est défait de lui-même, pourvu que le pays ne consente point à la servitude. Il ne s'agit pas de lui rien arracher, mais seulement de ne lui rien donner. [...] En refusant de le servir, ils briseraient leurs liens » (199).
 - o Dialectique du maître et de l'esclave (cf. Hegel)
- Un ancêtre de la désobéissance civile/ non-violence active :
 - « Soyez donc résolus à ne plus servir et vous serez libres. Je ne veux pas que vous le heurtiez, ni que vous l'ébranliez, mais seulement ne le soutenez plus, et vous le verrez, comme un grand colosse dont on dérobe la base, tomber de son propre poids et se briser » (202-203)
 - Doctrine politique de Gandhi ou Martin Luther King
- Evidemment, ça ne fonctionne que rarement comme perspective, la désobéissance civile :
 - Le plus souvent, le résultat d'un moment de crise politique, de crise de régime, qui ouvre une perspective de prise de conscience sociale et politique ou, plus précisément, l'impression que nos actes peuvent avoir un impact sur le fonctionnement du régime politique. Comment émergent ces moments ? Un sujet pour la sociologie des mouvements sociaux : Michel Dobry, Sociologie des crises politiques.
 - Alors qu'est-ce qui fait tenir l'obéissance dans la durée, dans les périodes « froides » ?

2) Les raisons de l'obéissance selon La Boétie

- L'habitude

- o « L'habitude qui, en toutes choses, exerce un si grand empire sur toutes nos actions, a surtout le pouvoir de nous apprendre à servir » (210)
- « Il me semble que l'on doit compatir à ceux qui, en naissant, se trouvent déjà sous le joug: qu'on doit les excuser ou leur pardonner, si, n'ayant pas encore vu l'ombre même de la liberté, et n'en ayant jamais entendu parler, ils ne ressentent pas le malheur d'être esclave. [...] On ne regrette jamais ce qu'on n'a jamais eu » (214-215).

- La mystification

- « Sous les tyrans, les hommes deviennent nécessairement lâches et efféminés » (219); « Il est donc certain qu'avec la liberté on perd aussitôt la vaillance » (220)
- « Les esclaves, entièrement dépourvus de courage et de vivacité, ont le cœur bas et mou et sont incapables de toute grande action. Les tyrans le savent bien: aussi font-ils tous leurs efforts pour les rendre toujours plus faibles et plus lâches » (220); « Ruse des tyrans d'abêtir leurs sujets » (221)
- « Les tyrans faisaient ample largesse du quart de blé, du septier de vin, du sesterce; et alors c'était vraiment pitié d'entendre crier vive le roi! Les lourdauds ne s'apercevaient pas qu'en recevant toutes ces choses, ils ne faisaient que recouvrer une part de leur propre bien; et que cette portion même qu'ils en recouvraient, le tyran n'aurait pu la leur donner, si, auparavant, il ne l'eût enlevée à eux-mêmes » (223).

- L'intéressement

- « Ce ne sont par les armes qui défendent un tyran, mais bien toujours [...] quatre ou cinq hommes qui le soutiennent et qui lui assujettissent tout le pays » (232)
- o « Ces six en ont sous eux six cents qu'ils dressent, qu'ils corrompent »
- « Ces six cents en tiennent sous leur dépendance six milles qu'ils élèvent en dignité [...] afin qu'ils favorisent leur avarice ou leur cruauté » (232)
- « En somme, par les gains et parts de gains que l'on fait avec les tyrans, on arrive à ce point qu'enfin il se trouve presque un aussi grand nombre de ceux auxquels la tyrannie est profitable, que de ceux auxquels la liberté serait utile » (233).
- Est-ce qu'on peut dire qu'il s'agit d'un texte qui appelle à la constitution d'un pouvoir démocratique ?
 - « Il y a trois sortes de tyrans. Je parle des mauvais Princes. Les uns possèdent le Royaume par l'élection du peuple, les autres par la force des armes, et les autres par succession de race »
 - « Quant à celui qui tient son pouvoir du peuple, il semble qu'il devrait être plus supportable, et il le serait, je crois, si dès qu'il se voit élevé en si haut lieu, au dessus de tous les autres, flatté par je ne sais quoi, qu'on appelle *grandeur*, il ne prenait la ferme résolution de n'en plus descendre »
 - o Loi d'airain de l'oligarchie (cf. Robert Michels)
 - « Il est vraiment étrange de voir de combien ils surpassent en toutes sortes de vices, et même en cruautés, tous les autres tyrans »
 - « Ainsi, pour dire vrai, je vois bien entre ces tyrans quelque différence, mais pas à un choix à faire; car s'ils arrivent au trône par des routes diverses, leur manière de régner est toujours à peu près la même » (Citations p. 208-209)

3) La thématique de la peur de la liberté

- Les 3 raisons invoquées par La Boétie sont insuffisantes pour comprendre le maintien de l'obéissance au tyran : le mystère reste entier
 - Incompréhension : « Pour acquérir le bien qu'il souhaite, l'homme entreprenant ne redoute aucun danger, le travailleur n'est rebuté par aucune peine. [...] Il en est une seule [chose] que les hommes, je ne sais pourquoi, n'ont pas même la force de désirer. C'est la liberté : bien si grand et si doux » (200).
 - Fascination morbide : « Ils sont fascinés et, pour ainsi dire, ensorcelés par le seul nom d'un » (La Boétie, 195)
- Thème de la peur de la liberté qui transparaît ici : un thème qui traverse la pensée politique occidentale, et qu'on retrouve dans des classiques de la littérature ou de la psychanalyse
- Le mythe du Grand Inquisiteur (*Les frères Karamazov*, Dostoievski, 1880)
 - Retour imaginaire du Christ dans l'Espagne de l'Inquisition, au XVIème siècle : persécution des infidèles.
 - o Arrestation par le Grand Inquisiteur et monologue dans la cellule
 - Le Christ avait refusé les 3 tentations du diable : transformation des pierres en pain, vérification définitive de la foi (en se jetant du sommet du temple de Jérusalem), se prosterner devant le diable pour obtenir la puissance temporelle.
 - o Refus du Christ : la foi doit être un acte libre
 - « Mais voilà, cette liberté comme on dit: honneur de la condition humaine, essence inaliénable -, cette liberté personne n'en veut, car qu'est-elle d'autre qu'un vertige insoutenable, un insupportable fardeau? » (Frédéric Gros, Désobéir, p. 28)
 - O Le Gran Inquisiteur : « Et nous, hommes d'Eglise, nous avons trahi ton message par amour pour eux, par pitié pour les humbles, parce que nous les savions incapables, impuissants, fragiles, et que nous savions qu'ils demandaient surtout la sécurité de savoir qu'on décidait pour eux. Aimer vraiment, c'est protéger plutôt qu'exiger l'impossible. Aimer vraiment, c'est priver de liberté ceux qui en sont décidément incapables » (*Ibid.*, p. 29).
- Erich Fromm, *La peur de la liberté* (1941) psychanalyste d'origine allemande > réflexion sur le nazisme
 - O Découverte de la liberté a laissé les humains désœuvrés, nostalgiques (comme quand on regrette son enfance, cette domination heureuse)
 - O Attrait pour l'autoritarisme, qui met de l'ordre dans le monde
 - O Attrait pour la destruction : désir de détruire ce monde qui nous échappe
 - o Conformisme : étouffer son libre arbitre, et l'anxiété qu'il génère

B. La problématique du conformisme

- Interrogation fondamentale de l'après-guerre : comment a-t-on pu en arriver là ?
 - O Nazisme = crimes de masse commis en masse
 - O Tous les allemands étaient-ils nazis? Etaient-ils tous foncièrement mauvais?
- On serait tenté de répondre que oui si on suit l'idée que le fascisme repose avant tout sur la « personnalité autoritaire » de ceux qui y adhèrent, comme cela a été fait suite aux travaux de Theodor Adorno après la Seconde Guerre Mondiale.

- Point de vue qui pose problème dès qu'on prend en considération le fait que les meurtres de masse sont souvent des meurtres accomplis en masse, et non par quelques éléments incontrôlés, extrémistes, qui ne seraient pas « représentatifs » de la société.
- O Le contre-pied de l'explication par la « personnalité autoritaire » peut donc être trouvé chez Hannah Arendt à nouveau, dans l'ouvrage Eichmann à Jérusalem, où elle pose l'idée de « banalité du mal ». Celle-ci ne consiste pas à dire que le mal serait partout, mais plutôt que la mise à exécution du mal ne requiert pas une personnalité extraordinaire (vs banale).
- Elle s'appuie, pour formuler cette idée, sur l'exemple d'Adolf Eichmann, hautfonctionnaire nazi responsable de l'acheminement des trains de déportés vers les camps de concentration : celui-ci, au cours de son procès (à Jérusalem au début des années 1960), n'a rien d'un psychotique, et se défend en avançant l'argument qu'il ne faisait que faire son travail de fonctionnaire et obéir à des directives (en partie faux : rôle d'organisateur).
- Le développement de cette question nous amène devant une énigme morale centrale pour en comprendre la portée : « Qu'aurions-*nous* fait à *leur* place ? ».
- Développement de la psychologie sociale expérimentale autour de ces questions aux Etats-Unis
 - Solomon Asch (1907 1996)
 - Stanley Milgram (1933-1984)
- Expérience de l'ascenseur
 - Réalisée dans le cadre d'une émission de télé en 1962 par Solomon Asch, en se basant sur les résultats de ses expériences précédentes
 - Visionnage (mettre sous-titres):
 https://www.youtube.com/watch?v=3vAKfdan0ao&ab_channel=CloseKnit
 - Conclusions à en tirer : absence de chef, et pourtant processus d'obéissance à la dynamique de groupe est très fort, et peut nous pousser à faire des choix absurdes
- Expérience plus fondamentale de Solomon Asch en 1951 (ici, adaptation télé)
 - O Quelle ligne est identique à celle de gauche ? La 1 bien sûr !
 - Combien d'entre vous répondraient « oui, monsieur le professeur » ?
 - Visionnage
 - https://www.youtube.com/watch?v=7AyM2PH3_Qk&t=34s&ab_chann el=JB
 - Dispositif:
 - Groupes de 7 à 9 étudiants tous complices sauf un
 - 18 essais en tout (6+12)
 - o Effets sur la pratique sociale concrète
 - Spirale du silence...
 - Spirale de l'obéissance...
 - Deux formes de conformité/conformisme mises en avant par Asch :
 - Conformité informationnelle : on pense avoir tort
 - Conformité normative : on a peur du regard des autres
- Expérience de Milgram sur la soumission à l'autorité
 - o Contexte et prétexte de l'expérience

- Objectif affiché: participer à une étude sur les capacités mémorielles
- Objectif réel: mesurer le niveau d'obéissance
- o Déroulement de l'expérience
- Résultats de l'expérience
 - 62,5 % des sujets de l'expérience vont jusqu'au bout
- O Variations dans l'expérience et variation des résultats
 - Variations dans le positionnement la figure d'autorité sont beaucoup plus déterminantes que variations dans la brutalité du châtiment
- En quoi ces expériences sont-elles intéressantes pour la théorie politique ? Parce qu'elles mettent en jeu notre rapport aux normes et sur ce que veut dire l'obéissance
 - o Est-ce que nos actes renvoient forcément à nos valeurs ? Pas forcément.
 - o C'est plutôt la situation qui détermine nos actes.
 - o Par ailleurs, obéissance ne repose pas forcément sur la contrainte (même quand les directives heurtent notre conscience ou notre dignité).
- Quelques précautions à prendre quand on analyse ces résultats sans en problématiser la production
 - O Des remises en questions sur la méthode expérimentale
 - Gina Perry, Behind the Shock Machine: the untold story of the notorious Milgram psychology experiments (2012)
 - Chercheuse qui pose la question suivante : et si les participants n'y avaient pas vraiment cru ?
 - O Une science-spectacle : Milgram se présente en show-man
 - Une science qui pose des problèmes éthiques : un débriefing des participants qui est souvent peu systématique et complet, et les laisse avec le traumatisme de l'expérience
- Un éclairage expérimental sur des réalités empiriques
 - L'analyse de Christopher Browning sur les « hommes ordinaires » du nazisme
 - Un bataillon de police qui prend part à l'extermination des Juifs en Pologne en 1942. Caractéristiques: peu de membres du parti nazi, quasiment aucun n'est passé par les Jeunesses hitlériennes (vu leur âge), viennent pour la plupart d'Hambourg (une des villes les moins nazifiées). Ce sont les derniers hommes disponibles, le rebut laissé par la guerre.
 - Participation du bataillon au massacre du village de Jozefow. Pas du tout la mécanique huilée du camp d'extermination : horreur du massacre n'est pas masquée. Commandant explique la procédure, et propose à ceux qui ne sentent pas capables de se mettre en réserve. Journée passée à conduire des individus au peloton, à enjamber des cadavres : soldats couverts de sang et de cervelle.
 - Pourtant, très faible minorité de défections : 10 à 20%.
 - Par ailleurs, témoignages indiquent que c'est le caractère insoutenable des scènes plutôt qu'un refus idéologique qui semble avoir motivé la plupart des défections.
 - D'où l'intérêt, pour les nazis, de mettre en place une mécanique d'extermination plus huilée et impersonnelle : les chambres à gaz.
 - O Selon Christopher Browning, raisons de l'obéissance ne sont pas à chercher dans la contrainte ou dans l'adhésion idéologique : plutôt lié au contrôle social (on ne

se débine pas), et à la présence d'une situation qui favorise la solidarité de groupe.

- Conclusion : 2 tendances observables dans l'histoire de l'humanité
 - o La peur de la liberté
 - o Le conformisme
 - o Produire de l'obéissance, ça consiste à favoriser l'actualisation de ces dispositions, qui sont assez intemporelles
 - Le pouvoir, en ce sens, consiste moins à imposer sa volonté qu'à travailler à ce que les subordonnés suivent la nôtre. C'est ce qu'on pourrait appeler le « travail du pouvoir » → le pouvoir, ça se travaille.

II. Le travail du pouvoir

- On s'en concentrés dans cette première partie sur la question de l'obéissance, donc plutôt sur le bas de l'échelle, le niveau des sujets/citoyens :
 - o pourquoi obéissent-ils?
 - o qu'est-ce qui fait qu'ils suivent des ordres (ou **un** ordre) qui est parfois clairement injuste ?
- Dans cette deuxième partie, on renverse la perspective, en regardant plutôt vers le haut de l'échelle :
 - o qu'est-ce que ça signifie « exercer le pouvoir » ? qu'est-ce que ça suppose comme travail ?
 - Autrement dit, on s'intéresse à la façon dont on peut générer l'obéissance, en partant d'un « matériau humain » qui, comme on l'a vu, s'y prête plutôt bien... mais tout de même!
- Deux temps dans cette réflexion :
 - Essayer de bien distinguer les concepts classiques associés au pouvoir, en partant des analyses de Hannah Arendt et de Max Weber (plus rapidement)
 - Aborder une conception originale du pouvoir : celle qui est élaborée par Michel Foucault dans les années 1970, qui consiste moins à légiférer qu'à gouverner les conduites

A. Domination, pouvoir et légitimation

1) Pouvoir et violence : deux notions opposées dans la conception de Hannah Arendt

- Présentation de Hannah Arendt (1906 1975)
 - o Théoricienne allemande émigrée aux Etats-Unis suite à la montée du nazisme
 - Travail fondamental sur le totalitarisme ; essai sur la révolution dans lequel elle compare la portée théorique des révolutions française et états-unienne.
 - Ici, on va s'intéresser à un de ses essais, « Sur la violence », dans lequel elle donne une définition systématique de concepts qu'elle a beaucoup travaillé par ailleurs : pouvoir, violence, autorité.

- Problème de départ : comment différencier concepts qui sont utilisés pêle-mêle quand on parle de politique ?
 - o Pouvoir, Puissance, Force, Autorité, Violence
 - O Pour la plupart des gens, ce sont presque des synonymes. Alors à quoi ça sert d'avoir des mots différents ?
 - o Pour Arendt, il y a une opposition fondamentale entre pouvoir et violence, qui structure le reste du vocabulaire.
- Thèse de départ : « Ce n'est que lorsqu'on aura cessé de ramener la conduite des affaires publiques à une simple question de domination que les caractères originaux des problèmes de l'homme pourront apparaître, ou plutôt réapparaître, dans toute leur authentique diversité »
 - O Une sorte de point de départ anti-complotiste en quelque sorte :
 - On ramène souvent le pouvoir à la domination, à la violence, aux mesquineries cachées
 - Tout ça est galvaudé selon Arendt, il faut sortir de ces approches qui croient dévoiler une réalité masquée, mais qui sont en fait assez caricaturales, confuses, vulgaires.
- Définitions données par Hannah Arendt :
 - O Pouvoir : « aptitude de l'homme à agir, et à agir de façon concertée » (≠ propriété individuelle)
 - Quand on parle de « conquérir le pouvoir », ça n'a pas vraiment de sens. Quand on dit ça, on imagine le pouvoir comme une sorte de territoire, d'espace qui existerait de façon autonome, et qu'on pourrait s'approprier.
 - Ici, le pouvoir n'existe pas en dehors de l'action collective. Le « pouvoir d'un seul homme », ça ne veut rien dire, c'est plutôt une métaphore de la puissance.
 - o Puissance (strength): « élément caractéristique d'une entité individuelle »
 - C'est la propriété d'un objet ou d'une personne, qui fait partie de sa
 - Puissance des Etats-Unis, puissance de la Chine sont une réalité.
 - Sur quoi repose-t-elle ? Pas très clair chez Arendt : disposer de l'armée la plus puissante, ou des plus gros muscles, c'est sans doute la manifestation de la puissance.
 - Mais ça ne veut pas dire recourir aux muscles, aux forces armées
 - Force (force) = qualification d'une énergie qui se libère au cours de mouvements physiques ou sociaux
 - Définition qui fait grosso modo sortir la force du champ de la réflexion politique
 - Par la force des choses, la force des éléments, les forces de la nature
 - O Autorité : concept plus intéressant en politique, plus mystérieux aussi
 - Peut s'appliquer à la personne ou aux institutions
 - Rapports parents/enfants : relation d'autorité
 - Prêtre en état d'ivresse peut donner l'absolution → parce qu'il jouit de l'autorité de son institution

- Sa caractéristique essentielle est que ceux dont l'obéissance est requise la reconnaissent inconditionnellement
 - Pas besoin de contrainte, pas besoin de persuasion
- Autorité ne se maintient que si respect des subordonnés
 - Menaces : le mépris, le rire
- Violence : caractère instrumental
 - Instruments de la violence visent à augmenter la puissance
 - On pourrait aussi dire que la violence c'est le passage à l'acte de la puissance : quand on se sert des muscles ou des armes.
- Schéma récapitulatif des notions définies par Arendt
- L'association trompeuse du pouvoir et de la violence
 - « Rien n'est plus fréquent que l'association du pouvoir et de la violence, il est extrêmement rare de les trouver séparés l'un de l'autre et sous leur forme pure et donc extrême » (944)
 - Sous leur forme pure, l'un rend l'autre superflu
 - Mais il reste que ce n'est pas la même chose!
 - On pense souvent que « en réalité, la violence constitue la condition indispensable du pouvoir, et que celui-ci [n'est] qu'une façade »
- Le phénomène de la révolution est souvent défini comme un conflit qui repose, en dernière instance, sur un affrontement militaire
 - o Mao: « La révolution n'est pas un dîner de gala, elle est au bout du fusil »
 - Arendt: « Dans une confrontation où la violence s'oppose à la violence, le gouvernement a toujours bénéficié d'une supériorité absolue; mais cette supériorité n'existe que pour autant que la structure du pouvoir gouvernemental demeure c'est-à-dire aussi longtemps que l'on obéit aux ordres et que l'armée, ou les forces de police, sont prêtes à faire usage de leurs armes. Quand ce n'est plus le cas, la situation se renverse brusquement » (945).
 - Déséquilibre des puissances est trop grand pour que révolutionnaires puissent triompher par la seule force des armes
 - Levier à activer pour les révolutionnaires : désarticuler, déconstruire la solidarité humaine qui lie les gouvernants, le peuple et les forces armées. C'est-à-dire le pouvoir.
 - Désintégration du pouvoir gouvernemental = point de départ de la révolution, renversement brutal de la situation
 - Soulèvement armé ? « Fréquemment, celui-ci ne se produit pas du tout ou survient lorsqu'il n'est plus nécessaire »
 - Révolution d'octobre 1917 en Russie : l'armée se désolidarise du tsar, transfert du pouvoir sans effusion de sang
 - Plus proche de nous : prise de pouvoir par les talibans à Kaboul s'est faite presque sans combats → supériorité militaire des talibans sur l'armée gouvernementale n'a même pas été testée, par contre on a vu que le gouvernement n'était pas en mesure de « tenir ses troupes » → effondrement du pouvoir entraîne la défaite militaire (et pas l'inverse)
- Rapport entre violence et légitimité

- « Lorsque la légitimité [du pouvoir] est contestée, elle cherche à faire appel au passé, tandis que la justification se réfère à un objectif dont la réalisation se situe dans le futur »
 - Légitimité fait appel aux fondements de la communauté politique : une décision est légitime parce qu'elle est en accord avec nos principes de base communs... et du coup elle suscite une obéissance sans contrainte.
 - Au contraire, la violence c'est de la contrainte : elle suppose que celui sur qui elle s'exerce ne reconnaisse pas la légitimité de nos objectifs, de nos raisons (sinon il n'y aurait pas besoin de violence pour obtenir l'obéissance)
 - En revanche, on peut justifier la violence en se référant à un objectif dont la réalisation se situe dans le futur
 - « Je fais ça pour ton bien » : tu ne le sais pas, tu ne le comprends pas encore, mais c'est pour ton bien.
 - « Pour trouver la voie, il faut vous couper la tête »
- o « La violence peut être justifiable, mais elle ne sera jamais légitime »
- Faire usage de la violence, c'est faire étalage de sa faiblesse (de son manque ou de son absence de pouvoir)
 - Exemple de l'intervention russe en République Tchèque en 1968 (soulèvement populaire du Printemps de Prague) : « La 'solution' imposée du problème tchécoslovaque a précisément rendu manifeste l'affaiblissement intérieur et extérieur du gouvernement russe »
 - o La violence se manifeste lorsque le pouvoir est menacé

2) Les formes de la domination légitime

- Notion moins travaillée par Hannah Arendt, c'est celle de légitimité
 - Notion proche de celle d'autorité : décision fait autorité/est légitime si elle remplit un certain nombre de conditions
 - Pas besoin d'utiliser la contrainte
 - Pas besoin non plus d'argumenter pendant des heures
- Le grand classique pour comprendre sur quoi repose légitimité : Max Weber
 - o Décrire les trois types
- Ce ne sont pas des formes de domination, mais plutôt des formes de légitimation de la domination
 - On peut en retrouver les traces dans de nombreux types de régimes, d'organisation des pouvoirs
 - o Démocratie parlementaire renvoie plutôt au domaine du légal-rationnel
 - Mais autorité des gouvernants est aussi basée sur leur charisme : il y a une recherche constante du charisme, des marques du charisme parmi les acteurs politiques démocratiques
 - o Inscription dans une tradition politique, par exemple celle de la République française, celle de ses figures marquantes (Jaurès, De Gaulle) = une constante chez les acteurs politiques démocratiques
- Donc formes de domination cohabitent dans une même époque et en un même lieu

- Par contre, modes de légitimation sont plutôt activés alternativement, les uns après les autres (ou en tout cas pas tous en même temps)
- La construction de la légitimité fait donc partie du travail du pouvoir : la légitimité, ça ne s'impose pas mais ça se travaille.
- Malgré tout, on reste dans une conception assez classique du pouvoir, où celui-ci consiste avant tout à prendre des décisions matérialisées dans des actes législatifs, des lois. Le pouvoir compris sous une forme juridique, que le travail de Michel Foucault va permettre de mettre en question, en montrant que le pouvoir, ce n'est pas seulement cela, et peut-être même, c'est de moins en moins cela.

B. Le pouvoir comme gouvernement des conduites

- Michel Foucault : psychologue, historien, philosophe. Positionnement disciplinaire assez hétérodoxe → Collège de France.
- Point de départ de son travail théorique : interroger la place des marges dans nos sociétés modernes (de ses « pathologies ») pour arriver à une compréhension historique et théorique de ce que signifie la « normalité » (et comment cette conception évolue)
 - O Thèse sur l' « histoire de la folie à l'âge classique »
 - Travail sur l'apparition de la prison → montée en puissance de la volonté pédagogique de la peine (rééducation du criminel, prévention du crime), qui devient de plus en plus centrale par rapport à la volonté de punition (rétribution)
 - Problématique du pouvoir devient de plus en plus centrale, de manière peut-être un peu surprenante, à partir de son travail sur l'histoire de la sexualité : c'est quoi une sexualité normale ? qu'est-ce qui définit les normes ? Qu'est-ce que ces normes nous disent sur la manière dont s'exerce le pouvoir ?
 - Amène à créer et interroger la notion de biopolitique : à partir de quel moment le pouvoir ne s'occupe plus seulement de nous en tant que sujets juridiques, mais aussi en tant que sujets biologiques
- Comme chez Arendt, même remise en question du pouvoir en tant que substance ou propriété : le pouvoir c'est une relation, et même une relation stratégique, qui vise non pas à annuler la volonté des autres, mais à produire des comportements (dimension positive)
- 3 moments d'analyse

1) Questionner l'hypothèse répressive

- Positionnement de la réflexion dans l'après-mai 68 : revendication de la libération sexuelle, du « jouir sans entraves » (« il est interdit d'interdire »).
 - Couplé à toute une tendance intellectuelle, influencée à la fois par le marxisme et la psychanalyse, qui présente le pouvoir de la bourgeoisie comme étant basé sur la répression des instincts (ex : Herbert Marcuse)
 - o Morale religieuse occupe une place de choix dans cette critique : religion = bourgeoisie → interdictions morales fondent la famille mononucléaire et hétérosexuelle, base du capitalisme (sphère privée)

- Critique de Foucault vis-à-vis de cette « hypothèse répressive », qui conçoit le pouvoir avant tout comme une censure (conception négative)
- Si on s'intéresse à la morale religieuse, on voit que, finalement, elle a aussi beaucoup incité à la production de discours, de récits sur la sexualité (plutôt qu'à les taire)
 - O Dispositif de la confession : prêtre force un peu la main pour obtenir des confidences, des confidences les plus détaillées possibles
 - O S'assortit d'interdictions bien sûr, mais aussi d'une classification, d'une mise en lumière
- Pouvoir qui s'exerce par une co-production des discours → pas seulement une verticalité descendante
 - « Le trait distinctif du pouvoir, c'est que certains hommes peuvent plus ou moins entièrement déterminer la conduite d'autres hommes mais jamais de manière exhaustive ou coercitive. Un homme enchaîné et battu est soumis à la force que l'on exerce sur lui. Pas au pouvoir » (*Naissance de la biopolitique*)

2) Le pouvoir comme gouverne-mentalité

- A partir du 18^e siècle, émergence d'un « régime disciplinaire » de pouvoir
 - O Auparavant, politique = exercice de la souveraineté → associée à la loi, à la répression des infractions par des sanctions imposées depuis l'extérieur
 - o Apparition progressive de nouvelles techniques de domination, qui visent à orienter, de l'intérieur, les comportements
 - Exemple du panoptique (imaginé par Jeremy Bentham pour surveiller prisonniers)
 - Edifice circulaire divisé en cellules et ayant en son centre une tour, permettant de voir sans être vu
 - Individus ne savent jamais s'ils sont surveillés, mais sont en permanence susceptibles de l'être : adopter spontanément la conduite qu'on attend d'eux
 - Faire en sorte que « la perfection du pouvoir tende à rendre inutile l'actualité de son exercice » (Surveiller et punir)
 - Dispositif pensé pour les prisons, mais destiné à se diffuser dans le corps social
 - o Effets : désindividualisation du pouvoir
 - Effets d'autant plus constants que pouvoir impersonnel
 - C'est Big Brother : pas besoin de sanction.
- Exercice du pouvoir consiste à agir sur les actions
 - Agir sur l'éventail des actions possibles pour obtenir un auto-gouvernement de l'individu sur lui-même
 - Lien effectué avec le néo-libéralisme : limiter l'intervention directe, privilégier une forme très distante de « management » des conduites
 - o Participe d'une forme d'aversion vis-à-vis de l'Etat, mais pas vis-à-vis du gouvernement
 - o Néo-libéralisme = gouverne-mentalité → se baser sur la mentalité des sujets eux-mêmes, la façonner à distance pour obtenir conformité
- Illustration « concrète » : la théorie du « nudge » (ou « coup de pouce »)

- Production d'incitations douces pour orienter les individus vers les bonnes décisions → plus efficace que l'obligation
- O Exemple : choix de l'éclairage (ou même musique) pour inciter les gens à prendre l'escalier plutôt que l'escalator
- Exemple : petites mouches sur les urinoirs pour éviter éclaboussures et réduire frais de nettoyage
- Exemple : mise en place au 1^{er} janvier 2022 d'un dédommagement de 15 euros/mois pour les employés de la fonction publique qui souscrivent à une mutuelle
- On peut difficilement ne pas faire le lien avec certains aspects de la gestion politique de la pandémie actuelle, et en particulier du dispositif de pass sanitaire ou vaccinal qui a été mis en place dans de nombreux Etats (et souvent préféré à l'obligation vaccinale)
 - Ce type de dispositif repose toutefois sur un système d'interdictions et de sanctions (en cas d'infraction)

3) Modernité et biopouvoir

- Citation fondatrice de la réflexion foucaldienne sur le biopouvoir : « L'homme, pendant des millénaires, est resté ce qu'il était pour Aristote: un animal vivant et de plus capable d'une existence politique ; l'homme moderne est un animal dans la politique duquel sa vie d'être vivant est en question » (*La volonté de savoir*)
 - O Peut-être qu'on pourrait relativiser un peu, en se souvenant des ambitions d'Aristote sur le contrôle des unions conjugales et de la reproduction
 - O Néanmoins, effectivement, mise en œuvre dans des politiques publiques n'est pas ce qui caractérise l'histoire politique occidentale avant le 20^e siècle.
- Emergence de la préoccupation étatique pour la statistique, la démographie : favoriser un meilleur fonctionnement de l'Etat, une meilleure collecte des ressources aussi. Débouche sur la surveillance de l'état sanitaire de la population, les politiques de santé.
 - O Auparavant, le pouvoir politique n'apparaissait que sporadiquement dans la vie des individus → vie à la campagne notamment, vie très isolée : de temps en temps un percepteur de taxes, mais pas beaucoup plus.
 - o Intervention du droit dans la vie des individus : expression principale est la peine de mort.
 - Transformation des fonctions et objectifs du pouvoir autour du 18^e siècle : « On pourrait dire qu'au vieux droit de *faire* mourir ou de *laisser* vivre s'est substitué un pouvoir de *faire* vivre ou de *rejeter* dans la mort » (*La volonté de savoir*, 1976)
 - Référence implicite et facétieuse au James Bond sorti en 1973 (*Live and let die*) ? Ou peut-être involontaire.
- Avec le biopouvoir, on assiste à une extension phénoménale du champ d'exercice du pouvoir :
 - Sujets du pouvoir ne sont plus seulement des sujets juridiques, mais aussi des sujets biologiques
 - Soulève la problématique de l'eugénisme, qui émerge au 19^e siècle : favoriser la fructification du patrimoine génétique de la population → encourager certains

- types d'unions conjugales, stériliser des populations moins bien considérées (handicapés, minorités raciales...)
- o Mise en pratique accélérée sous le nazisme : extermination, recherche de la pureté « raciale », etc.
- Concept de biopouvoir repris par le philosophe italien Giorgio Agamben : critique des régimes démocratiques contemporains, fondés (selon lui) en dernière instance sur le paradigme du camp, la suspension du droit pour les populations indésirables
 - La démocratie comme forme de totalitarisme
 - Critique/risque : brouillage des catégories de l'entendement politique → tout se vaut.
 - O Dérive plus récente d'Agamben vers un négationnisme de la pandémie

Conclusion générale

- Interroger un certain nombre d'évidences relatives aux notions de pouvoir, d'obéissance et de légitimité
- 1) Dissocier pouvoir et contrainte
 - O Rouages de l'exercice du pouvoir : capacité à susciter obéissance sans violence
 - o Interroger relation entre cette dynamique et les rouages psychologiques fondamentaux de la condition humaine
 - Analyse plus poussée que dans l'anthropologie logique de Hobbes et Rousseau : dispositifs expérimentaux de la psychologie sociale
 - Dissocier obéissance et adhésion (idéologique) → rôle du conformisme et du contrôle social informel
- 2) Envisager le pouvoir comme mise en place d'une relation entre individus, et comme travail sur cette relation visant à provoquer un comportement, à l'anticiper
 - Conception assez enchantée du pouvoir : un « trésor », l'agir-en-commun qu'il est souvent difficile de préserver de façon stable (Arendt)
 - O Conception plus inquiétante (on regretterait presque le pouvoir fondé sur la violence) : le pouvoir comme action sur les conduites visant à les anticiper, les déterminer en s'immisçant dans les consciences et la biologie de l'espèce humaine.

Théorie politique – séance 3

Guerre et politique

- La semaine dernière nous avons abordé la notion de pouvoir, que nous avons opposé (de différentes manières) à la violence et à la contrainte
 - Conformisme
 - o Agir en commun
 - o Gouvernementalité néolibérale et biopolitique
- Mais si le pouvoir s'oppose à la violence, la violence n'en entretient pas moins une relation à la politique. En quoi consiste-t-elle ?
- C'est le thème de cette séance, qui porte sur la guerre, en tant que forme ultime de la violence, mais aussi en tant que forme particulière de la violence qui a fait l'objet d'un abondant travail de théorisation, analysant ses rapports à l'ordre politique et à l'ordre juridique
- Nous allons analyser quatre modes de théorisation des rapports entre guerre et politique, qui correspondent soit à des approches soit à des périodes différentes
 - o La guerre comme « envers » du politique, c'est-à-dire ce à quoi elle s'oppose, mais aussi ce sur quoi elle repose (un peu yin et yang en somme)
 - O Plus spécifiquement, rapport entre le droit établi et la guerre : quel rapport avec la force ? Peut-il exister un droit sans violence ?
 - La guerre en elle-même en tant qu'elle constitue un objet juridique (pas simplement de la violence débridée), et un objet théorique qui peut être « justifié » → thématique philosophique de la guerre juste
 - O Enfin, voir comment les transformations récentes des conflits armés (groupes de sécurité privée, armes non conventionnelles) et l'émergence du terrorisme comme mode d'action, par exemple, nous amènent à repenser ce qu'est la guerre dans son rapport au droit et, plus largement, à l'organisation politique de la société.

I. La guerre, envers du politique

- L'ordre politique entretient un rapport ambivalent à la violence : il est celui qui est chargé de son éradication (Hobbes), et en même temps celui qui est en mesure de l'exercer
- Revenir rapidement sur façon dont la théorie sociale contemporaine a envisagé la construction de l'Etat comme résorption du conflit social (Elias)
- Aborder une conception différente, qui conçoit aussi la guerre comme envers du politique, mais envers au sens de masque, au sens de quelque chose qui la définit fondamentalement mais qui n'est pas toujours apparent : la politique conçue, en dernière instance, comme la possibilité du conflit à mort (Schmitt)

A. La construction de l'Etat comme résorption du conflit social

- Elias : théorie sociale plutôt que de la théorie politique, mais intéressant car il confirme certaines intuitions liées à l'anthropologie logique de Hobbes
- Citation longue : « Quand, dans une unité sociale d'une certaine étendue, un grand nombre d'unités sociales plus petites, qui par leur interdépendance forment la grande unité, disposent d'une force sociale à peu près égale et peuvent de ce fait librement sans être gênées par des monopoles déjà existants rivaliser pour la conquête des chances de puissance sociale, en premier lieu des moyens de subsistance et de production, la probabilité est forte que les uns sortent vainqueurs, les autres vaincus de ce combat et que les chances finissent par tomber entre les mains d'un petit nombre, tandis que les autres sont éliminés ou tombent sous la coupe de quelques uns »
 - Monopolisation de la violence n'est pas le résultat d'un processus purement logique, de pensée, mais le fruit d'une dynamique sociale de « concurrence pure et parfaite », qui devient progressivement un oligopole puis un monopole.
- Avec l'accroissement de la taille du domaine à administrer, les missions du souverain se complexifient progressivement, ce qui crée une dépendance de celui-ci vis-à-vis de ses administrés
 - o Domination se fait plus douce → droit du plus fort n'est jamais suffisamment fort pour se suffire à lui seul
 - o Tendance à la socialisation du monopole : dépersonnalisation des fonctions de la domination, de l'administration du royaume
- Double parenté de la théorie de Norbert Elias : Hobbes et Weber
- Théorie du processus de civilisation va plus loin que Hobbes dans l'affirmation d'une régulation de la violence
 - O Adoucissement des rapports politiques se généralise à toutes les échelles : on passe d'une société de chevaliers à une société de cour
 - O Adoucissement politique est corrélé à un adoucissement des mœurs : bonnes manières, pudeur, etc.
- Elias va plus loin que Weber dans l'affirmation d'une domestication de la violence par l'Etat : celle-ci se diffuse aussi à la société
- En résumé :
 - o Guerres féodales → Etat → Socialisation du monopole → Démocratie.
 - Etat = mettre fin à la guerre permanente
 - Etat = suite logique de la guerre permanente

B. La guerre comme horizon régulateur du politique

- Carl Schmitt : un juriste engagé dans le nazisme
 - Rejoint le parti en 1933, en est expulsé en 1936, mais conserve son poste à l'université
 - O Catholicisme très fort l'a en partie éloigné du noyau dur nazi
 - O Libération : destitué de son poste, interdit d'enseigner, mais pas inculpé pénalement
 - Son ennemi intellectuel principal : la République de Weimar, mise en place suite à la défaite dans la 1^{ère} Guerre Mondiale, et plus généralement le libéralisme politique, qui est pour lui un type de rationalité non politique \rightarrow ce qui suppose une définition bien spécifique de ce qu'est le politique

- Point de départ : on trouve rarement une définition claire du politique
 - Souvent définitions par élimination : politique n'est pas économie, morale, droit, etc.
 - Réductions du politique à l'Etat sont aussi fréquentes, mais incorrectes :
 - Notamment au vu de l'indistinction de plus en plus grande entre Etat et société, caractéristique des Etats démocratiques modernes
 - Intérêt de l'Etat pour les questions sociales → Etat total, et donc disparition d'une sphère réservée à l'Etat, qui correspondrait à la sphère politique → politique est partout
- Pour Schmitt, définition est à chercher dans critères de distinction qui opèrent quand on pense politiquement

Morale : bien vs mal Esthétique : beau vs laid

o Economie : rentable vs non-rentable (coût/bénéfice)

- "La distinction spécifique du politique, à laquelle peuvent se ramener les actes et les mobiles politiques, c'est la discrimination de l'ami et de l'ennemi. Elle fournit un principe d'identification qui a valeur de critère, et non une définition exhaustive ou compréhensive" (64)
 - Première conséquence : l'ennemi politique n'est pas forcément laid, mauvais, ce n'est pas forcément un concurrent économique (on peut même faire des affaires avec lui). Ce n'est pas forcément quelqu'un pour qui on éprouve une antipathie personnelle
 - O Deuxième conséquence : définition du politique est basée sur la décision (décisionnisme), pas sur l'agir en commun. En dernière instance, politique = lutte à mort (rien à voir avec Arendt et sa notion de « pouvoir »).
- Qui est l'ennemi ? « Il se trouve simplement qu'il est l'autre, l'étranger, et il suffit, pour définir sa nature, qu'il soit, dans son existence même et en un sens particulièrement fort, cet être autre, étranger et tel qu'à la limite des conflits avec lui soient possibles qui ne sauraient être résolus ni par un ensemble de normes générales établies à l'avance, ni par la sentence d'un tiers, réputé non concerné et impartial » (65).
 - Troisième conséquence : impossibilité de la régulation du conflit (ou alors seulement par l'intervention d'une logique extra-politique). Différent en cela de la compétition sportive (règles pour reconnaître le gagnant) ou du droit (ou tribunal départage les parties).
- Démarche de définition de Schmitt se veut réaliste : discrimination ami/ennemi n'est pas une bonne ou une mauvaise chose, c'est juste comme ça que ça se passe.
- Est-ce que cela signifie que la politique est (ou devrait être) une guerre permanente ? Non!
 - o « Le concept d'ennemi inclut, au niveau de la réalité concrète, **l'éventualité** d'une lutte » (70).
 - « La guerre n'est que l'actualisation ultime de l'hostilité. Ceci n'implique pas qu'elle soit chose courante, chose normale, ni d'ailleurs que l'on y voie une solution idéale ou désirable; elle reste néanmoins présente sous forme d'une possibilité du réel tant que la notion d'ennemi garde son sens » (71).
- A contrario, ceux qui voudraient faire « la guerre à la guerre », qu'il n'y ait plus jamais de guerres, pourraient nous entraîner vers des guerres encore plus féroces : c'est la ruse de la raison pacifiste, selon Schmitt

- « Les guerres se déroulent, chacune à son tour, sous forme de toute dernière des guerres que se livrent l'humanité. Des guerres de ce type se distinguent fatalement par leur violence et leur inhumanité pour la raison que, transcendant le politique, il est nécessaire qu'elles discréditent aussi l'ennemi dans les catégories morales et autres pour en faire un monstre inhumain » (75).
- O Un peu ironique d'entendre cette critique de la déshumanisation de l'ennemi dans la bouche d'un nazi
- Chimère des pacifistes : l'Etat universel → critique de la pensée cosmopolitique par Schmitt
 - « Toute unité politique implique l'existence éventuelle d'un ennemi et donc la coexistence d'une autre unité politique. Aussi, tant que l'Etat en tant que tel subsistera sur cette terre, il en existera plusieurs et il ne saurait y avoir d'Etat universel englobant toute l'humanité et la terre entière. Le monde politique n'est pas un universum mais, si l'on peut dire, un pluriversum » (95).
 - Un monde basé sur une logique universelle (un Etat mondial), c'est un monde sans politique selon Schmitt
 - O Ca ne veut pas dire que c'est impossible! Par contre ça voudrait sans doute dire que les ennemis (intérieurs) seraient ici déshumanisés.
- Parenté de Carl Schmitt avec un autre auteur classique dans la pensée des rapports guerre/politique : Carl von Clausewitz, militaire allemand (1780 1831) qui s'est illustré dans les guerres napoléoniennes.
 - « La guerre n'est qu'une simple continuation de la politique avec d'autres moyens »
 - o « La guerre est le moyen, et le moyen ne peut jamais être pensé sans la fin »
 - O La guerre a sa logique propre, mais elle est suspendue à une décision, elle découle d'une logique politique
 - La guerre c'est la dernière instance du politique ? Dans une certaine mesure, mais ce n'est pas son unique moyen d'expression
 - La guerre est un moyen, parmi d'autres, d'affirmer sa volonté politique : contraindre l'adversaire à exécuter ma volonté
 - De ce point de vue, la guerre n'a pas forcément vocation à être poussée jusqu'à ses dernières conséquences (annihilation physique totale de l'ennemi), puisque ses objectifs (qui sont politiques) peuvent être atteints par son interruption, ou par une guerre défensive (ou autrement que par la guerre).

C. Conclusion

- On vient de voir que le rapport entre la politique et la guerre est ambivalent : à la fois négation et *ultima ratio*, négation et accomplissement.
- Transition : En général, on associe politique et droit : l'ordre politique, c'est celui qui offre les soubassements du système juridique.

- Or, si l'association politique/guerre peut paraître logique, l'association droit/guerre ou droit/violence peut, elle, paraître plus problématique, voire moralement choquante. Pourquoi ?
- o Parce que, comme l'a dit Rousseau : fonder le droit sur la force peut apparaître comme une absurdité : si le droit repose sur la force, alors une autre force plus puissante suffira pour interrompre le droit (ou en imposer un autre) → le « droit du plus fort » = contradiction dans les termes, ce n'est pas du droit, simplement.
- Mais y a-t-il vraiment une extériorité radicale entre droit et guerre (plus spécifique que violence) ? Est-ce que la guerre c'est simplement beaucoup de violence ?
 - On va voir, au contraire, que l'idée de guerre porte avec elle toute une série d'enjeux légaux, qui en font un type de violence spécifique.
 - O D'abord, en allant au-delà de ce que disait Rousseau : la guerre ne peut pas être au fondement du droit, ce serait contradictoire. Certes, mais la réalité n'est-elle pas pleine de contradictions? D'affirmations injustifiées, aussi, mais qui font autorité et qui ont des effets sur la façon dont le monde est compris?
 - O Donc on va voir que, en posant la guerre au fondement du droit, on comprend un certain nombre de mécanismes centraux de la pensée politique.

II. La guerre au fondement du droit

- Deux façons de penser ce fondement :
 - o Le droit c'est le résultat du triomphe historique de quelque chose
 - o Le droit, c'est un mensonge

A. La guerre, fondatrice historique du droit

- Diversité des manières d'associer les fondations historiques (ou logiques, dans une dynamique d'anthropologie logique, une histoire-mythe) du droit à partir de la guerre
- Réflexion d'ordre typologique menée par le philosophe Frédéric Gros dans son ouvrage *Etats de violence*, paru en 2005 : 2 moments.

1. Les rapports entre Etat de droit (au sens large) et guerre

- On parle ici d'Etat de droit au sens où l'Etat est une structure juridique (plutôt qu'une structure chargée de garantir l'égalité devant la loi et des procès équitables).
- Les rapports possibles sont de trois types : rapport de provenance, d'actualité ou d'avenir.
- **Rapport de provenance** : tout Etat de droit a commencé dans et par la violence, par un coup de force
 - o Institution d'une souveraineté sur un territoire et une population : toujours le résultat d'une décision, de l'affirmation d'une puissance
 - o L'histoire de France, c'est une histoire des guerres qui en ont dessiné les frontières
 - o L'histoire des Etats indépendants d'Amérique, ou des pays décolonisés, c'est l'histoire des conflits qui les ont opposés à leurs puissances colonisatrices, puis

- l'histoire des guerres civiles qui les ont déchirés avant la stabilisation du pouvoir politique interne
- Ca ne veut pas dire que la guerre est la logique qui se cache derrière l'exercice routinier du pouvoir, même si on peut en trouver les traces dans les moments de crise, comme une dernière instance
 - Dispositifs d'état d'exception → suspension du droit par la puissance souveraine → « Le souverain, c'est celui qui décide de l'état d'exception » (Schmitt, *Théologie politique*)
 - Dispositif régi par l'article 16 de la constitution de la 5^e République (application une seule fois, suite à un putsch militaire à Alger, en 1961)
 - Pour Schmitt, réguler l'état d'exception n'a pas de sens : il se peut que le Président de la République ne soit pas en état d'établir l'état d'exception → la souveraineté, ça ne se décrète pas
- **Rapport d'actualité** : une autre manière d'envisager les rapports entre Etat (de droit) et guerre, c'est sous le prisme de la guerre souterraine, de la guerre masquée
 - Typique du marxisme : derrière la structure juridique se cachent des rapports de domination qualifiés de violents
 - o « L'histoire de toute société jusqu'à nos jours, c'est l'histoire de la lutte des classes » (Marx & Engels, *Manifeste du parti communiste*, 1848)
 - Nous y reviendrons dans la section suivante du cours
- Rapport d'avenir, rapport prophétique : le véritable Etat de droit, c'est celui qui émergera de la lutte ultime
 - Eschatologie (traduction littérale du grec : dernière parole) des grands monothéismes : la fin des temps, l'apocalypse se manifeste par une lutte acharnée du bien et du mal
 - o Le Grand Soir : la lutte finale pour l'établissement du communisme

2. La guerre conçue comme un tribunal

- Mise en récit classique de la guerre à travers l'image du tribunal : règlement d'un différend au sein d'un espace sacré, qui fait appel à des forces supérieures (résultat de la guerre = expression du jugement de Dieu)
- Image qui permet de mettre en évidence trois grands principes de la guerre classique (qui vont entrer en crise avec les guerres contemporaines : guerre froide, guerres privées, etc.)
- Guerre au sens classique ? Conflit volontaire, généralisé (pas incidents disparates) et réel entre deux entités étatiques ou proto-étatiques (ex : EI en Syrie, avec le contrôle d'une partie du territoire, mais pas l'EI en France)

- Principe de concentration

- La vie en commun, mais aussi la cohabitation des nations, c'est des frictions permanentes, des querelles immémoriales, des règlements de compte interminables : monotonie de la violence qui se répète
- Face à cette monotonie, la guerre c'est l'idéal d'un moment solennel, qui met fin à cette litanie une bonne fois pour toutes :
 - on met fin aux violences diffuses en organisant une bataille majeure : on concentre ses forces dans un moment sacralisé
 - Après, ce sera la paix, parce que la guerre aura décidé de qui domine

- Principe de décision

- Mythe guerrier suppose d'imaginer deux forces/armées équilibrées: issue incertaine, qui repose sur la décision des dieux, qui font pencher la balance (image de la justice), qui vont donner aux uns ce petit supplément de force qui permet de prendre l'avantage
- o Idée derrière cette vision de la guerre ≠ justifier le droit du plus fort
 - C'est plutôt considérer que la plus grande force est donnée au droit le plus légitime
 - La force permet de révéler le droit, de lui donner autorité

- Principe de partage

- O Le propre de la guerre, c'est qu'elle départage un vainqueur d'un vaincu, d'une manière visible, spectaculaire
- o L'essence de la guerre, ce ne sont pas tant les affrontements sanglants, mais ce moment de partage, d'attribution d'un statut de vainqueur/vaincu.
- On a donc 3 principes qui permettent de distinguer la guerre de la violence au sens plus général
 - o la guerre, c'est cette violence qui exprime davantage qu'elle-même, qui n'est pas une simple violence,
 - o et dont l'image du tribunal permet de comprendre comment elle est perçue par ceux qui en décident et ceux qui la mènent.

B. Marx : la violence masquée derrière le droit

- Place de la théorie politique dans la pensée de Marx
 - Une dimension relativement peu explorée : absence d'une pensée systématique sur la stratégie communiste et sur le type de régime politique qui correspondrait au communisme
 - O Notion de « dictature du prolétariat » : pas très claire, et finalement assez peu travaillée par Marx
 - O Chez Marx, l'économie a pris le pas sur la philosophie politique avec le passage du temps : textes politiques, plutôt des textes de jeunesse
 - Critique de la philosophie du droit de Hegel
 - *L'idéologie allemande*
 - Sur la question juive
- Un regard critique sur l'émancipation politique et juridique en général
 - O Déclaration des droits de l'Homme, révolutions libérales... = un progrès
 - o Mais aussi un frein!
 - o La politique et le droit = illusion qui freine la prise de conscience de l'oppression
 - On ne s'étonne pas, après, que les textes systématisant la vision politique de Marx se fassent rares: pour lui, ça ne sert à rien, il faut agir sur l'économie, par les luttes sociales.
- Critique plus spécifique des droits de l'homme
 - « Ce qu'on appelle les 'droits de l'homme', les *droits de l'homme* distingués des *droits du citoyen*, ne sont autres que les droits du membre de la société civile, c'est à-dire de l'homme égoïste, de l'homme séparé de l'homme et de la communauté » (*Sur la question juive*)

- O Droits de l'Homme = soutien de l'oppression d'une classe par une autre (violence), à travers le primat accordé à l'individualisme, à l'égoïsme
- Résumé de la pensée marxienne des « superstructures » juridiques
 - Le droit (superstructure) occulte des rapports de violence (base, infrastructure)
 - o Le droit légitime et masque cette violence
 - o En réalité : Etat de droit = état de guerre entre classes
 - o L'émancipation politique/juridique ≠ émancipation humaine
 - o L'émancipation humaine ≠ conquête des droits de l'Homme
 - Elle passe par la transformation des rapports de production (transformation de l'infrastructure de la société)
 - O Nécessité d'une prise de conscience des classes opprimées
 - Tâche à accomplir : Insertion et prise de position dans lutte des classes (déjà existante)
- Pour insister sur la notion de « superstructure » chez Marx
 - « Le communisme n'est pour nous ni un état qui doit être créé, ni un idéal sur lequel la réalité devra se régler. Nous appelons communisme le mouvement réel qui abolit l'état actuel. Les conditions de ce mouvement résultent des prémisses actuellement existantes » (Marx & Engels, L'idéologie allemande)
 - O L'important, ce n'est pas tant de diffuser une conception alternative de la société, que de comprendre les règles de la lutte des classes, qui devraient mécaniquement nous amener au renversement de la société capitaliste
 - Caractère mécanique de ce basculement est plus ou moins affirmé selon les moments chez Marx: en effet, si c'était purement mécanique, il suffirait d'attendre que les conditions d'exploitation s'aggravent pour qu'éclate la révolution
 - Pourtant, Marx est aussi un militant, qui défend une cause et une vision du monde qu'il cherche à diffuser en Europe → prise de conscience n'est pas forcément si mécanique, il faut agir dessus par l'action politique.
- Problème : comment susciter la prise de conscience de cette supercherie ? 3 types de posture stratégique
 - Une posture spontanéiste
 - C'est aux travailleurs de prendre conscience, par eux-mêmes, de leur oppression : impossibilité d'une posture de surplomb, faute de quoi on fausserait le processus
 - Processus logique : les conditions matérielles vont créer les conditions subjectives.
 - Par défaut, c'est la posture de Marx, qui n'a pas développé d'écrits approfondis sur la stratégie politique
 - Une posture avant-gardiste
 - Lénine, Que faire ? (1902)
 - Développement du capitalisme entravé en Russie (pays rural), c'est aux révolutionnaires de créer les conditions de la révolution
 - Parti = avant-garde professionnelle, qui organise les masses et leur injecte une subjectivité révolutionnaire
 - Une posture foquiste

- Amérique latine : comme en Russie, poids de la paysannerie très marqué dans certains cas, dans d'autres cas population urbaine de « pauvres » plus que de prolétaires (bidonvilles, économie informelle)
 - absence de conditions objectives pour la révolution
 - mais échec des partis communistes léninistes à enclencher processus révolutionnaire sur le modèle léniniste
 - nécessité d'une « révolution dans la révolution » (Debray) : théorisation à partir de la révolution cubaine (1959)
- Même logique consistant à donner la priorité aux conditions subjectives sur les conditions objectives, mais stratégie différente
 - Ne repose pas sur la création d'un parti organisateur, mais plutôt sur une pédagogie par l'exemple
 - Un (tout) petit groupe d'homme prend les armes et, par son action de harcèlement des forces armées, arrive à questionner la solidité du pouvoir en place, et commence à susciter la sympathie parmi les masses
 - Celles-ci rejoignent progressivement les rangs de la guérilla, jusqu'à ce qu'on arrive à une guerre révolutionnaire de masse

III. Le droit de la guerre

- Jusqu'ici, on a présenté la guerre dans un rapport d'extériorité interactive avec le droit et la politique : elle y est liée (historiquement ou logiquement), mais elle a ses propres règles
- Pourtant, les règles du droit s'appliquent elles aussi à la guerre :
 - Elles l'ont fait de longue date, avant qu'il n'y ait de codification internationale :
 il y a depuis longtemps un droit de la guerre au sens où on peut parler de guerres justes et de guerres injustes, dans le cadre d'une réflexion morale (pré-juridique)
 - Elles le font de manière d'autant plus concrète que les instruments du droit international se sont développés rapidement au cours des dernières décennies (droit des conflits armés, droit international humanitaire) → ex : notion de « crime de guerre »
- Il y a donc des guerres qui, en référence à un certain nombre de normes, peuvent être considérées comme justes
 - o Du point de vue pacifiste, c'est choquant
 - o Mais si on creuse bien, la plupart du temps, chacun a sa petite guerre personnelle qui lui tient à cœur (guerre contre le nazisme, contre la Syrie de Bashar-al-Assad, contre les empires coloniaux, etc.). Mais qu'est-ce qui fait qu'on considère que telle ou telle guerre est plus juste que telle ou telle autre? Les doctrines de la guerre juste permettent d'offrir une réponse systématique à cette question.
 - o Même si on refuse d'entrer dans cette discussion, force est de constater que, quoi qu'on en pense, l'ordre de la justification et du choix moral est toujours pertinent pour la guerre, dans la mesure où les belligérants y recourent → quels sont les arguments, les modes de justification privilégiés ? Peut-on en faire une analyse systématique ?

- C'est à ce travail que se sont attelés toute une série de textes, une tradition de pensée qu'on appelle les « doctrines de la guerre juste », dont voici quelques exemples : Saint Thomas d'Aquin, Vitoria, Grotius, Orend et Walzer (dans le sillage de la guerre en Irak après 2003).
- Même les guerres les plus injustes font l'objet d'un travail de justification publique par les belligérants
 - Cas d'école : invasion de l'Irak par une coalition menée par les Etats-Unis le 20 mars 2003 pour prévenir l'usage, par le régime dirigé par Saddam Hussein, d'armes de destruction massive (armes chimiques et nucléaires)
 - O Visionnage des deux discours d'entrée en guerre : attention aux arguments utilisés !
- Corps de doctrine qui aborde l'ensemble de ces arguments : théories de la guerre juste, qu'on peut découper d'au moins deux façons
 - O La première concerne la légitimité de l'entrée en guerre : le jus ad bellum, le droit « à la guerre » ou droit de faire la guerre
 - La deuxième catégorie est celle du droit dans la guerre, le jus in bello, le droit « dans la guerre ». Il ne s'agit plus de penser la légitimité de la guerre en ellemême, mais celle de son déroulement. Le jus in bello, ou réglementation des hostilités, régit la conduite de la guerre

A. Jus ad bellum (droit de l'entrée en guerre)

1) Juste cause

- Ca paraît évident mais, bien sûr, ça ne l'est pas : comment discriminer juridiquement entre une cause juste et une cause injuste ? N'est-ce pas profondément subjectif ?
 - o Ca l'est si on se réfère aux objectifs visés, pas à la procédure
 - o Régime de justification déontologique (pas conséquentialiste ou perfectionniste)
- Ce qui fonde la juste cause dans les doctrines de la guerre juste, c'est le fait d'être victime d'une agression : droit à la légitime défense
 - O Une guerre juste, c'est une guerre défensive
 - o Exclusion d'office des guerres offensives (ça paraît simple!)
- Juste cause = réponse à une agression, mais réponse qui n'est pas nécessairement réservée à la cible directe de l'agression → la guerre, ça peut aussi servir à protéger des populations vulnérables, victimes d'une injustice!
 - O Sans être une réponse à une agression individuelle (contre nous), la guerre peut être une juste réponse à une agression portant atteinte à la dignité humaine
 - C'est l'humanité entière qui se trouve agressée, et donc tout Etat est fondé à défendre la dignité humaine → réponse à une violation massive des droits humains, par exemple
- Argument qui permet de justifier beaucoup de conflits, mais qui permet néanmoins d'exclure un grand nombre de guerres (ou de motifs de guerres)
 - O Guerres pour la guerre, pour la gloire, pour l'affirmation brute de la puissance : guerres de conquête

- O Guerres contre une ennemi naturel ou perpétuel : l'ennemi ne peut être attaqué que pour une faute qu'il a commise
 - A priori, ça exclut les guerres saintes : attaquer parce que l'ennemi a tort
 - Mais est-ce que, en proférant des mensonges, en blasphémant, il n'agresse pas notre humanité, finalement?
 - Ici, l'argument paraît excluant, mais on voit aussi que tout peut être sujet à débat. On voit aussi que la juste cause est un argument insuffisant pour justifier la guerre à lui seul, s'il n'est pas équilibré/contraint par d'autres critères
- Manière de pallier à l'absence de régulation inter-étatique au sens strict
 - o Entre individus, l'Etat se charge de régler les conflits par le biais de la justice
 - O Pas d'équivalent quand il y a des conflits entre Etats (justice internationale est très récente et incomplète de ce point de vue)
 - Guerre = manière de rétablir le droit → sanctionner celui qui a violé la loi.
- Ce principe de juste cause semble interdire de recourir à la guerre préventive : on ne punit pas un crime avant qu'il ait été commis
 - O Mais faut-il attendre d'avoir été battu par l'ennemi pour prendre les armes ? Quel est le bon moment alors ?
 - o Doctrines de la guerre juste autorisent guerre quand ennemi prépare une attaque
 - Mais quand est-ce que ça commence ?
 - Augmentation de la puissance militaire, mais aussi économique ou industrielle, d'un pays voisin n'est-elle pas déjà un signe d'animosité?
 - C'est ce qui se passe en 1962, quand des missiles nucléaires soviétiques sont déployés à Cuba
 - Aucune agression, mais menace qui apparaît comme une justification de la guerre pour beaucoup d'occidentaux
- Distinction qui s'est construite, progressivement, en droit international, entre guerre préemptive et guerre préventive
 - Guerre préemptive vise à répondre à une agression armée imminente, en prenant les devants
 - Charte de l'ONU reconnaît « menace pour la paix » comme un critère légitime de recours à des moyens pacifiques ou armés pour rétablir l'ordre international
 - Argumentation de Bush en 2003 vise à se situer dans ce cadre : Irak = danger imminent
 - o Guerre préventive au sens strict reste, elle, condamnée dans son principe
- Finalement, la réflexion autour du principe de juste cause tourne autour de la question fondamentale suivante : qu'est-ce qu'une rupture de la paix, comment la définir ? Et là, on va avoir des conceptions différentes (vivre sans violence armée ou vivre paisiblement ?) qui s'affrontent, mais qui ont toutes pour horizon cette idée de légitime défense.

2) Intention droite

- Guerre est considérée comme juste si on peut montrer qu'elle est sincèrement menée pour contrer une agression
- Un principe qui est beaucoup plus difficile à codifier de fait, il ne l'est pas en droit international.
 - o Pourquoi ? Parce qu'il renvoie à une dimension interne
 - O Guerre injuste de ce point de vue : j'attaque l'Irak pour l'empêcher d'utiliser ses armes de destruction massive, mais en réalité ce qui m'intéresse c'est son pétrole
 - Vision sans doute réductrice des motivations des dirigeants US en 2003, mais on ne peut pas nier que ça n'ait pas joué un rôle
- Comment faire la part des choses ?
 - Difficile en général, mais n'enlève rien au jugement moral qu'on peut dresser d'un action → réflexion menée par des théologiens, justice de la guerre se mesure aussi dans le for interne du guerrier
 - O Dans le cas de la guerre en Irak, mensonge des dirigeants états-unien sur les armes de destruction massive n'a pu être prouvé qu'*a posteriori* (avec déclassification de documents des services d'intelligence)
 - o Idem avec attaque de la Pologne par les nazis en 1939 : revendication de légitime défense, mais preuves historiques montrent l'existence d'un coup monté de la part des allemands pour essayer de faire croire à un début d'attaque polonaise.
- Intention droite renvoie aussi aux objectifs de la guerre : elle ne doit être qu'un moyen en vue de rétablir la paix
- Glissement de la réflexion sur la guerre juste du cadre théologique (Saint Thomas) au cadre juridique (Grotius) conduit à donner moins d'importance à ce critère

3) Déclaration publique par une autorité légitime

- Guerre doit être déclarée (pas enclenchée « en traître »). Pourquoi ?
 - o Parce qu'elle vise à réparer un tort, pas à asseoir une puissance
 - O Déclaration = dernière chance donnée à l'ennemi de réparer son tort, et donc d'interrompre le déclenchement de la guerre
- La guerre vise à rétablir un droit bafoué → celui qui le rétablit doit donc être une autorité légitime
 - Dans le cas contraire, on n'est pas dans une guerre, mais dans un règlement de comptes entre individus privés → pour cela, il existe des juridictions
 - O Déclaration de guerre vise à faire passer d'un état juridique à un autre, n'importe qui ne peut pas faire ça
 - Permet d'insister sur le fait que la guerre est un état des relations interétatiques plutôt qu'une action matérielle : la guerre ne se résume pas aux combats
 - Exemple : absence d'accord de paix entre la Syrie et Israël, entre les deux Corées (depuis 1953)
- Principe qui peut paraître assez simple dans un cadre interétatique classique, mais qu'en est-il dans le cadre international actuel, avec des organisations supranationales comme l'ONU ?
 - Qui est légitime pour déclarer la guerre ? Limitations au principe de souveraineté des Etats dans le cadre onusien

- Charte ONU, art. 51 : Etat victime d'une agression a le droit de recourir à la force
- O Charte ONU, art.39 : Il revient au Conseil de sécurité de constater « l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression »
- Invasion de l'Irak en 2003 : absence d'accord du Conseil de sécurité de l'ONU → rend d'autant plus nécessaire l'argumentation de Bush visant à s'inscrire dans le cadre de la guerre juste

4) Dernier recours

- La guerre ne doit être que la dernière des options, il faut avoir épuisé toutes les autres avant d'y recourir
- En effet, si le processus de discussion entre belligérants n'est pas mené à son terme, on remet en cause l'intention droite → donc critère 4 nécessaire au critère 2, et vice-versa
- Affirmation d'une supériorité morale et politique d'une solution diplomatique sur l'acte de guerre
- La charte des Nations Unies prévoit ainsi une gradation des mesures en cas de différend entre deux Etats pouvant constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales
 - Recours à des négociations diplomatiques, intervention d'organismes régionaux ou éventuellement juridiques internationaux (Cour Internationale de Justice de l'ONU) (art. 33 de la Charte)
 - o en cas d'échec, parties en conflit doivent se soumettre au Conseil de sécurité qui peut émettre des recommandations sur les termes du règlement (art. 37) ou décider de mesures provisoires en attendant de fixer une recommandation (art. 40).
 - o enfin, le Conseil de Sécurité peut décider de mesures n'impliquant pas l'emploi de la force pour donner effet à ses décisions (interruption complète ou partielle des relations économiques et des communications, rupture des relations diplomatiques, art. 41)
- C'est quand toutes ces mesures ont été épuisées sans résolution du conflit que le recours à la force est considéré comme légitime dans le cadre onusien
- En termes plus larges, il est bien souvent difficile d'établir que la guerre est bien le dernier des derniers des recours (c'est plus facile à posteriori)
 - o Comment en être sûr ?
 - O C'est l'argument qu'on peut utiliser pour (essayer de) défendre les leaders européens (Chamberlain, Daladier, Mussolini) qui, en 1938, ont signé avec Hitler les accords de Munich, par lesquels la France et le Royaume-Uni ont accepté l'annexion d'une partie de la Tchécoslovaquie en échange de promesses de paix : illusion ou manque de courage ?

5) Chances de succès

 Violation d'un droit ne suffit pas à justifier intervention armée : il faut qu'il y ait une chance raisonnable de gagner pour que l'entrée en guerre puisse être considérée comme juste

- o Règle de prudence
- Pourquoi ?
 - O Un État ne peut se défendre que si cet acte ne le conduit pas nécessairement à sa propre destruction
 - o Un Etat ne peut condamner ses citoyens à la mort que contre un bienfait
- Cette règle pose aussi toute une série de problèmes
 - O Calcul peut être erroné : si on a surestimé nos chances (ou sous-estimé nos chances, on rate une bonne occasion de faire une guerre juste...)
 - O Comment peut-on mesurer chances de succès ?
 - Victoire (inattendue dans une certaine mesure) de l'Algérie, des rebelles vietnamiens contre la France, etc.
 - Dans la règle générale, seuls les Etats puissants peuvent enclencher des guerres justes : Etats faibles doivent subir l'injustice... Justice assez injuste de la guerre juste ?

6) Proportionnalité

- Dans les doctrines de la guerre juste, la guerre est conçue comme procédure juridictionnelle : il faut donc qu'il y ait une gradation des peines en fonction des crimes
 - o Tout crime individuel ne mérite pas la peine de mort
 - o Toute agression par un Etat ne mérite pas la guerre
- L'entrée en guerre doit être basée sur un calcul coût/bénéfice favorable
 - o Sorte de généralisation du principe des chances de succès
 - Toutefois : entrée en guerre suppose supériorité universelle des gains par rapport aux pertes universelles → nécessité de prendre en compte le coût de la guerre pour l'ennemi également
 - Je ne peux pas liquider une armée ennemie pour répondre à quelques coups de feu sur la frontière → il faut que le risque soit plus important pour justifier le déchaînement de la violence guerrière visant à le parer
- On revient au fait d'envisager la guerre comme un moyen plutôt que comme un fin
 - o Est-ce le meilleur moyen pour répondre à une agression donnée ?
- Problèmes posés par ce critère sont similaires à ceux qui précèdent : des règles idéales pour un monde non idéal
 - Comment quantifier
 - Les valeurs en général : destruction de monuments historiques par exemple
 - La valeur d'une vie humaine, si elle est inestimable ?
 - O Une solution de ce point de vue : la « guerre zéro morts »
 - Guerre purement technologique → attaques menées par drones, guerre numérique, etc.
 - Limitation des attaques aux installations militaires (pas aux personnes)
 - Exemple, en avril 2017 : Attaque d'une base aérienne syrienne par des missiles US en réponse à une attaque chimique → coup de fil passé aux dirigeants russes pour limiter le nombre de morts
 - Une illusion?

7) Conclusion

- 6 principes qui, s'ils sont tous pris en compte, permettent de considérer le déclenchement d'une guerre comme une réponse juste et proportionnée à une agression externe
- 6 principes qui posent des problèmes d'interprétation insolubles sur un plan général, mais qui peuvent néanmoins donner des points de repère pour envisager une situation concrète
- 6 principes qui sont mobilisés par les belligérants, même quand la guerre est injuste
 - o 2ème visionnage des discours de Bush et Saddam
- Question : la guerre peut-elle être juste pour les deux belligérants ?
 - O Pas selon cette théorie, puisqu'il y a un responsable en premier lieu de l'agression, auquel la guerre permet de répondre
 - O D'un autre côté, si on prend le cas d'une guerre clairement injuste sur plusieurs plans (invasion de l'Irak en 2003), une application mécanique de la doctrine semblerait indiquer que l'Irak de Saddam Hussein, lui, a raison de déclarer la guerre aux Etats-Unis pour se défendre
 - o Mais peut-être les arguments avancés par Saddam Hussein dans sa déclaration de guerre pourraient-ils être considérés comme fallacieux : en quoi la Palestine est-elle ici défendue ? En quoi la foi des croyants est-elle défendue contre les mécréants ? N'est-ce pas se draper dans une générosité simulée ?
 - On pourrait donc aussi dire que, dans une guerre, il est possible qu'aucun des deux belligérants ne soit justifié, dans sa position, par le *jus ad bellum*
 - O C'est un élément que je laisse à votre réflexion! Et c'est ce qui est intéressant avec ces principes de la guerre juste: les principes sont, globalement, acceptés par tous, mais leur application ouvre de nombreux débats.

B. Jus in bello (droit dans la guerre, réglementation de la guerre)

- Visionnage d'un extrait du film *La bataille d'Alger* de Gillo Pontecorvo (1966)
 - O Guerre d'Indépendance de l'Algérie (1956 1962)
 - Constitution du Front de Libération Nationale (FLN)
 - Place importante de la guérilla urbaine (en gros, des attentats) dans la stratégie du FLN
 - Bataille d'Alger : tentative de décapitation des réseaux du FLN dans la « capitale » (janvier à octobre 1957) → une bataille sans champ de bataille
 - Statut particulier du film
 - Interdit en France jusqu'en 1971
 - Mais montré depuis sa réalisation dans académies militaires en Amérique latine, aux militaires US en Irak, etc.
 - o Visionner depuis 1:27:20 jusqu'à 1:35:20
- Question/point de départ : la doctrine de la guerre juste autorise-t-elle tous les crimes, une fois que la justice de l'entrée en guerre est avérée ?
 - o Jus in bello: La guerre doit aussi être juste dans ses moyens

- o Traduction dans le droit international : droit international humanitaire
- La légitimité du *jus in bello* se construit par rapport au *jus ad bellum* : la guerre juste doit viser à affaiblir l'adversaire, pour être en position de lui imposer une négociation visant le règlement du différend initial
 - o Conséquence logique du *jus ad bellum*: ne pas glisser vers la guerre d'extermination → la guerre ne sert qu'à rétablir le droit
 - o Guerre doit donc s'inscrire dans certaines limites
- Mais, du point de vue de la « victime » d'une agression, pourquoi se conformer au *jus in bello* ?
 - o Guerre d'agression = acte illicite extrait de toute réglementation
 - Droit pour la victime de recourir à une violence sans limite
 - L'agresseur a violé limites *jus ad bellum* : il ne peut réclamer protection droit humanitaire
- Mais *jus in bello* doit préserver son autonomie : il s'applique même si on est victime d'une guerre injuste
 - o En effet, en droit pénal, criminels n'en sont pas moins des sujets de droit
 - o La victime d'une agression n'est pas en droit de s'extraire du droit
 - O Présupposé (surprenant) du *jus in bello* : égalité morale des combattants (victime comme agresseur), indépendamment des motivations de l'entrée en guerre
- Partant de cette prémisse, le *jus in bello* va être tout entier articulé autour de la recherche d'un équilibre entre nécessité et humanité
 - o Nécessité : réduire l'adversaire à l'impuissance (VS anéantissement)
 - O Humanité : tempérer les excès de la guerre
- Ceci va conduire à un certain nombre de règles apportant des limites aux moyens légitimes dans la guerre
 - o Règles limitant les cibles (protection des civils)
 - Règles limitant l'usage de certaines armes (quand elles peuvent toucher les civils)
 - Règles déterminant le sort des prisonniers de guerre (qui ne sont plus vraiment des soldats mais pas exactement des civils)
 - Règles condamnant les crimes contre l'humanité (qui ne sont pas nécessaires pour atteindre objectifs militaires)
- A quoi renvoient toutes ces règles ? A la nécessité d'étatiser le conflit : l'ennemi ce n'est pas l'humain qui est en face de nous en tant qu'humain, mais en tant qu'il est un soldat de la puissance étatique ennemie
 - « Les particuliers ne sont ennemis qu'accidentellement, non point comme hommes, ni même comme citoyens, mais comme soldats[...], non point comme membres de la patrie, mais comme ses défenseurs » (Rousseau *Du contrat social*, I, 4).
- A travers les Conventions de Genève, élaborées après la Seconde GM, formalisation du *jus in bello*
- 6 principes centraux (tels que définis par Brian Orend dans *The Morality of war*)

1) Obéissance inconditionnelle aux lois internationales sur les armes prohibées

- Interdiction de certains projectiles dès la Déclaration de Saint Pétersbourg (1868)

- Quel type d'armes?
 - o Armes causant des maux superflus
 - Armes frappant sans discrimination
- Pourquoi ? Ce sont des armes qui vont au-delà du principe de nécessité, et donc violent le principe d'humanité
- C'est-à-dire?
 - Mines antipersonnel
 - o Armes chimiques
 - Arme nucléaire : fait l'objet d'une tolérance (montre que le droit est soumis à la puissance de certains Etats, qui sont en mesure de tolérer ou pas certaines normes)

2) Distinction entre combattants et non combattants

- Règle fondamentale pour protéger les populations civiles contre les effets des hostilités
- Prohibition notamment des actes visant à terroriser les civils
 - o Problème : évolution de la nature des conflits (ex: guérilla et Résistance)
 - O Problème : développement d'armes de moins en moins discriminantes
- Un des principes les plus anciens du *jus in* bello, mais aussi l'un des plus transgressés.
 - o Augmentation du nombre de victimes civiles dans les conflits
 - GM1:10%
 - GM2:60%
 - Après la GM2 : 90%
 - Pourquoi cette augmentation ?
 - Nature des conflits : guerres totales, plus seulement aux frontières ; guerres de guérilla
 - Armes de moins en moins discriminantes : de l'épée au canon, puis au bombardement aérien
- En gros : on peut bombarder une usine d'armement, mais pas une école
 - Oue faire si canons placés sur le toit d'une école?
- Problème de la distinction : un soldat en pause-cigarette est-il un combattant ?
 - Permet de questionner cette distinction nette, et de rendre compte des dilemmes moraux auxquels peuvent être confrontés les soldats.

3) Proportionnalité

- A distinguer du principe de proportionnalité du *jus ad bellum* (la guerre comme moyen)
 - o Ici, l'accent est mis sur les moyens de la guerre
- Usage d'une force proportionnelle aux objectifs escomptés
 - Critère qui s'applique aussi aux armées ennemies, pas seulement à la protection des civils
 - o Interdiction d'infliger à l'adversaire des maux superflus
- Cas des bombes d'Hiroshima et Nagasaki (6 et 9 août 1945) → 100 à 200 000 morts
 - En dehors du fait que ces armes touchent les civils et sont donc condamnables per se, leur usage était-il proportionné à l'objectif?
 - o Argument classique : nécessité d'accélérer la capitulation japonaise

- Mais était-ce vraiment nécessaire ?
- Coût de l'attente états-unienne de la capitulation était élevé, mais l'étaitil davantage que le nombre effroyable de morts, et le traumatisme ?

4) Respect des prisonniers de guerre

- Fait déclencheur : dépôt des armes par un combattant
 - o Tout ennemi hors de combat cesse de constituer une menace
 - O Traitement n'est pas tout à fait égal à celui des populations civiles, mais s'en rapproche
 - o Enfermement possible tant que la menace perdure (≠condamnation pénale, avec une peine à durée limitée, prédéfinie)
 - Interdiction des mauvais traitements
- Comment définir un combattant ? Critères de la 3^{ème} Convention de Genève (1949) :
 - O Disposer d'une personne responsable pour ses subordonnés
 - O Signe distinctif et reconnaissable à distance (uniforme)
 - o Porter ouvertement les armes
 - o Se conformer aux lois et aux coutumes de la guerre
- Problème des guerres contemporaines : les rôles ne sont plus aussi bien définis
 - Cas de Guantanamo montre difficulté de ces critères : soldats ou « combattants illégaux » ?
 - o Prisonniers de Guantanamo ne sont protégés ni par le droit pénal, ni par le droit international humanitaire (enfin, selon le discours US)
- Problème peut aussi être inversé :
 - Ordre n°270 du 16 août 1941 : « Il n'y a pas de prisonniers de guerre soviétiques, il n'y a que des traîtres »
 - Tous les soldats qui veulent se rendre doivent être abattus sur place par tous moyens, aériens ou terrestres
 - Pose la question du traitement accordé à ses propres troupes, pas seulement à celles de l'ennemi

5) Refus des moyens mala in se

- Certaines méthodes ne sont pas seulement disproportionnées, mais même proscrites
- Ce sont les moyens jugés mauvais indépendamment de leurs conséquences réelles
 - Perfidie : faire appel à la bonne foi d'un adversaire avec l'intention de la tromper
 - Ex : ferme les yeux et ouvre la bouche
 - Ex : utilisation frauduleuse emblème Croix Rouge
 - o Traîtrise:
 - Tuer ou blesser par trahison des soldats ennemis, par exemple en ne respectant pas une trêve (crime de guerre)
 - Mettre à prix la tête d'un ennemi

6) Absence de représailles

- Une infraction aux règles ne justifie pas, en réponse, une riposte qui fait infraction aux règles
- Principe qui va à l'encontre d'une pratique courante dans le domaine diplomatique : la réciprocité
 - o Si l'ambassadeur français est renvoyé d'Italie, l'ambassadeur d'Italie est renvoyé de France
- Répondre au terrorisme par la torture ?
 - o Le jus in bello l'interdit, ici, s'il s'agit de représailles
 - o Mais il l'interdit aussi, par ailleurs, dans la mesure où la personne torturée n'est plus en état de nuire...
 - Enfin... que faire si bombe à retardement ?

7) Conclusion sur le jus in bello

- Principes qui structurent la réflexion sur le droit de la guerre
 - o ... mais leur application laisse évidemment à désirer
 - o D'où la nécessité d'un ordre juridique international de plus en plus contraignant
- Mais la guerre, dans sa matérialité concrète, fait souvent surgir des dilemmes moraux, en dépit de toutes les réglementations
 - Ces dilemmes peuvent être traités, au sein des doctrines de la guerre juste, par un certain nombre d'exceptions
 - o Exemple : la doctrine du double effet de Michael Walzer, portant sur les dommages collatéraux
 - Michael Walzer: on peut lever, dans certains cas, la distinction combattants/non-combattants
 - **Principe :** l'effet négatif escompté d'une action n'est pas moralement condamnable s'il n'est pas l'objet d'une intention de l'agent
 - Condition : que les conséquences négatives d'une action ne soient pas les moyens en vue d'une fin, mais demeurent dans l'ordre des conséquences prévisibles, quoique inévitables
 - Bombarder une zone industrielle où se trouve une école : la destruction de l'école est une conséquence prévisible, mais pas le moyen qui permet d'atteindre la fin (la réduction de la capacité militaro-industrielle de l'ennemi)
 - Détruire une école se trouvant devant une usine d'armement, pour ouvrir passage aux tanks : ici, la destruction de l'école est un moyen en vue d'une fin, ce n'est donc un acte justifiable par les partisans de la doctrine du double effet
 - Acte condamnable non pas en raison de ses conséquences, mais en raison des intentions qui y président
 - **Présupposé** : on ne peut condamner ce qui relève de l'accident
 - Mais si mauvaise intention consciente : crime de guerre
- Même la doctrine du double effet reste ordonnée autour de l'idée que la guerre peut, malgré tout, être réglementée, comme un idéal.
 - o Mais en dernière instance, existera-t-il un jour un monde où il y aurait des guerres sans crimes de guerre ? On peut en tout cas y aspirer...

O Ca ne nous empêche pas de voir ce lien intrinsèque entre guerre et droit : la guerre est une réalité saturée de droit

IV. La guerre déréglée ?

- La vision classique de la guerre, c'est celle de deux armées qui s'affrontent sur un champ de bataille. Pourquoi ça n'a plus tellement de sens aujourd'hui ?
 - O Parce que l'arme absolue existe : la bombe nucléaire, qui rend la bataille superflue mais reste, généralement, une puissance en suspens
 - Parce qu'une seule puissance possède une force incomparable à celle des autres (les Etats-Unis)
 - Parce que le conflit se déplace (du coup) du champ de bataille vers d'autres interstices sociaux : dans la vie quotidienne (l'acte terroriste), dans la technique (l'ingénieur en informatique, qui pilote un drone ou un missile), etc.
 - On voit aussi apparaître de nouvelles figures : le soldat professionnel, l'agence de sécurité privée, l'enfant-soldat qui se socialise dans un Etat effondré, marqué par des guerres civiles interminables...
- Pari philosophique : penser qu'autre chose que la guerre advient (Frédéric Gros)
 - O Ni tout à fait l'état de guerre au sens classique
 - O Ni non plus un simple retour à l'état de nature
 - o L'état de violence a ses propres principes de structuration

1) Principes de structuration des « états de violence »

- Chacun de ces principes se conçoit en miroir par rapport aux principes de la guerre classique (concentration, décision, partage)
- Eclatement stratégique des conflits :
 - o Absence de commandement centralisé, multiplication de petits groupes atomisés
 - Modèle des « franchises » dans des organisations comme Al-Qaida : grande autonomie opérationnelle des antennes locales
- Dispersion géographique des conflits
 - o VS champ de bataille (concentration géographique)
 - VS distinction frontières chaudes/intérieur protégé
 - Omniprésence de la mort comme intensité ponctuelle : la mort violente peut survenir partout, et particulièrement au centre des grandes capitales
- Perpétuation indéfinie (vs décision)
 - VS alternance guerre/paix tranchée
 - O Conflits actuels : temps indéfini des états intermédiaires
 - Ex : retrait des Etats-Unis en Afghanistan → qui se souvenait qu'ils faisaient encore la guerre ? Est-ce vraiment la guerre qu'ils faisaient ?
 - Ex : armée française au Mali depuis 2013
 - Ex : dispositifs de type « vigipirate » → niveau vert, orange, rouge → gradations dans la menace, mais pas interruption
- Criminalisation
 - VS opposition soldats selon codes

Aujourd'hui : essentiel des morts = civils

2) Un retour à l'état de nature ?

- On est tenté de voir dans cet effritement des repères qui faisaient de la guerre quelque chose de plus qu'une simple exacerbation des violences, qu'un simple chaos, une forme de retour à un état de nature (tel que fantasmé par Hobbes, pas par Rousseau bien sûr)
- Penser cela est très réducteur pour Frédéric Gros ;
 - O Témoigne d'une forme de nostalgie pour les « vraies guerres », celle où on avait un code d'honneur, etc....
 - o Mais quels sont les éléments de ce discours nostalgique ?
 - o 3 mots-clefs
- **Barbarisation** : les nouvelles violences seraient sauvages, primitives, face à elles c'est la « civilisation » qu'il faut défendre

- Privatisation:

- On n'a plus d'armées, mais des groupes d'intérêt : faction armées, réseaux de terroristes, groupes paramilitaires, mafias, narco-trafiquants (qui se mélangent selon les cas)
- Discours qui entourait souvent les conflits en Afrique dans les années 1990, plutôt en Amérique latine aujourd'hui (Mexique, Colombie)
- Association faite avec l'effondrement des Etats : apparition des conflits « informes », mille fois plus cruels

- Dérégulation :

- Retour du sacré, des identités religieuses notamment, est associé à des exigences sacrées, qui transcendent toute règle
- o Retour de la guerre sainte
- Contamination au langage des Etats eux-mêmes : la lutte contre « l'axe du mal » dans le discours de Bush
- Fin de la guerre juste comme déontologie : élimination, éradication de l'ennemi ré-apparaît comme une fin légitime en soi
- Une définition des conflits toute entière en négatif, qui semblent se construire dans la négation des régulations morales et politiques qui prévalaient jusqu'alors → ne nous aide pas à comprendre ce qui se passe, les logiques propres aux conflits actuels (au-delà de la négation du passé)

3) Une démoralisation du rapport à la mort ?

- Vision classique de la guerre : exaltation de la noblesse du combat, mais aussi compréhension de l'ennemi, reconnaissance de son courage (une forme de fraternité paradoxale, cf. discours du colonel dans *La bataille d'Alger*) → logique de l'échange
- Avec états de violence, on assiste à un effacement de l'échange réglé de mort : le kamikaze, les bandes armées, le drone
 - Terrorisme kamikaze : « Instrumentalisation unilatérale et tyrannique de ma propre mort : ma mort sert à tuer les autres, ceux qui ne veulent pas mourir » (222) ≠ reconnaissance de l'ennemi

- O Bandes armées : C'est autour d'elles surtout qu'elles sèment la mort, en prenant les civils en otage, en en pillant les ressources
 - Cartels de drogue se maintiennent par le racket des populations locales
 - Logique de la mafia : payer, pour sa protection, un prix de plus en plus élevé
- o Drone, guerre technologique : donner la mort sans prendre aucun risque → absence d'égalité devant la mort
- La mort ne s'échange plus : elle se distribue, se sème, se calcule
 - O Pas forcément un retour vers l'archaïque
 - Aussi des logiques de professionnalisation de la guerre
 - La mort devient un risque professionnel pour toute une partie de ceux qui y prennent part
 - Mercenaire et soldat professionnel participant à des « missions » ou des « interventions » :
 - Ils « ne sont pas là pour mourir, à peine pour tuer, mais pour travailler »
 - Mercenaire : un engagement strictement économique, indépendant des causes des conflits dans lesquels il s'engage
 - Soldat professionnel : un salarié bénéficiant de droits sociaux, plans retraites, assurances-vie...
 - Opposition à l'imaginaire chevaleresque, du sacrifice
- Dans états de violence, la mort peut aussi devenir une condition de l'intégration sociale, un mode de socialisation
 - o Figure de l'enfant milicien dans les Etats effondrés, qui se refait une famille, qui noue des liens
 - La violence comme condition d'existence, comme conditionnement (plutôt que comme sacrifice pour une cause)
- Terrorisme : celui qui fait l'objet de la violence (la victime), n'existe pas pour celui qui la tue
 - Logique du terrorisme = médiatisation d'une cause, par répercussion de la violence
 - O Dans une certaine mesure, plus le choix de la cible est injuste (en décalage par rapport au règlement d'un tort), plus on en parle
 - o Ex: V13 → on ne s'attaque pas aux soldats ennemis, on s'attaque aux citoyens ordinaires qui boivent un verre en terrasse
 - O Victime n'est même pas l'objet d'une rétribution, elle n'est qu'un prétexte : le terrorisme fait exister son sujet par la **médiation** de la victime

4) Une dépolitisation de la guerre ?

- Le principe d'intervention tend à remplacer celui de guerre
 - « Il y a un ordre des choses, une harmonie possible, et puis des fauteurs de trouble, des facteurs de chaos » (233).
 - Il n'y a pas 2 ennemis égaux dans l'affrontement : au contraire, celui qui intervient se place au dessus de la mêlée (dimension paternaliste).

- Corollaire : il n'y a pas de victoire/défaite, de vainqueur/vaincu : plutôt des degrés d'efficacité et de réussite.
- o « L'intervention suppose la fiction d'une communauté de valeurs et d'un ordre bon pour tous » (233).
 - Autre champ lexical associé à la notion d' « intervention » ? La santé!
 Une intervention chirurgicale, qui rétablit un ordre des choses du métabolisme (qui ne se discute pas politiquement).
- L'intervention s'intègre dans un paradigme plus général de sécurité (dont elle est l'affirmation la plus poussée en quelque sorte)
 - O Gestion de la violence (et rôle des forces armées) est généralement pensée, aujourd'hui, comme une problématique de sécurité
 - Concerne des individus vivants, plutôt qu'une patrie ou un peuple
 - Objectif de la sécurité : réduire les risques d'agression contre ces individus → principe de vigilance continuelle (vs discontinuité de la guerre, du danger)
 - O Notion de sécurité introduit un principe de continuité entre, par exemple, la délinquance, le terrorisme ou les maladies (ex : Conseil de défense sanitaire mis en place pour le suivi de la pandémie)
 - « La police et l'armée, la diplomatie et les entreprises privées de sécurité, mais encore la médecine et l'humanitaire, les offices de santé publique et les laboratoires privés conspirent tous à un même effort de sécurisation de l'individu » (236).
 - Dépolitisation ici au sens où les sujets de la sécurité, ce n'est plus vraiment des sujets de droit, mais plutôt des corps vivants (renvoie à la réflexion foucaldienne sur la biopolitique) → pour le dire en termes schmittiens, le domaine propre du politique dans la conception de la guerre s'efface, et se confond avec le domaine économique par exemple (rentable vs nuisible) ou le domaine sanitaire (sain vs malade).

5) Conclusion sur « la guerre déréglée »

- On voit qu'on aurait tort de dire que les conflits se résument à un pur chaos
- Ils mettent toutefois en crise les « lois » traditionnelles de la guerre, et son rapport au droit
- Peut-être, dans un certaine mesure et en suivant Frédéric Gros, parce qu'on sort du paradigme de la souveraineté étatique, pour entrer dans une logique nouvelle : celle d'une biopolitique reposant sur un dispositif général de sécurisation des vies biologiques individuelles.

Conclusion générale

- Nous avons mis en avant l'ambivalence, la complexité des rapports entre guerre, politique et droit :
 - o La politique comme négation de la guerre
 - o La guerre comme horizon régulateur

- O La guerre comme affirmation d'une logique politique et d'une puissance juridique
- o La guerre comme réalité masquée derrière le droit
- J'ai ensuite montré que la guerre doit être pensée non pas comme un paroxysme de violence, mais comme un type de violence qui se définit à partir d'un certain nombre de règles (ce qui ne veut pas dire que la guerre les suit toujours, loin de là)
 - Réflexion qui donne naissance aux théories de la guerre juste, qui essaie de bâtir un « droit de la guerre »
- Enfin, j'ai montré comment certains aspects des conflits contemporains remettent en question la vision classique de la guerre, et provoquent une crise dans ses rapports traditionnels au politique, en révélant notamment l'émergence d'un paradigme plus général de « sécurité », qui n'est pas sans lien avec la thématique du biopouvoir que nous avons explorée au préalable.

Théorie politique – séance 4

La liberté, une idée multiforme

Introduction

- Pourquoi en arrive-t-on à s'intéresser au concept de liberté ? [rappel du déroulement logique des séances]
 - o Frontières de la pensée politique (Anciens/Modernes) politique et nature
 - \circ Fondement moderne de la politique : rupture avec la nature \rightarrow le contrat social
 - o Mécaniques du pouvoir et de l'obéissance
 - o Pacifier les relations sociales : un rapport ambivalent à la violence
 - o Promouvoir la liberté... mais quelle liberté?
- La liberté un concept contesté par essence
 - Renvoie à la notion de « concept essentiellement contesté » (William Gallie, 1956)
 - Définition : « Des concepts dont l'usage entraîne inévitablement des disputes interminables sur leurs usages appropriés »
 - Il n'y a pas de méthode « scientifique » pour dire qu'une définition de concept est correcte ou incorrecte → renvoie, en dernière instance, au domaine des convictions.
 - En théorie politique, on parle de positions incommensurables : qui ne reposent pas sur la même mesure, qu'il est impossible de mettre d'accord
 - MAIS cette indécidabilité ne veut pas dire que les usages de ces concepts sont irrationnels : on peut retracer la logique de leurs usages
 - o Concepts politiques sont très souvent des concepts essentiellement contestés
 - C'est normal, la politique c'est de la dispute!
 - Mais, ce qui est douloureux, c'est que la dispute se loge au cœur du sens commun: elle se matérialise en relation avec des concepts dont le sens nous paraît souvent évident au départ (et dont les conceptions adverses nous font enrager)
 - « Laissez moi vivre sans me faire chier »
 - Opposition classique entre une conception négative et positive de la liberté, à partir de laquelle je vais construire ce cours.
- Plan du cours

I. La tradition libérale et la distinction de deux types de liberté

- Libéralisme : on n'en a presque pas parlé pour le moment
 - Courant central, de référence, dans la théorie politique contemporaine
 - o Pas forcément la même chose que le libéralisme économique (priorité donnée au marché VS interventionnisme), mais défense des deux est souvent associée
 - o Libéralisme politique place en son centre la notion d'individu

- VS républicanisme : place en son centre notion de citoyenneté, de participation
- VS communautarisme (pas celui des débats télé)/théories communautariennes : notre appartenance à une communauté joue un rôle central dans la formation de notre identité (y compris politique)

A. Benjamin Constant : liberté des Anciens et liberté des Modernes

- Eléments de biographie de Benjamin Constant
- De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes (1819)

1) La distinction des deux libertés

- Qu'entend-on aujourd'hui par « liberté » ?
 - o Droit de n'être soumis qu'aux lois (Etat de droit)
 - o Droit de dire son opinion
 - O Droit de se réunir à d'autres individus (droits civils)
 - Droit d'influer sur l'administration du gouvernement (droits politiques basiques)
- En quoi consistait la liberté des Anciens ?
 - Exercer collectivement la souveraineté : délibérer sur la place publique, conclure les traités, voter les lois, prononcer les jugements...
 - o MAIS « ils admettaient comme compatible avec cette liberté collective l'assujettissement complet de l'individu à l'autorité de l'ensemble » (11).
- On peut replacer cette conception de la liberté dans les notions et auteurs déjà abordés dans ce cours :
 - o Renvoie à Aristote, pour lequel l'homme est un animal politique
 - Réalisation de son essence, c'est la participation politique
 - L'empêcher de réaliser son essence, ne pas lui en donner la possibilité, c'est le priver d'une liberté fondamentale!
 - o Renvoie à Rousseau, pour lequel on peut « forcer quelqu'un à être libre », c'està-dire le sortir de sa fausse indépendance, sa fausse liberté
 - Limitation très forte exercée sur la vie privée, le domaine privé : donner le citoyen à la patrie, c'est l'obliger à prendre part à la souveraineté collective
 - Peut paraître abstrait ou monstrueux
 - Mais c'est une logique de ce type qui fonde l'impératif de l'école obligatoire : on a besoin d'être instruit pour être véritablement citoyen d'une république libre, donc on doit forcer les gens à envoyer leurs enfants à l'école
- La liberté des Modernes, à l'inverse, consiste à renoncer à cette souveraineté (cette participation à l'auto-gouvernement collectif) pour se concentrer sur la jouissance du domaine privé
 - o « Chez les Modernes, au contraire, l'individu, indépendant dans la vie privée, n'est, même dans les Etats les plus libres, souverain qu'en apparence. Sa

souveraineté est restreinte, presque toujours suspendue; et si, à des époques fixes, mais rares, durant lesquelles il est encore entouré de précautions et d'entraves, il exerce cette souveraineté, ce n'est jamais que pour l'abdiquer » (12).

- O Voter = exercer sa souveraineté pour l'abdiquer
- Pour résumer la distinction :
 - O Liberté des Anciens : repose sur l'exercice direct de la souveraineté, mais soumet l'individu au bien collectif.
 - Démocratie athénienne : tous les citoyens prennent part aux grandes décisions politiques, démocratie directe en assemblée
 - Contrepartie : défense radicale d'une vertu publique → ex : Socrate condamné à mort pour « corruption de la jeunesse » (la détourner des bonnes mœurs démocratiques)
 - Liberté des Modernes : Indépendance de la vie privée ; absence d'exercice de la souveraineté.
 - Conception qui fonctionne dans les démocraties représentatives
 - Mais aussi dans certains types de régimes autoritaires (sans élections)!
- Pourquoi est-impossible, selon Constant, de réinstaurer une forme de liberté qui ressemble à celle des Anciens ? Dévoilement dans le texte d'une logique inscrite dans une évolution historique

2) Généalogie de la liberté des Modernes

- Point de départ
 - Les républiques anciennes étaient renfermées dans des limites étroites : cités-Etats (Athènes, Sparte, etc.)
 - o « Par une suite inévitable de leur peu d'étendue, l'esprit de ces républiques était belliqueux » : frictions permanentes (pas le plus convaincant, mais bon...)
 - Organisation sociale fondée sur l'esclavage : production des biens matériels est assurée par les esclaves, ce qui laisse beaucoup de temps libre aux citoyens libres!
- Eléments modificateurs
 - o Enjeu de la taille : Les Etats modernes sont incomparablement plus grands
 - Maturation psychologique de l'humanité : « La guerre et le commerce ne sont que deux moyens différents d'atteindre le même but: celui de posséder ce que l'on désire. [...] La guerre est l'impulsion, le commerce est le calcul. Mais par là même il doit venir une époque où le commerce remplace la guerre. Nous sommes arrivés à cette époque » (15) (renvoie à l'enjeu de l'esprit qui domine l'humanité à une certaine époque).
 - Sociétés modernes sont post-esclavagistes: l'ensemble des tâches doit être assuré par des hommes libres, ce qui leur laisse beaucoup moins de temps libre (renvoie à l'enjeu du mode d'organisation sociale).
- Résultat dans les mœurs et consciences politiques (4 conséquences)
 - « L'étendue d'un pays diminue d'autant l'importance politique qui échoit en partage à chaque individu » (17) : ma voix ne compte plus pour grand chose

- « Le commerce ne laisse pas, comme la guerre, dans la vie de l'homme, des intervalles d'inactivité » (18) : le commerce, c'est une préoccupation de tous les jours, sans pause.
- « Enfin, le commerce inspire aux hommes un vif amour pour l'indépendance individuelle. [...] Toutes les fois que le pouvoir collectif veut se mêler des spéculations particulières, il vexe les spéculateurs » (18).
 - Dans la guerre, l'intervention du pouvoir ça exalte
 - Dans le commerce, l'intervention du pouvoir ça agace
- o L'abolition de l'esclavage a enlevé à la population libre tout le temps libre dont elle disposait, et qu'elle pouvait consacrer à la politique

Conclusion

- O Impossibilité matérielle et spirituelle du retour à la liberté des Anciens : « Il résulte de ce que je viens d'exposer, que nous ne pouvons plus jouir de la liberté des Anciens, qui se composait de la participation active et constante au pouvoir collectif. Notre liberté, à nous, doit se composer de la jouissance paisible de l'indépendance privée » (21).
- O Pour résumer : « Le but des Anciens était le partage du pouvoir social entre tous les citoyens d'une même patrie. C'était là ce qu'ils nommaient liberté. Le but des Modernes est la sécurité dans les jouissances privées; et ils nomment liberté les garanties accordées par les institutions à ces jouissances » (22).

3) Que faire de la liberté politique ?

- La « charge » de Constant contre la liberté des Anciens doit se comprendre dans un contexte : celui de la Restauration, avec le rétablissement de la monarchie absolue en France à partir de 1815
 - Quelle perspective politique choisir, après le traumatisme et les convulsions de la Révolution française (1789 1815) et sa défaite politique (Restauration) ?
 - o Dénoncer certaines dérives et illusions de la Révolution française, dont intellectuels étaient fascinés par sociétés antiques → fantaisie, irréalisme
 - Conduit Constant à grossir en partie le trait, dans son rejet de l'exercice collectif de la souveraineté
- En réalité, la liberté des Anciens inspire en partie l'ensemble des libertés politiques, et celles-ci sont indispensables
 - Pourquoi ? Parce que sans liberté politique, on ne peut dénoncer les empiètements de la liberté individuelle : « La liberté individuelle, je le répète, voilà la véritable liberté moderne. La liberté politique en est la garantie; la liberté politique est par conséquent indispensable » (35).
 - O Quelle meilleure articulation entre les deux : le gouvernement représentatif, que Constant va défendre en tant que chef de file de l'opposition libéralisme à l'ultraroyalisme pendant la Restauration → mise en place d'une monarchie constitutionnelle à partir de 1830 soutenue par Constant
- Vœu de conciliation des deux libertés, généralement toujours présent chez ceux qui défendent distinction des deux types de liberté :

- « Loin donc, Messieurs, de renoncer à aucune des deux espèces de liberté dont je vous ai parlé, il faut, je l'ai démontré, apprendre à les combiner l'une avec l'autre » (43).
- On peut considérer cela comme une pirouette élégante de fin de discours
- o Mais c'est une pirouette récurrente, qui donne lieu à des développements conséquents → ceux qui rejettent cette distinction faite par les libéraux ont souvent tendance à l'oublier.
- A l'inverse, libéraux qui ignorent cette mutuelle dépendance, comme Friedrich Hayek qui soutient dictature de Pinochet au nom de la liberté négative, font preuve d'une forme de malhonnêteté intellectuelle.

B. Isaiah Berlin : liberté négative et liberté positive

1) Un libéralisme sceptique

- Berlin, philosophe britannique dont la production se concentre sur la deuxième moitié du 20^e siècle
 - O S'inscrit dans ce qu'on appelle parfois un « libéralisme de guerre froide » : affirmer le primat de la liberté dans un monde dominé par les grandes idéologies du progrès, fondées sur une conception du bien (socialisme, nationalisme)
 - Différent du libéralisme du 19^e siècle (par exemple chez Constant), qui peut parfois voir dans le commerce une forme de vertu → il y a du perfectionnisme chez Constant
 - Libéralisme de guerre froide = libéralisme sceptique (anti-perfectionniste) : il y aura toujours des conceptions opposées du bien, une pluralité de valeurs incommensurables
- Pluralisme des valeurs = fait central de la théorie politique de Berlin
 - La société est un ensemble complexe et fragmenté
 - Positions variées et intérêts différents des individus : conceptions morales et sociales diverses
 - o Rejet des doctrines monistes (cf. Platon), selon lesquelles
 - Selon ces doctrines, il existe un seul ensemble de vérités, dont l'agencement forme un tout unique, cohérent et harmonieux
 - Conception pluraliste : diversité de valeurs authentiques et essentielles pour les individus qui y adhèrent
 - Pas de hiérarchie possible, pas de solution définitive aux conflits de valeurs
 - Incommensurabilité des valeurs : il n'existe aucun principe supérieur qui permette de mesurer les valeurs de manière objective, de les hiérarchiser selon un critère universel
 - Réflexion sur la liberté part de cette diversité des conceptions morales et politiques coexistant dans la société

2) Les deux libertés selon Berlin

- Liberté négative = absence d'ingérence/d'interférence
 - « Le champ à l'intérieur duquel un sujet individuel ou collectif doit ou devrait pouvoir faire ou être ce qu'il est capable de faire ou d'être, sans l'ingérence d'autrui »
 - o Idée qui s'affirmerait à partir du XVIIe siècle (tradition libérale britannique)
- Liberté positive = auto-gouvernement
 - o Elle « découle du désir d'un individu d'être son propre maître »
 - Renvoie à la maîtrise de ses choix, à l'autodétermination : capacité de l'individu à poursuivre et réaliser des fins souhaitées
 - O Conception ancienne, renforcée à partir de Rousseau au XVIIIe siècle (tradition républicaine) : la vraie liberté est une liberté citoyenne, pas individualiste

3) La dérive despotique de la liberté positive

- La liberté négative paraît un peu mesquine, repliée sur elle-même, et la liberté positive plus noble, plus ambitieuse
- Le problème, c'est que la liberté positive peut se transformer en son contraire, et être la source du despotisme (ou de l'autoritarisme, pour le dire plus simplement) -> pourquoi ?
 - Critique habituelle des systèmes socialistes : passion de l'égalité a conduit à limiter liberté
 - o Ici, opposition plus intéressante : c'est une conception positive de la liberté qui la conduit à s'auto-détruire
- Danger : pensée de la liberté positive peut glisser vers une forme de dédoublement de la personnalité
 - O D'un côté, un moi supérieur, rationnel, qui tend vers cette noblesse, cette autonomie choyée par la liberté positive
 - D'un autre côté, un moi inférieur, moins noble, plus sujet aux petites passions individualistes, aux plaisirs coupables : celui-là doit être dompté, hissé au niveau supérieur
- A partir de là, élites qui prétendent connaître vérité peuvent s'arroger le droit de déterminer ce qui est bon pour le reste de la société :
 - Argument du dictateur : « Je dois accomplir pour les hommes (ou avec eux) ce qu'ils ne peuvent accomplir pour et par eux-mêmes; je ne peux leur demander leur permission ni leur consentement, parce qu'ils ne sont pas en état de savoir ce qui leur convient le mieux »
 - o II devient possible « de terroriser [les citoyens], de les opprimer, de les torturer au nom et au bénéfice de leur moi « réel » »
 - L'obéissance devient une vertu de la liberté!

C. Conclusion sur la distinction des deux libertés

- Tableau résumant les principaux critères d'opposition
 - o Tradition politique : libéralisme vs républicanisme
 - Domaine d'application privilégié
 - Liberté négative : sphère privée/individu

- Liberté positive : participation active en politique /privilégie la sphère publique
- Principe actif: non ingérence/non interférence VS maîtrise de soir/autodétermination (voire, éventuellement, réalisation d'une essence d' « homme animal politique »)
- Principe de construction :
 - négation VS substance
 - Absence d'impossibilité (il existe deux chemins, nous ne sommes pas forcés d'en emprunter un seul) VS acte (choisir lequel des deux chemins on emprunte)
- Deux expressions différentes en anglais
 - Freedom from (+quelquechose) VS freedom to (+verbe définissant une action)
 - Freedom from something VS freedom to do something
- Problèmes dérivés de chacune des conceptions :
 - o Liberté positive :
 - On peut nous obliger à être (vraiment) libres
 - Despotisme exercé par les gouvernants au nom d'une conception unique de la liberté
 - Autoritarisme
 - Liberté négative :
 - Principe très formel : liberté en droit
 - Possibilité (en fait) : exploitation capitaliste de l'homme par l'homme →
 la liberté du renard et des poules dans le poulailler
 - Libéralisme économique non régulé

II. Une distinction contestée : la tradition républicaine

- La tradition républicaine ne repose pas uniquement sur l'affirmation de la liberté positive : il existe d'autres manières de trancher cette querelle → 2 positions coexistent aujourd'hui
 - Une position sophistiquée : affirmer qu'il existe une troisième forme de liberté, la liberté comme non domination (Philip Pettit)
 - Une position moins ambitieuse : affirmer que la liberté républicaine peut être conçue comme une forme ou comme un prolongement de la liberté négative (Quentin Skinner)
- Discussion se joue autour du statut des interférences
 - Liberté négative conçoit la liberté comme absence d'interférences à la volonté des individus
 - o Théorie républicaine pointe deux points aveugles de cette définition
 - Il peut y avoir domination sans interférence :
 - C'est la position du maître bienveillant vis-à-vis de son esclave mais qui, en dernière instance, limite ses choix
 - C'est la position de la femme qui, dans les tâches du foyer, se voit attribuer toute la « charge mentale » : elle pense

l'organisation des tâches, et pourtant c'est elle qui est dominée, asservie aux tâches ménagères

- Il peut y avoir interférence sans domination :
 - Scolarité obligatoire
 - Impôt progressif vise à assurer l'existence d'un système de santé

Théorie politique – séance 6

Quelle démocratie pour quel peuple ?

Introduction : un concept piégé ?

- Constat : la plupart des régimes se disent démocratiques
 - Cas-limites:
 - Le régime contemporain le plus fermé : République Populaire Démocratique de Corée
 - Le régime historique le plus criminel : Accession au pouvoir de Hitler le 30 janvier 1933 par des procédés légaux (constitution d'une majorité parlementaire)
 - o Difficulté : notion associée à un jugement de valeur positif
- Des luttes pour la définition de ce qu'est une « vraie » démocratie ?
 - o Guerre froide : démocraties « populaires » VS démocraties « libérales »
 - o Recours argumentatifs : apparence démocratique, démocratie formelle...
- Deux conceptions structurantes fréquemment opposées dans les études politiques
 - O Une conception idéale, qui laisse une large part au peuple : « La démocratie c'est le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple » (Abraham Lincoln)
 - Une conception procédurale, qui se concentre sur le dispositif institutionnel et limite grandement la capacité d'action populaire (théorie élitiste) : « La méthode démocratique est le système institutionnel, aboutissant à des décisions politiques, dans lequel des individus acquièrent le pouvoir de statuer sur ces décisions à l'issue d'une lutte concurrentielle portant sur les votes du peuple » (Joseph Schumpeter, Capitalisme, socialisme et démocratie, 1942)
- La démocratie directe : mirage ou horizon ?
 - Une utopie qui reste omniprésente, mais qui nous est aussi profondément étrangère

I. Hier et aujourd'hui : un renversement des modèles

- La démocratie directe est fréquemment présentée comme une impossibilité matérielle ?
 - o Modèle de référence aujourd'hui = gouvernements représentatifs, qui n'accordent aucun rôle institutionnel au peuple assemblé
 - Exceptions comptées : 2 cantons en Suisse
 - Les *Landsgemeinde* des cantons Appenzel Rhodes-Intérieure (16 000 habitants) et de Glaris (41 000 habitants)
 - Décisions annuelles votées à main levée
 - Dimension traditionnelle et ritualisée : les Appenzellois doivent porter une épée « attestant » leur droit de vote
 - Un fonctionnement démocratique non dénué de paradoxes :

- Droit de vote des femmes en Appenzel Rhodes-Intérieure : 1990 (décision d'un Tribunal Fédéral)
- Une justification rationnelle de cette rareté : la taille des unités politiques (cf. Constant) et la centralisation administrative rendent les décisions en assemblée difficiles à mettre en place
 - Par ailleurs, Landgemeinde sont aussi chargées de nommer un exécutif local qui « gouverne » entre chaque assemblée (même si décisions les plus importantes sont réservées à la Landsgemeinde) → pas une démocratie directe totale.
- Raisons historiques, théoriques et politiques qui expliquent l'éclipse de la démocratie directe sont plus profondes que la question matérielle de la taille des Etats
 - o C'est ce que démontre Bernard Manin dans un grand classique de la théorie politique française : *Principes du gouvernement représentatif*.
 - O Dans la démocratie athénienne antique, toutes les fonctions politiques n'étaient pas remplies par le peuple assemblé, comme on le mentionne souvent
 - En réalité, une grande partie des décisions étaient prises par des corps de citoyens tirés au sort
 - Ce mode de sélection est tout à fait compatible avec l'existence des grands Etats modernes, et pourtant il n'est utilisé que pour constituer des jurys dans les tribunaux
 - Cette rareté du recours contemporain au tirage au sort peut nous paraître aller de soi, si on considère le tirage au sort comme une pratique fondamentalement bizarre
 - C'est peut-être de moins en moins le cas : l'idée de constituer des assemblées tirées au sort pour discuter de sujets spécifiques a fait son chemin au cours des dernières années
 - Exemple de la Convention citoyenne pour le climat mise en place en 2019 en France, composée de 150 citoyens tirés au sort
 - Mais ces exemples restent marginaux
- Ce qu'on va aborder dans cette première partie de la séance, ce sont les principes qui régissaient l'usage du tirage au sort dans la démocratie directe athénienne, les raisons historiques et théoriques qui expliquent le triomphe de l'élection comme de désignation des décideurs, et ses conséquences sur la façon dont est conçue la prise de décision dans les gouvernements « représentatifs » (c'est-à-dire issus d'élections)
 - A. Etrangeté de la démocratie athénienne
 - B. Triomphe de l'élection
 - C. Logique et évolutions du gouvernement représentatif

Théorie politique – séance 7

Egalité, propriété et justice sociale

Introduction

- Les théories politiques sont filles de leur contexte : la réflexion théorique sur la justice sociale était restée marginale dans la théorie politique occidentale jusqu'au 19^e siècle
 - Les théories du contrat social se concentrent, par exemple, pour l'essentiel sur l'établissement d'une juste répartition des pouvoirs politiques
 - Les révolutions modernes, si elles intègrent parfois des dispositifs visant à limiter les inégalités sociales et la pauvreté, restent malgré tout structurées autour de l'horizon d'une émancipation politique. On pourrait dire que, dans une certaine mesure, c'est cet horizon qui les pousse à intervenir (de façon limitée) dans l'économie, davantage que pour des raisons relevant d'une préoccupation pour les inégalités sociales en elles-mêmes.
- La révolution industrielle, et la société industrielle qui émerge à partir de la fin du 18^e siècle et tout au long du 19^e siècle en Occident, vont contribuer à accentuer les inégalités de condition sociale et économique, mais aussi à les rendre plus visibles (par la concentration des populations dans les centres urbains), et plus manifestes pour ceux qui les subissent : les masses ouvrières concentrées géographiquement, et aux circulations facilitées par la multiplication des moyens de transport, prennent conscience de cette inégalité vécue, et s'organisent en conséquence.
 - o Emergence de ce qu'on commence à appeler la « question sociale »
 - o Le « social » devient un enjeu politique à part-entière
- Le 19^e siècle, c'est donc l'apogée du libéralisme classique, le libéralisme du « laisserfaire » et de l'absence d'intervention de l'Etat dans l'économie, mais aussi le moment où il entre en crise
 - O C'est de là que naissent les multiples doctrines socialistes qui vont dominer, menacer ou déséquilibrer les systèmes politiques jusqu'à la fin du 20^e siècle
 - Et c'est à partir de ces remises en question que le libéralisme va chercher à se reconstituer, notamment avec l'émergence de théories libérales égalitaristes à partir des années 1970, autour du philosophe John Rawls
 - Celles-ci seront ensuite discutées par les auteurs qu'on appelle « communautariens », qui critiquent l'individualisme abstrait de Rawls, et par des auteurs qu'on qualifie de « libertariens », qui critiquent l'utilitarisme de Rawls (contre lequel celui-ci prétend pourtant s'élever). Ces tendances libérales, plus radicalement individualistes, doivent toutefois lutter pour se rattacher à un sens commun bouleversé par les nouvelles doctrines de la société industrielle (le socialisme, l'Etat-providence, etc.).
- Nous allons aborder aujourd'hui ces différents courants, en opérant des choix drastiques, car les théories sont très diverses, et les sub-divisions multiples
 - O La problématique générale est la suivante :
 - le capitalisme industriel repose sur un accroissement brutal des inégalités sociales

- chercher à réguler ces inégalités suppose une intervention, une régulation de l'accès et de l'usage de la propriété privée (qui constitue le cœur des inégalités)
- les différentes solutions apportées au problème de la propriété privée reposent sur différentes visions de ce qu'est la justice sociale : une vision sociale, une vision libérale égalitariste, et une vision libérale libertarienne.

I. Naissance et évolution des socialismes : de l'anarchisme à la social-démocratie

- Les deux premiers ensembles de conceptions socialistes qui émergent au 19^e siècle peuvent être classées dans deux groupes :
 - o le socialisme utopique, qui regroupe de multiples auteurs autour du projet de construction de micro-sociétés égalitaires constituées « à côté » de la société industrielle capitaliste : Charles Fourier, Etienne Cabet...
 - o l'anarchisme, qui a été le premier mouvement socialiste de masse, avant que le marxisme ne devienne dominant, plutôt vers le début du 20^e siècle (voire plus tard dans certains pays)
 - O Je ne vais pas aborder ici les différentes modalités du « socialisme utopique » (une catégorie inventée par les marxistes, non dénuée de mépris) : par manque de temps, mais aussi parce qu'ils sont moins souvent porteurs d'une vision macro-sociale visant à entraîner l'ensemble de la société dans un projet de transformation politique et sociale. Ce sont plutôt des projets de contre-société à portée limitée.
 - O Et je vais donc commencer cette brève généalogie des théories socialistes en abordant le cas de Pierre-Joseph Proudhon, l'un des premiers penseurs de référence de l'anarchisme, doté d'une ambition théorique forte, mais aussi un auteur original, qui vient bousculer certaines des idées les plus fréquentes sur ce qu'est l'anarchisme.

A. L'anarchisme proudhonien

- Proudhon, c'est un ouvrier typographe, issu d'un milieu populaire qui a malgré tout suivi quelques études, un temps député à l'Assemblée nationale
- Il a publié une multitude de textes, principalement des réactions et des commentaires à chaud sur l'actualité : on trouve de nombreuses contradictions entre ses différentes prises de position, qui ne relèvent donc pas d'un système philosophique au sens strict
- Néanmoins, une valeur cardinale oriente la majeure partie de ses écrits : une défense de la liberté totale de l'individu
 - Ca peut paraître surprenant, mais la valeur fondamentale de Proudhon, ce n'est pas l'égalité – même si sa défense de la liberté l'amène à prendre des positions égalitaristes

- O De manière générale, si on parle souvent des anarchistes comme de « socialistes libertaires », c'est parce que leur défense du socialisme tire sa cohérence idéologique et sa source de leur défense de la liberté
- o Pour Proudhon, « l'individualisme est le fait primordial de l'humanité », pas une tendance contre laquelle il faudrait lutter
- La pensée de Proudhon s'oppose ainsi à la fois au capitalisme et au communisme, au nom de la liberté
 - O Quand il affirme (formule célèbre) que « la propriété c'est le vol » (*Qu'est-ce que la propriété*, 1840/41), c'est pour dénoncer les usages égoïstes de la propriété dans le système capitaliste
 - Une propriété des uns qui dépossède les autres, et qui aboutit à une oppression de l'immense majorité des travailleurs (et donc nie la liberté)
 - Plus loin, dans le même ouvrage, il affirme l'idéal de « la propriété pour tout le monde »
 - Il s'oppose ainsi au collectivisme/communisme, qui vise à l'appropriation des biens par la communauté
 - Le communisme ne ferait que remplacer l'oppression capitaliste par une oppression dirigée par une bureaucratie, un gouvernement central
 - Idéal de justice sociale de Proudhon est basée sur la responsabilité de chacun et la solidarité entre tous : préserver la liberté, mais assurer une entraide généralisée
- Cet idéal le conduit à dénoncer l'Etat comme machine bureaucratique au nom de la liberté individuelle
 - L'Etat a connu historiquement un mouvement d'expansion aux dépends de la société civile
 - o Il était censé n'intervenir que pour arbitrer les intérêts sociaux et maintenir l'ordre public
 - Mais il se développe de plus en plus en tant que force indépendante et en tant que puissance tutélaire
 - De façon générale, toutes les institutions tendent pour lui à uniformiser les consciences (à l'instar des religions, qu'il rejette) et à brider la créativité individuelle
 - Ceci le conduit à rejeter également la démocratie représentative, pour lui préférer un projet de décentralisation politique maximale, basé sur un modèle de confédération à l'échelle européenne (une association libre entre petites entités locales)
- Cette confédération doit se baser sur l'idéal de la démocratie ouvrière, forgée à travers l'exemple des mutuelles ouvrières qui se constituent à partir des années 1830 (sociétés de crédit mutuel, sociétés ouvrières de production)
 - O Pour aller vite, il s'agit de diffuser l'organisation autogestionnaire des travailleurs dans la sphère économique et dans la sphère politique
- Cette organisation égalitaire de l'économie et des choix politiques est toujours subordonnée, chez Proudhon, au principe de pluralisme et de liberté individuelle, ce qui le conduit à défendre des mécanismes qui peuvent paraître étrangers à une conception orthodoxe du socialisme, notamment le maintien de la concurrence entre les unités de production et la libre fixation des prix par les lois de l'offre et de la demande.*

- Dimension électron libre de Proudhon, qui a conduit a de multiples héritages : dans l'anarchisme bien sûr, mais aussi par une partie de l'extrême-droite, comme Charles Maurras, ou Michel Onfray qui ne cesse de l'encenser

B. Les anarchismes révolutionnaires

- C'est à ce corps de doctrine-là qu'on fait le plus souvent référence quand on parle d'anarchisme aujourd'hui, plutôt qu'aux théories hétérodoxes de Pierre-Joseph Proudhon
- C'est la principale tendance de l'anarchisme européen à partir des années 1870 et jusqu'à la Première Guerre Mondiale, qui va se structurer au sein de la 1ère Internationale Ouvrière par une opposition féroce avec les marxistes, dont les anarchistes dénoncent le « communisme autoritaire »
 - O Courant extrêmement influent en France, en Russie, en Espagne et en Italie... ainsi qu'en Argentine ou au Mexique
- En quoi consiste la « doctrine » anarchiste révolutionnaire, qui s'exprime dans les textes portés notamment par Bakounine et Kropotkine (entre autres) ?
 - o Elle repose d'abord sur une conception optimiste de l'être humain
 - Dans les théories contractualistes, celui-ci était un être dégradé (violence, égoïste), ce qui justifiait la nécessité d'un pacte civil pour fonder la coexistence
 - Pour les anarchistes révolutionnaires, c'est faux : l'humain est compétent sur le plan moral (il sait rechercher le bien) et sur le plan politique (il est apte à s'autogouverner)
 - Compte tenu de cette conception optimiste, imposer un contrat à tous les être humains, c'est les déposséder de leur liberté pour rien, et c'est donc injuste
 - Kropotkine cherche à établir un fondement scientifique à cet optimisme : la nature physique est, selon lui, un ensemble composite d'atomes dispersés, qui s'associent spontanément → la nature est anarchique, et pourtant harmonieuse, pourquoi en serait-il autrement en politique ?
 - O Il est donc hors de question de justifier les institutions existantes à partir d'une théorie du contrat : il faut les abattre
 - En premier lieu, en visant l'Etat, qui est censé servir le peuple mais qui sert en fait ses propres objectifs, la reproduction de sa bureaucratie civile et militaire.
 - De ce point de vue, la mise en place d'une « bureaucratie rouge » n'est pas préférable à la bureaucratie bourgeoise déjà existante
 - Le deuxième ennemi, c'est la religion, parce qu'elle anesthésient les consciences et étouffent le potentiel révolutionnaire de la société
 - Le troisième ennemi, bien sûr, c'est la propriété privée, qui est accumulée par certains tandis que la majorité vit dans la misère
 - O Voilà pour la critique : pour ce qui est des perspectives, les anarchistes révolutionnaires reprennent l'idée proudhonienne de fédération universelle de communautés libres, avec toutefois, selon les auteurs des variations quant au poids à accorder à la collectivisation des moyens de production Kropotkine se

distinguant, sur ce point, avec la défense d'un anarcho-communisme doté d'une plus grande régulation collective

- Quelle est la stratégie prônée par les anarchistes, quels sont leurs modes d'action ?
 - Un refus logique de la participation parlementaire et, de manière générale, aux instances étatiques
 - Attention, c'est un constat général, mais il y a des exception, dues aux nombreuses tendances de l'anarchisme : en Espagne, le gouvernement républicain mis en place en 1936 compte des ministres anarchistes
 - O Un recours à l'« action directe » ou « propagande par le fait » : revendication du rôle de la violence politique pour réveiller les consciences
 - Multiplication des attentats anarchistes en Occident avec l'assassinat des présidents Sadi-Carnot en France (1894), McKinley aux Etats-Unis (1901) ou de la célèbre princesse Sissi en Autrice (1898)
 - Effets politiques très limités pour les anarchistes
 - O Développement, à partir de la fin du 19^e siècle, d'un courant anarchosyndicaliste :
 - Le syndicat apparaît comme l'organisation la plus efficace, car elle réunit simplement les ouvriers, sans les impliquer dans des querelles idéologiques stériles, comme c'est le cas dans les parlements
 - C'est l'âge d'or de la CNT (Confédération Nationale des Travailleurs), notamment en Catalogne, et de la CGT, créée en France sur ce principe d'une indépendance des syndicats vis-à-vis des partis, et de la « grève générale » comme moyen de faire advenir la révolution.
- Il existe, pour conclure rapidement, de multiples nuances internes dans l'anarchisme, un courant très riche qui a longtemps dominé les mouvements socialistes : si ça vous intéresse → documentaire « Ni Dieu ni Maître : une histoire de l'anarchisme » sur Arte.

C. Le processus révolutionnaire selon Marx

- A l'inverse des anarchistes anti-autoritaires, Karl Marx et son comparse Friedrich Engels pensent que les masses ne sont pas (ou ne sont pas encore devenues) spontanément révolutionnaires
 - Il importe de construire des organisations politiques qui doivent guider les forces actives dans le combat contre le capitalisme
 - o Programme le plus détaillé à été donné par Marx dans la *Critique du programme de Gotha* : écrit en 1875, le texte est publié après la mort de Marx
 - Il critique les orientations prises par le parti socialiste allemand au moment de sa création en 1875 dans la ville de Gotha (à l'issue d'une fusion de plusieurs partis socialistes), qu'il considère comme trop réformiste
 - O Dans ce texte, Marx énonce les principales étapes du processus révolutionnaire tel qu'il devrait être planifié par les communistes
- La première phase, transitoire, est celle de la « dictature du prolétariat »
 - o Il s'agit d'une période transitoire, qui succède immédiatement à la prise du pouvoir par le prolétariat

- o Il s'agit d'organiser, collectivement, une lutte violente contre les réactions que suscitera nécessairement la révolution parmi la bourgeoisie
- o Il s'agit d'exercer un despotisme contre la bourgeoisie, qui est elle-même despotique, mais sans nécessairement affirmer un leadership individuel
- La deuxième phase consiste à préparer le passage au communisme, en donnant un rôle important à l'Etat, chargé de collectiviser les moyens de production
 - O Dans cette phase, des inégalités sociales persisteront, car les mentalités n'auront pas encore évolué : il sera donc nécessaire de donner « à chacun selon son travail », pour favoriser l'implication individuelle dans l'organisation collective
 - Cette contrainte, exercée notamment par l'appât du gain, sera de moins en moins nécessaire à mesure que le nouvel état d'esprit se diffusera à l'ensemble de la société : la vertu de la société égalitaire deviendra de plus en plus évidente pour tous
- La troisième et dernière étape est celle du communisme, qui correspond à la fin de l'Histoire (avec un grand H)
 - O Chacun travaillant spontanément pour tous à hauteur de ses forces, il sera possible de « donner à chacun selon ses besoins », sans recourir à l'appât du gain
 - Ce sera la fin du conflit historique entre les classes sociales : on assistera à la naissance d'une grande communauté de personnes égales
 - O L'existence de l'Etat, à ce stade, devient innécessaire : auto-régulation de la société, disparition du conflit, et donc disparition de l'instrument de la domination d'une classe sur une autre
 - Malgré tout, une centralisation et une planification des activités économiques sera maintenue, pour garantir le fonctionnement harmonieux de la production → mais cette administration sera simplement technique, et plus politique (puisqu'il n'y aura plus de conflits entre groupes)
- C'est sans doute un des textes les moins forts de Marx, qui se laisse aller à une construction utopique, à rebours de l'ambition scientifique de son analyse de la société capitaliste.

D. La social-démocratie : une adaptation du socialisme au libéralisme

- L'origine de ce qu'on a appelé la « social-démocratie » est à chercher dans les critiques adressées au programme stratégique de Marx, qui voit dans la violence « l'accoucheuse de l'histoire »
 - O Pour ces intellectuels et militants réformistes, l'aménagement progressif du système économique peut conduire à éliminer les fondements de l'exploitation capitaliste, sans rupture avec la légalité
 - Cette position est défendue en Allemagne par Eduard Bernstein, en Russie par Plekhanov et en France par Jean Jaurès par exemple
 - La social-démocratie vise tout de même à rompre avec le capitalisme, mais sans passer par un « Grand Soir » révolutionnaire → c'est le sens originel du mot « réformisme » (qui ne s'oppose pas à une transformation sociale et politique radicale)

- A partir de la révolution bolchevique, le concept de « social-démocratie » va commencer à désigner l'ensemble des partis de gauche qui refusent de souscrire aux principes du marxisme-léninisme, et ne s'identifient plus aussi exclusivement à la classe ouvrière
 - o Projets de réforme économique plus modérés, ouverture à l'économie de marché
 - o Introduction des objectifs du socialisme dans la législation démocratique parlementaire
 - Mise à distance progressive du marxisme comme théorie économique et politique
- 1) Parce que Marx s'est trompé : le capitalisme survit à ses crises
 - o Développement de l'économie de marché malgré crises cycliques
 - Obtention, par voie légale, d'importantes concessions sur l'organisation du travail
 - o Amélioration du niveau de vie des ouvriers (vs paupérisation)
- 2) Parce que la lutte des classes est de moins en moins binaire (contrairement à ce qu'avait anticipé Marx)
 - o Renforcement des classes moyennes : ouvriers qualifiés, employés
 - o Diversification du monde ouvrier
 - Rapprochement mode de vie ouvrier et modes de vie des plus favorisés (société de consommation)
- 3) Parce qu'un capitalisme organisé et une économie mixte semblent être des modèles viables de justice sociale
 - Modèle de la social-démocratie : favoriser une concertation patronat/syndicats sous l'égide de l'Etat
 - Accorder une reconnaissance institutionnelle aux syndicats pour favoriser l'émergence d'une démocratie économique (au-delà de la démocratie politique), contrairement à la stratégie du syndicalisme révolutionnaire
 - Rôle de l'Etat : corriger les dérives naturelles de l'économie libérale
 - La concurrence économique et la propriété privée peuvent être acceptées à deux conditions
 - Protection des droits des travailleurs
 - Répartition plus égalitaire des richesses
 - Ces trois constats permettent de résumer à grands traits les principes structurants de ce qu'on a appelé la « social-démocratie » au 20^e siècle : La particularité de ce courant a toutefois été de ne pas disposer d'un corps de doctrine stable
 - Alors que c'est ce type de modèles qui ont dominé en Occident après la 2^{nde} Guerre mondiale, la domination intellectuelle du marxisme est restée intacte à gauche (du moins en Europe)
 - Le changement doctrinal de la gauche a donc lent, mais la mise en pratique de son réformisme a été beaucoup plus rapide
 - Si on se tourne vers les programmes affichés par les partis socialistes, la reconnaissance de cette vocation d'adaptation du socialisme au marché a été plus ou moins rapide selon les régions :
 - Europe « du Nord » : Allemagne, Scandinavie, Royaume-Uni → objectif de sortie du capitalisme est rapidement abandonné

• Europe « du Sud » : France, Italie → maintien de cet objectif programmatique jusque dans les années 1980 (même si la pratique gouvernementale le contredit depuis longtemps).

II. Penser la justice sociale à partir du libéralisme : la théorie rawlsienne de la justice

- On peut sans doute affirmer que, si la social-démocratie a eu tant de mal à s'affirmer idéologiquement au sein de la gauche (en dépit de son ascendant pratique, au sein des partis), c'est parce qu'il lui manquait une « grande » théorie sur laquelle s'appuyer
- Celle-ci va en fait émerger non pas de la tradition socialiste, mais au sein de la théorie politique libérale, à partir des années 1970, avec le travail de John Rawls
- Celui-ci fournit à l'Etat-providence, fusion par essence entre socialisme et libéralisme une philosophie politique qui lui manquait
 - En effet, si les principes économiques de l'Etat-providence étaient fournis par la théorie économiques de Keynes dès les années 1920/30, ses principes politiques restaient quand à eux plus flous, plus empiriques
 - L'ironie historique, c'est que le travail théorique de Rawls a lieu au moment du déclin de l'Etat-providence : le livre *Théorie de la justice* paraît en 1971, deux ans avant le premier choc pétrolier et l'explosion de l'inflation, et quelques années avant que le néolibéralisme ne s'impose aux Etats-Unis et au Royaume-Uni en particulier, avec un désinvestissement croissant de l'Etat dans l'économie
- L'Etat-providence, exposé à de nouvelles contraintes à partir des années 1970 et soumis à des adaptations, n'en reste pas moins la référence pour penser la justice sociale aujourd'hui → de même, la théorie de Rawls reste, dans la théorie politique contemporaine, la référence par rapport à laquelle doivent se situer toutes les autres propositions théoriques relevant du problème de la justice sociale.
- John Rawls, docteur en philosophie morale et professeur de théorie politique à Harvard
 - O Deux publications majeures :
 - Théorie de la justice, pavé où il bâtit son système théorique
 - *Libéralisme politique*, réponse aux nombreuses critiques suscitées par sa théorie de la justice

A. Positionnement philosophique de Rawls

- Question de départ : Comment établir des principes de justice acceptables par toutes et tous ?
- Opposition de Rawls à l'utilitarisme, qui a été la philosophie politique du libéralisme jusqu'alors selon lui :
 - O Selon cette théorie, l'objectif des individus est de maximiser leur bien-être (ou leur utilité, si on veut)
 - Une société juste, de ce point de vue, est par extension, celle qui maximise le bien-être total → l'objectif d'une société, c'est d'avoir un gros PIB
 - O Cette philosophie politique utilitariste pose problème, dans la mesure où elle ne tient pas compte des inégalités entre individus au sein d'une société

- C'est injuste pour des raisons morales (si on rejette les inégalités)
- Mais ça l'est aussi, du point de vue interne de la théorie, dans la mesure où cette théorie de la justice utilitariste s'accommode très bien de ce que l'accroissement du PIB général puisse conduire à minimiser le bien-être de certains individus
 - Si la condition de la maximisation du bien-être total, c'est que certaines personnes choisies au hasard se fassent arracher toutes les dents, c'est ok!
- Cette théorie de la justice est donc insatisfaisante : pour Rawls, il faut
 - Repartir de l'individu pour fonder une théorie de la justice universelle qui soit acceptable par n'importe quel individu
 - Il s'agit donc de fonder une nouvelle théorie du contrat social, qui s'inspire des précédents de Hobbes, Rousseau ou Locke, tout en les modernisant et en cherchant à leur donner une portée plus abstraite (et donc plus intemporelle)
- Si on reformule la question de départ, le problème serait le suivant :
 - On part du présupposé que chaque individu cherche à maximiser son bien-être
 - o Mais alors quelles inégalités sommes nous-prêt.e.s à accepter, en tenant compte du fait que nous n'avons pas tous les mêmes convictions morales, philosophiques ou religieuses?
 - La seule théorie de la justice universalisable, pour Rawls, c'est une théorie déontologique, capable d'établir une procédure dans laquelle chacun, quelle que soit sa conception du bien, puisse se retrouver
 - Si on arrive à établir cette procédure juste, toute décision qui en résultera pourra être considéré comme juste
 - Mais en quoi doit consister cette procédure ?

B. Démarche rawlsienne

- Pour établir les principes de justice, il est nécessaire d'établir un cadre de discussion, une procédure permettant d'aboutir à une doctrine de la justice acceptable par chacun des membres de la société → des principes de justice universels
- Le problème, c'est que le jugement sur les inégalités formulé par des individus placés dans une situation de débat est toujours influencé par leur statut social : être riche ou pauvre, homme ou femme, être chrétien, musulman ou athée, etc.
- La solution peut être trouvée dans ce que Rawls appelle la « position originelle »
 - Cette idée, au cœur du contractualisme rawlsien, n'est pas basé sur une vision imaginaire de l'état de nature (comme chez Hobbes ou Rousseau), mais sur une situation imaginaire plus abstraite
 - La position originelle est une expérience de pensée où on imagine que les individus (nous) sont dépouillés de toutes caractéristiques sociales : nous n'avons aucune connaissance de notre position dans la société réelle → nous oblige à être impartiaux
 - O Une fois que ce voile d'ignorance est posé : sur quels principes de justice allonsnous nous mettre d'accord ?
- Dans la mesure où nous ignorons quelle sera notre position dans la société réelle, nous sommes amenés à concilier nos deux désirs antagonistes

- O Un désir d'égalité, si je suis né dans une situation défavorisée
- Un désir de liberté, qui me permette d'accéder au maximum de ressources si j'en suis capable, ou de profiter du maximum de ressources si je suis né au bon endroit, dans la bonne famille
 - Si, dans la position originelle, on décidait d'une égalité totale, je devrais renoncer à tous ces privilèges potentiels, ce serait ballot!
- [Si je suis fatigué et mes explications pas claires : vidéo sur le voile d'ignorance]

C. La justice comme équité : les deux principes de justice énoncés par Rawls

- Premier principe auquel on aboutit suite à la délibération rationnelle dans la position originelle, selon Rawls :
 - O C'est le principe d'égale liberté, un principe de justice politique qui reconnaît à chacun un ensemble de libertés de base
 - Rawls le définit ainsi : « toute personne a un droit égal à l'ensemble le plus étendu de libertés fondamentales pour tous qui soit compatible avec le même ensemble de libertés pour tous »
 - Ce principe jouit d'une « priorité » : aucune perte de liberté de peut être justifiée par une plus grande justice sociale → l'égalité ne s'échange pas contre la liberté
 - Ouelles sont ces libertés de base?
 - Libertés politique : droit de vote
 - Liberté civiles : expression, réunion, pensée
 - Droit à l'intégrité : protection à l'égard de l'oppression physique et psychologique ; refus des emprisonnements arbitraires (Etat de droit)
 - Droit de propriété personnelle
 - Mais ce principe n'est pas suffisant : c'est même le second principe qui est plus important, pourvu qu'il ne viole pas le premier
- Le deuxième principe est double : il vise à justifier certaines inégalités tant qu'elles répondent à deux clauses (ou sous-principes)
 - Elles doivent d'abord répondre à un principe de juste égalité des chances : personne ne mérite un point de départ favorable dans la société, et il faut donc mettre en place des dispositifs qui permettent de contrebalancer les inégalités héritées, pour que toutes les positions soient ouvertes à tous, indépendamment de leur point de départ dans la vie
 - Des formes de discrimination positive sont possibles, par exemple.
 - o Mais ce principe sera toujours appliqué de manière imparfaite. Pourquoi ? Parce son application totale supposerait de dégrader directement la condition des plus avantagés ou de transférer leurs biens aux plus pauvres → ce n'est pas possible, car ça violerait le premier principe de justice.
 - Il faut donc rendre acceptables les inégalités de chances qui se maintiendront quoiqu'il arrive. Comment ? A travers le principe de différence : les inégalités doivent bénéficier aux personnes les plus défavorisées : l'enrichissement des uns doit profiter aux autres
 - Que les avantagés deviennent avantageux pour les désavantagés : comment ?

- Ca peut être un phénomène spontané, pourquoi pas, comme le voudrait la « théorie du ruissellement » : si les uns s'enrichissent, ça crée de l'emploi pour les autres
- Mais si on observe que ça ne marche pas, alors il faut mettre en place un impôt progressif sur le revenu : toute augmentation de mes revenus doit donner lieu à une augmentation de mon taux de prélèvement → plus je gagne, plus je contribue au financement des services publics pour les plus nécessiteux
- Rawls définit un ordre de priorité de ses principes de justice
 - o Le principe de liberté passe avant tout
 - O Au sein du deuxième principe, la juste égalité des chances passe avant le principe de différence (qui n'est qu'un pis aller)
 - O Tout ça ne veut pas dire qu'il ne faut chercher à « maximiser la somme des avantages » (ou à augmenter le PIB, ou le Bonheur National Brut, si vous voulez), ce que Rawls appelle « principe d'efficacité » : mais à condition que les deux premiers principes de justice soient respectés.
- Pour résumer les principes de justice établis par Rawls
 - Ils reposent sur la combinaison d'un principe de liberté et d'un principe de différence, qui fait que certaines inégalités peuvent être tolérées ou considérées comme justes
 - Au final, la définition de la justice par Rawls repose sur le concept d'équité (la fairness, ou le fair play)
 - Ce n'est pas simplement l'Etat de droit, où on reconnaît des droits égaux pour tous et une liberté totale pour le reste, ce qui conduit à abandonner les plus défavorisés à leur sort
 - Ce n'est pas non plus une solution complètement interventionniste ou communiste, qui conduirait à sacrifier les plus méritants → le rawlsisme ne s'oppose pas à la méritocratie → si ce sont les meilleurs qui accèdent à l'ENA, l'Etat sera mieux géré, ce qui bénéficiera aux moins méritants.

III. Les critiques du modèle rawlsien : communauté et individu

- Dans la théorie politique contemporaine, le rayonnement des travaux de John Rawls a fait de sa théorie une pierre angulaire, une référence à partir de laquelle chacun est appelé à se positionner
- C'est ce statut central qui fait que les critiques sont multidimensionnelles : on peut notamment critiquer Rawls à partir d'un point de vue individualiste, et développer une théorie libertarienne anti-rawlsienne, qui en critique les contradictions, ou à partir d'un point de vue qui met en valeur nos ancrages communautaires pour critiquer la théorie de Rawls en affirmant qu'elle manque de réalisme

A. La critique communautarienne du libéralisme égalitariste

- Une première manière de critiquer le libéralisme égalitariste de Rawls, c'est de revaloriser notre ancrage dans des communautés,

- o Pour les auteurs de la théorie politique communautarienne, cet ancrage précède notre capacité à raisonner en tant qu'individus
- L'individualisme rawlsien de la position originelle est non seulement abstrait, mais abscons → il est impossible d'imaginer nos raisonnements dans une telle position
- 4 grands auteurs incarnent cette théorie politique communautarienne, qui essaie de définir les principes d'une théorie de la justice à partir de ce primat de l'insertion communautaire des individus
 - o Le philosophe écossais Alasdaire MacIntyre (1929 ...)
 - o Le philosophe états-unien Michael Sandel (1953 ...)
 - o Le philosophe canadien Charles Taylor (1931 ...)
 - o Le philosophe états-unien Michael Walzer (1935 ...)
- Les ouvrages de référence de ces auteurs ont commencé à paraître au début des années 1980, mais sont tous traduits à partir de la fin des années 1990 en France : rend compte des tentatives d'aggiornamiento idéologique de la gauche de gouvernement à l'époque
- Ce courant théorique communautarien partage un certain nombre de points communs, notamment une méthode de pensée qui se veut empiriste (par opposition à l'abstraction du libéralisme rawlsien). Ceci donne lieu à des formes de justification alternatives de la justice sociale, à portée moins universaliste, et à la définition de « sphères de justice » au sein desquels peuvent prévaloir des conceptions spécifiques de la justice sociale.

1) Une méthode empiriste

- La critique fondamentale que les communautariens adressent aux libéraux, c'est que leur méthode procédurale tend trop à l'abstraction
 - Elle conçoit les individus comme des atomes isolés les uns des autres, ce qui est peu réaliste
 - Elle méconnaît quelque chose de préalable : les individus sont toujours déjà ancrés dans une expérience de la vie en commun : les communautés sont là de fait
 - O Son degré d'abstraction rend la philosophie libérale inapplicable dans l'universalité à laquelle elle prétend
- L'alternative proposée par les communautariens consiste à emprunter une voie relativiste
 - Il s'agit de tenir compte de l'histoire et de la culture de chaque société ou groupe humain
 - A partir de là, on peut trouver des principes de justice adaptés à chacun de ces groupes
 - L'ancrage communautaire ne se choisit pas comme on choisirait une paire de chaussettes : c'est un fait antécédent qui nous constitue
- A partir de là, et contrairement à Rawls, les communautariens affirment une priorité du bien sur le juste
 - La communauté ne repose pas sur un contrat, mais s'impose comme un fait antécédent et inéluctable
 - o C'est à partir d'elle que se constituent nos normes et valeurs de justice

On ne peut pas laisser de côté nos conceptions du bien pour définir des procédures de justice neutres, comme le pense Rawls

2) Une justification communautarienne de la justice sociale

- Pour les communautariens, la légitimité de nos institutions repose sur leur capacité à incarner les valeurs partagées par notre communauté
- Le mérite d'un tel parti-pris, c'est qu'il propose, contre la froideur des liens juridiques établis par le libéralisme, la chaleur d'un attachement commun à des valeurs partagées
- De ce point de vue, la promotion d'une politique du bien commun (plutôt que l'affirmation d'une juste neutralité) aurait pour bénéfice d'encourager la participation civique des citoyens
- Il s'agit aussi de ne pas laisser aux conservateurs (notamment religieux) un monopole sur le discours moral et politique : affirmer la supériorité d'une conception du bien valorisée, c'est la condition pour promouvoir une politique solidaire
- En effet, toute communauté se présente comme un espace dans lequel les individus sont liés par des obligations réciproques d'assistance
 - Walzer: «L'assistance communautaire est importante parce qu'elle nous apprend la valeur de l'appartenance. Si nous ne nous devions rien les uns aux autres, si nous ne reconnaissions pas de distinction entre membres et étrangers, nous n'aurions aucune raison de former et de maintenir des communautés politiques » (Sphères de justice)
 - On peut faire une interprétation conservatrice ou réactionnaire de cette citation : la communauté chrétienne retrouve un sens de la solidarité en rejetant les migrants venus de pays musulmans.
 - On peut aussi faire une interprétation progressiste de cette citation : l'intégration européenne (dans l'UE) se trouve actuellement renforcée par la présence d'un ennemi commun (l'impérialisme poutinien), ce qui la conduit à renforcer son unité interne et à se montrer solidaire avec ses voisins d'Ukraine et des pays de l'Est européen dont les frontières sont en partie menacées.
- C'est cet ancrage dans une communauté qui rend possible la solidarité : ceci conduit les communautariens à identifier une faiblesse de la théorie de Rawls
 - o Le procédé du voile d'ignorance peut, à la rigueur, permettre de justifier le premier principe de justice, l'égale liberté
 - Mais ce procédé est incapable d'aboutir à l'adoption du principe de différence, qui repose sur des valeurs de solidarité, un lien entre les personnes
 - L'individualisme, seul, ne pourrait justifier la redistribution des richesses : celle-ci présuppose l'appartenance à une communauté (que Rawls ignore, ou dont il croit pouvoir se passer)

3) Les sphères de justice

- La priorité du bien sur le juste va conduire les communautariens à développer une pensée économique originale, dont l'affirmation la plus poussée se trouve chez Michael Walzer avec son ouvrage *Sphères de justice*

- Premier constat : la réflexion sur la justice sociale n'est pas abstraite : elle se fait toujours en référence à des biens qui sont déjà là → la théorie de la justice rencontre toujours son objet
- Deuxième constat de Walzer : la société est composée de plusieurs sphères : l'économie, la politique, l'éducation, la santé...
- Troisième constat : les types de biens produits sont très différents dans chacune de ces sphères : argent, pouvoir, savoir, la santé...
- Thèse centrale : aucun critère de répartition ne peut prétendre valoir pour toutes les sortes de biens dans tous les types de sphère : la justice doit veiller à ce que la valeur d'un bien ne soit pas transposable d'une sphère à une autre
 - O Théorie de la justice de Walzer est alors basée sur le principe d'égalité complexe : consiste à empêcher la prédominance, c'est-à-dire la généralisation abusive des avantages attachés à la détention d'un bien particulier
 - Exemple type : si l'argent peut tout acheter (des diplômes, du pouvoir, l'accès à une vie en bonne santé), ce n'est pas juste
- Comment conjurer la prédominance ? A partir d'un principe de justice unique mais malléable, le « principe de répartition ouvert »
 - « Aucun bien social X ne doit être réparti entre des hommes et des femmes qui possèdent un autre bien Y du simple fait qu'ils possèdent Y et sans tenir compte de la signification de X » (Sphères de justice, 46)
 - O Principe de répartition unique, mais critères de répartition qui dépendent qui peuvent varier selon les sphères : mérite, qualification, besoin...
 - O Comment définir ces critères pour chaque sphère : en se basant sur les compréhensions partagées de ses membres.
- Il ne s'agit donc pas de lutter contre toutes les inégalités, mais seulement de garantir que l'inégalité dans une sphère (qui peut être justifiée) ne donne pas d'avantage automatique dans une autre sphère
 - On est donc face à une justification alternative de l'Etat-providence
 - O Il ne s'agit pas de remettre en question le capitalisme : il peut y avoir des inégalités dans la sphère économique
 - o Il ne s'agit pas de remettre en question la méritocratie à l'école ou à l'université : il peut y avoir des inégalités entre premiers et derniers de la classe
 - Il ne s'agit pas de remettre en question une certaine inégalité dans l'accès aux soins médicaux : nous n'avons pas forcément tous besoin, du point de vue médical, d'une mutuelle très chère qui couvrirait des soins dentaires très importants (c'est aussi une sorte d'inégalité)
 - Cependant, il faut faire en sorte que l'inégalité qui existe dans chacune de ces sphères obéisse à ses logiques propres, et ne soit pas (notamment) un simple reflet de notre position économique (aux plus riches les meilleures mutuelles).

4) Conclusion sur les théories communautariennes

- Fonder la théorie de la justice sur la morale partagée par chaque groupe humain (et pas sur une procédure abstraite et universaliste)
- Ceci conduit à revitaliser le politique, en ravivant le sentiment de solidarité et connectant la discussion politique aux problématiques morales concrètes des citoyens

 Ceci conduit aussi à proposer un égalitarisme économique assez ambitieux, en justifiant une intervention de l'Etat qui vise à limiter le pouvoir de l'argent, en protégeant l'accès à un certain nombre de biens

B. La critique libertarienne du libéralisme égalitariste

- Ce qu'on appelle les « libertariens », c'est une tendance un peu particulière au sein du libéralisme. On les appelle aussi souvent des « anarcho-capitalistes » ou des « anarchistes de droite » → c'est-à-dire des individualistes dont l'amour de la liberté ne les aurait pas poussé (comme les anarchistes de gauche) à envisager les moyens d'une égalité sociale, mais qui les pousse au contraire à rejeter toute forme d'intervention d'une autorité sur les relations économiques et sociales
- Les libertariens ne sont pas exactement, ou pas exclusivement des ultra-libéraux : ils se distinguent par leur défense principielle de la liberté, et par leurs efforts pour imaginer une utopie politique, une cité idéale

1) Une critique instrumentale

- On peut prendre, pour point de référence de ce que ne sont pas les libertariens,
 l'ultralibéralisme de Friedrich Hayek, dont la critique économique de l'intervention de
 l'Etat se situe à un niveau instrumental
 - Pour Hayek, toute intervention sur l'économie, toute forme de planification, repose sur la prémisse qu'il est possible, pour l'esprit humain, d'accéder à une connaissance complète de la société, et l'administrer en conséquence
 - Pour lui, il s'agit d'une illusion : le réel est extraordinairement complexe, et faire en sorte d'établir volontairement une harmonie sociale supposerait des connaissances infinies → même une administration tentaculaire en serait incapable
 - L'établissement volontaire de la justice sociale peut donc être considéré comme un mirage
 - Les politiques sociales ainsi définies sont vouées à l'inefficacité
 - Le projet de justice sociale donnera nécessairement lieu à une expansion continue de la bureaucratie et, rapidement, à une limitation très forte des libertés individuelles soit, à court-terme, une dérive totalitaire
 - C'est ce que Hayek appelle « la route de la servitude » (dans un ouvrage paru en 1944)
 - A l'inverse, le marché peut être considéré comme un ordre spontané, extraordinairement efficace, généré par « l'ajustement mutuel de nombreuses économies individuelles » (*Droit, législation et liberté*, 1973 - 1979)
 - Le gouvernement doit alors s'appliquer à faire en sorte que les règles du marché soit respectées au mieux : humilité du politique
 - N'exclut pas des formes d'intervention minimes : service public de sécurité, instruction générale de base, revenu minimum garanti

- Ce sont des garanties de base, mais n'empêche pas Hayek de condamner l'idéal de « justice distributive », qui consisterait à essayer de se rapprocher d'une égalité de conditions au sein d'une population
- o Explications par Hayek lui-même dans une courte vidéo
- A la différence de Hayek, qui rejette l'intervention étatique pour des raisons instrumentales, les théories libertariennes tendent à rejeter l'interventionnisme pour des raisons principielles, comme Robert Nozick dont nous allons parler, et se montrent insatisfaites vis-à-vis de ce type de libéralisme qui ne consiste qu'à défendre le *statu quo* : il y a une dimension subversive dans cette pensée, qui se caractérise par une plus grande valorisation de l'imagination politique, et cherche souvent à s'incarner dans des utopies (des cités idéales)

2) Une défense principielle de l'individu

- Il y a plusieurs tendances au sein des théories politiques libertariennes : je vais me concentrer ici principalement sur celle de Robert Nozick qui a le mérite (pour nous) d'être formulée comme une réponse directe à John Rawls (dont Nozick fut un collègue à l'université de Harvard)
- Point de départ : une réaffirmation simple du *credo* libéral :
 - « Les individus ont des droits, et il y a certaines choses que personne, individu ou collectivité, ne peut leur faire (sans violer leurs droits) » (IX)
- L'affirmation de ce principe le conduit à rejeter toutes les théories politiques utilitaristes, qui considèrent que certains droits peuvent être violés s'il en résulte un plus grand bien pour les autres
 - o Problème : ces théories traitent l'individu comme un moyen, et pas comme un suiet de droit
 - C'est exactement ce que fait l'Etat quand il met en place un impôt sur le revenu : les impôts équivalent à du travail forcé, à une forme d'esclavage des plus aptes au profit des plus démunis
- Revendication d'une forme d'égoïsme au nom de la dignité de la personne humaine
 - Mais cet égoïsme est le seul rempart permettant de préserver l'égalité juridique et la propriété de soi
 - Aucune violation de ces deux principes ne peut se faire au nom de la collectivité qui n'a, elle, qu'une existence abstraite
 - O Dans la société, « il n'y a que des individus, des individus différents, avec leurs vies individuelles propres. Utiliser l'un de ces individus au profit d'autres, c'est l'utiliser lui et ce sont les autres qui en bénéficient. Rien de plus. On lui fait faire quelque chose pour le bien des autres. [...] Utiliser un individu de la sorte, c'est ne pas respecter suffisamment et ne pas tenir compte du fait que c'est un individu distinct, que c'est la seule vie qu'il ait. Lui n'obtiendra aucun bien qui vienne compenser son sacrifice, et personne n'a le droit de le lui imposer et moins que personne un Etat ou un gouvernement qui [...] doit rester scrupuleusement neutre à l'égard de ses citoyens »

3) L'affirmation d'utopies libertariennes

- On peut distinguer au moins deux sortes d'utopies libertariennes : les utopies minarchistes, et les utopies proprement anarcho-capitalistes
- Les utopies minarchistes consistent à préconiser un Etat minimal
 - On les retrouve chez Robert Nozick, mais aussi chez la romancière Ayn Rand
 - L'Etat minimal est ici limité à fournir une police, une armée et des cours de justice à la population → pour éviter que la dérégulation sociale et économique ne dérive en état de nature hobbesien
 - Dans ces sociétés imaginaires, Rand pense que l'impôt serait volontaire : les plus riches auraient intérêt à financer ces services publics, car ils les protégeraient contre l'avidité des plus pauvres
 - O De la même manière, on pourrait selon Nozick envisager des formes de solidarité avec les plus pauvres, à condition que celles-ci restent basées sur un engagement libre et personnel, fondé sur la générosité (mais jamais sur le principe d'une redistribution imposée).
- Les utopies anarcho-capitalistes vont plus loin
 - Ce sont des utopies basées sur un système de propriété privée intégrale : elles affirment que les fonctions « régaliennes » de l'Etat (armée, police, justice) seraient bien mieux assurées par des agents privés
 - Ces utopies sont formulées notamment par Murray Rothbard (1926 1995) et David Friedman (1945 - ...)
 - Rothbard estime que la justice pourrait être garantie par une multitude de tribunaux privés concurrentiels, qui chercheraient à se distinguer en se forgeant une réputation d'impartialité pour attirer à eux un maximum de clients
 - Pour Friedman, « les règles de droit seraient produites sur le marché libre contre de l'argent, de la même façon que l'on produit aujourd'hui des livres ou des soutiens-gorge » (Friedman, Vers une société sans Etat, 1992 [1973])
 - En ce qui concerne la police, plutôt que de recevoir une protection uniforme assurée par un monopole public, chacun pourrait payer pour recevoir le niveau de protection qui lui correspond le mieux
 - La concurrence ferait baisser les coûts des agences de sécurité privées, ce qui les rendrait plus accessibles pour les plus pauvres (qui auraient par ailleurs le droit de se regrouper eux-mêmes dans des associations de protection).
 - L'armée, quant à elle, deviendrait obsolète dans une société mondiale dépourvue d'Etats: l'espace national étant aboli, chaque propriétaire aurait la charge de protéger sa propriété personnelle
 - Dans une société anarcho-capitaliste, aucun conflit armé de grande ampleur ne serait possible

4) Conclusion sur les pensées libertariennes

Leur particularité consiste à défendre à la fois un libéralisme hard (des sociétés potentiellement très inégalitaires) et un libéralisme cool: dimension subversive et hédoniste des revendications libertariennes → libéralisme économique et libéralisme culturel poussés jusqu'à l'extrême

- o Cf. poster du parti libertarien du Canada
- Celles-ci constituent un courant politique à part-entière, assez mal connu, mais représenté notamment au sein du parti républicain aux Etats-Unis par Ron Paul et Rand Paul (cf. vidéo d'un débat de la primaire républicaine)
 - o Exemple : vidéo d'un débat pour les primaires républicaines de 2011

Conclusion générale

Théorie politique – séance 7

Le totalitarisme, hantise démocratique ?

Introduction

- Le totalitarisme, c'est un concept avec une histoire mouvementée
 - O Histoire du concept a été étudiée par Enzo Traverso dans *Le totalitarisme : le 20^e siècle en débat :* il détermine 9 étapes
 - 1) 1923 : apparition de l'adjectif « totalitaire » chez les libéraux italiens qui s'opposent à Mussolini (arrivé au pouvoir 1 an avant)
 - o 2) 1925 : adoption du concept par le fascisme
 - Etat = institution capable d'englober complètement la société civile
 - Reprise du concept d'« Etat total » par Carl Schmitt
 - 3) A partir de 1933: installation de la notion chez les exilés antifascistes ; 1936: premières évocations chez les intellectuels anti-stalinistes de gauche
 - o 4) 1939: pacte germano-soviétique
 - Hitler et Staline sont considérés comme des « étoiles jumelles » (Trotski)
 - Premier colloque sur le totalitarisme aux Etats-Unis
 - 5) 1941-1947 : éclipse de la notion dans le contexte de l'entrée en guerre des Etats-Unis et de l'URSS
 - o 6) 1947-1960 : Age d'or de la notion dans le cadre de la guerre froide
 - Transformation en arme de propagande
 - Publication des travaux de Arendt, Friedrich...
 - Orwell, 1984
 - Diffusion des théories « totalitaristes » dans le monde anglo-saxon et en Allemagne (succès moindre en France et en Italie)
 - 7) Années 1968 : remise en cause radicale du concept, sur le plan intellectuel et scientifique à la fois
 - Sur le plan intellectuel, la critique de l'impérialisme occidental se diffuse, et remet en question le cadre narratif classique de la guerre froide
 - Que penser de ces démocraties qui font preuve d'inhumanité visà-vis des peuples colonisés? A quoi sert le concept de totalitarisme si les méfaits de ces démocraties ne sont pas pris en compte?
 - Nouvelle génération d'historiens et sociologues : approfondissement des spécificités de chaque régime s'oppose à l'ambition typologiste des travaux précédents
 - o 8) Années post-68ardes : résurgence du concept dans de nouvelles régions
 - Enracinement dans l'intelligentsia d'Europe centrale, suite à l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie
 - Parution de L'archipel du goulag d'Alexandre Soljenitsyne en France (1974)
 - Intellectuels ex-maoïstes deviennent l'avant-garde de l'antitotalitarisme (Cf. « nouveaux philosophes »)

- o 9) Fin des années 1980: réaffirmation avec la crise du marxisme
 - Epicentre: Allemagne
 - Mise en parallèle du régime nazi et de la RDA
- Le totalitarisme, c'est un concept qui est globalement décrié par les historiens
 - O Dans l'étude de la réalité du nazisme et du stalinisme, la complexité des processus à l'œuvre se laissent mal subsumer sous cette catégorie uniforme
 - Les usages du concept nous en disent davantage sur ceux qui l'utilisent, et sur le contexte dans lequel ces usages se produisent, que sur la réalité des régimes dénoncés par le concept
- Néanmoins, le totalitarisme, c'est un concept essentiel en théorie politique, ne serait-ce que parce qu'il exprime une imagination politique : celle du pire régime politique imaginable → le cauchemar qui hante nos démocraties.
- Ce qui est intéressant, c'est que le contenu de ce « pire » diffère entre les différentes théories, en gros, selon deux axes qui vont servir de découpage à ce cours :
 - Est-ce que le problème du totalitarisme, c'est que l'Etat est partout, ou bien qu'il n'est nulle part ?
 - Est-ce que le problème du totalitarisme, c'est qu'il est le rejeton de la modernité politique, ou au contraire qu'il la rejette radicalement ?

I. Léviathan ou Béhémoth?

A. Le totalitarisme comme exacerbation monopolistique

- Les théories les plus classiques portant sur le totalitarisme tendent à y voir une forme exacerbée de l'Etat, une tyrannie basée sur l'omniprésence de l'Etat dans la vie des individus (et notamment dans leur vie privée)
- Si on veut résumer cette perspective avec une seule idée, on peut dire que l'essentiel y est que le monopole de l'Etat sur la violence légitime s'étend, dans les régimes totalitaires, au-delà de ce périmètre, pour englober l'économie, l'idéologie, les moyens de communication, etc.
- Ce type d'approche n'est généralement pas le fait de théoriciens du politique, mais plutôt de juristes ou de politologues
 - La principale référence est le travail classique de Friedrich et Brzezinski, Totalitarian dictatorship and autocracy, publié en 1956 (en pleine fièvre anticommuniste aux Etats-Unis)
 - O Dans ce climat, ils sont conduits à rechercher ce qui rapproche l'URSS stalinienne (le cœur de leur étude) de l'Allemagne nazie : pas dans leur contenu (idéologique) mais dans leur structure
 - o En France, une démarche similaire a été adoptée par Raymond Aron dans Démocratie et totalitarisme, où il liste également une série de critères qui permettent d'identifier un régime totalitaire.
- Friedrich et Brzezinski distinguent 6 critères de définition du totalitarisme
 - o « Le 'syndrome' ou modèle (*pattern*) de traits corrélés de la dictature totalitaire consiste en une idéologie, en un parti unique dirigé par un seul individu, en une

- police terroriste, dans le monopole des moyens de communication, dans le monopole de la violence et en une économie dirigée au niveau central » (Friedrich & Brzezinski)
- o Idéologie : ce qui compte n'est pas la nature de cette idéologie, mais le fait qu'il y en ait une, qu'elle soit centrale, qu'elle fasse l'objet d'une diffusion de masse avec les moyens de l'Etat et qu'elle soit inculquée dès le plus jeune âge, au travers des jeunesses hitlériennes ou des Komsomol, où on étudie des manuels de marxisme-léninisme ou *Mein Kampf*
- Parti unique dirigé par un seul individu : ce critère renvoie à la fin à l'interdiction du pluralisme politique dans les régimes totalitaires, mais aussi au culte de la personnalité qui l'accompagne (et que les auteurs analysent comme les deux faces d'un même phénomène) → le fait d'organiser cette fascination pour le « nom d'Un » (comme disait la Boétie), c'est le propre du totalitarisme dans la sphère des idées, dans la sphère partisane et dans la sphère du leadership
- Je ne m'attarde pas sur les autres éléments de la définition, que vous connaissez déjà bien je pense
 - Police terroriste, chargée de contrôler les activités politiques et toutes les formes de déviance (qui sont toujours politiques, analysées à l'aune de l'idéologie politique): Gestapo en Allemagne, Tchéka/Guépéou/NKVD en URSS (plus tard le KGB)
 - Monopole des moyens de communication
 - Monopole de la violence (comme dans un Etat non totalitaire)
 - Economie dirigée au niveau central (pas exactement un monopole économique géré par l'Etat, mais on y tend).

B. Le totalitarisme comme dissolution de l'Etat

- L'idée que le totalitarisme n'est pas un régime exacerbant la puissance de l'Etat, mais faisant plutôt l'inverse, est plus originale dans la théorie politique. On la retrouve esquissée chez Franz Neumann, et développée chez Hannah Arendt.
- On en trouve une des premières expressions dans le travail de Franz Neumann, publié pendant la guerre : *Behemoth : structure et pratique du national-socialisme*
 - Le Behemoth est un monstre biblique qui, comme le Léviathan, a fait l'objet d'un ouvrage de Hobbes, moins connu que celui dans lequel les fondements logiques de l'établissement du contrat social sont décrits
 - Le Behemoth aborde les années de la guerre civile anglaise pendant laquelle, justement, la loi est suspendue → le Behemoth, c'est l'absence d'Etat, l'absence de règles et de contrat social
- Neumann part de la définition classique de l'Etat comme structure disposant du monopole de la coercition
 - O Pour lui, le national-socialisme est l'inverse de cela : on y trouve au contraire une accumulation, une superposition de pouvoirs
 - o Il ne s'agit pas simplement d'une division ou d'une concurrence entre l'Etat et le parti unique, mais d'une véritable cacophonie, dans laquelle il n'y a pas un partage d'attributions. En un mot, le nazisme c'est le chaos.

- O Dans son analyse, quatre pouvoirs coexistent dans l'Allemagne nazie : le parti, la bureaucratie étatique, l'armée et l'industrie. Il n'existe aucun principe ou dispositif rationnel permettant de trancher les querelles entre ces quatre pouvoirs, qui se livrent donc une guerre permanente.
- L'analyse de Arendt a marqué d'une empreinte plus forte la théorie politique d'aprèsguerre.
 - Sa lecture du totalitarisme est donnée dans la trilogie sur Les origines du totalitarisme, publiée en 1951 en anglais (et traduite en français dans les années 1970)
 - Les deux premiers tomes sont consacrés à une généalogie historique et intellectuelle du totalitarisme, dont la racine est à chercher, selon Arendt, dans deux phénomènes datant principalement de la fin du 19^e siècle
 - L'émergence d'un antisémitisme racial, qui diffère de la judéophobie religieuse traditionnelle
 - L'affirmation d'un expansionnisme impérialiste, qui ne s'accompagne pas d'une exportation des lois appliquées en « métropole » → création de zones de non-droit
 - Les totalitarismes européens vont, selon Arendt, répliquer la mentalité impérialiste à l'intérieur du continent européen luimême
- Le troisième tome, *Le système totalitaire*, analyse les caractéristiques des régimes totalitaires eux-mêmes
 - Régime qui « diffère par essence des autres formes d'oppression politiques que nous connaissons, tels le despotisme, la tyrannie et la dictature. Partout où celuici s'est hissé au pouvoir, il a engendré des institutions politiques entièrement nouvelles »
 - 4 concepts centraux dans la théorie de Arendt : idéologie, terreur, masse et désolation

Idéologie

- « Les idéologies admettent toujours le postulat qu'une seule idée suffit à tout expliquer dans le développement à partir de la prémisse, et qu'aucune expérience ne peut enseigner quoi que ce soit, parce que tout est compris dans cette progression cohérente de la déduction logique » (218)
- La particularité des systèmes totalitaires, ce n'est pas qu'ils sont dotés d'une idéologie « officielle », mais c'est que celle-ci a vocation à tout expliquer, que toute forme de contradiction est niée, et qu'on voue un culte à la logique de cette idéologie
- O Dans les systèmes totalitaires, l'action politique est écrasée par le poids de cette logique imparable, au point de donner lieu à une négation de la réalité : « Le penser idéologique ordonne les faits en une procédure absolument logique qui part d'une prémisse tenue pour axiome et en déduit tout le reste ; autrement dit, elle procède avec une cohérence qui n'existe nulle part dans le domaine de la réalité » (220).

- Terreur

 La terreur, dans les régimes totalitaires, vise bien entendu à éliminer l'ensemble des ennemis, réels et supposés, du régime, mais elle ne se limite pas à une simple exacerbation de la répression : la terreur, c'est davantage que de la répression et

- c'est davantage qu'une peur qu'on chercherait à propager chez les criminels et les bandits.
- En premier lieu, la terreur s'inscrit dans un récit qui n'est plus juridique, mais plutôt organiciste: la société ou la communauté sont considérées comme un organisme vivant, qui doit être débarrassé de ses parasites
 - On sort de la logique pénale, qui attribue à chaque délit une « rétribution » : ici, on naît ennemi (de race ou de classe) → il ne s'agit pas de punir des comportements répréhensibles, mais de se débarrasser de catégories nuisibles
- o En deuxième lieu, ce qui différencie la terreur de la peur, c'est qu'elle se concrétise à travers une violence sans finalité
 - La terreur repose sur une mise en récit d'une « lutte finale » contre des ennemis
 - Mais le propre de la terreur, c'est qu'elle peut vous toucher sans que vous vous considériez vous-même comme un ennemi : ce qui terrorise, c'est que la terreur frappe de manière aveugle
 - Il est difficile de l'inscrire dans un cadre rationnel au sens strict, comme le montrent deux types d'exemples
 - Les « grandes purges » soviétiques des années 1937-1938 étaient basées sur une logique de « quotas »
 - Les chefs de la police politique donnent des objectifs chiffrés d'arrestations assez précis par région
 - Les dirigeants locaux sont incités à remplir rapidement ces objectifs chiffrés, pour témoigner de leur efficacité
 - Le zèle des dirigeants locaux les amène toutefois à quémander une augmentation des quotas de personnes à exécuter ou déporter → augmentations accordées au cas par cas
 - Ce zèle conduit les dirigeants locaux à inventer des réseaux insurrectionnels imaginaires pour demander des augmentations de quotas
 - Afin de remplir ces quotas, les arrestations se font de plus en plus arbitraires, au point que les gens finissent par être arrêtés plus ou moins au hasard
 - O C'est un thème qu'aborde en particulier l'historien Nicolas Werth
 - L'obsession des nazis pour l'extermination des juifs dans les camps qui se maintient, à la fin de la guerre, malgré l'avancée des troupes alliées → des ressources humaines et logistiques sont ainsi attribuées au fonctionnement des camps de la mort, alors qu'elles manquent cruellement aux troupes allemandes sur le front
 - C'est un thème qui est abordé notamment dans le roman Les bienveillantes, de Jonathan Littell
- Masse et isolement

- Selon Arendt, les sociétés du 20^e siècle sont le résultat d'un processus de massification: dans les sociétés industrielles, on assisterait à une disparition des communautés d'appartenance traditionnelle (la ruralité villageoise ou la religion par exemple), à un délitement des rapports sociaux et à un isolement croissant des individus
- Le totalitarisme apparaît, dans ce cadre, comme une réponse : il offre à ces individus livrés à eux-mêmes un principe unificateur, les intègre dans un ensemble unifié par une idéologie
- Mais cette intégration se fait sur le mode de la masse qui n'est pas un mode collectif (contrairement aux apparences)
 - L'intégration proposée par le totalitarisme, c'est l'intégration à une foule : celle qui, par exemple, écoute les discours de Hitler et répète d'une seule voix
 - Les individus, tout en étant intégrés à cette masse, n'en restent pas moins isolés : il n'existe pas d'espace à l'intérieur duquel ils pourraient échanger, se différencier ou construire des projets communs (la définition du pouvoir selon Arendt).
 - « Le but de l'éducation totalitaire n'a jamais été d'inculquer des convictions mais de détruire la faculté d'en former aucune » (215)

Désolation

- O Disparition de la sphère privée dans les régimes totalitaires : toutes les sphères de la vie humaine sont soumises au règne de l'idéologie
 - Dans les structures d'encadrement de la jeunesse créées par chaque régime, les enfants sont encouragés à dénoncer les comportements déviants de leurs parents
- La sphère privée cesse d'un espace de protection, de suppression de l'oppression exercée par le régime tyrannique
 - « L'homme désolé se trouve entouré d'autres hommes avec lesquels il ne peut établir de contact, ou à l'hostilité desquels il est exposé » (228)
- o Pour Arendt, cette désolation entraîne nécessairement l'anéantissement de la capacité de penser ou de créer
- Vous remarquerez dans cette présentation de 4 grandes caractéristiques du totalitarisme selon Arendt, que chacune d'entre elles s'inscrit dans un mouvement de confusion, de désordre sciemment organisé plutôt que d'exacerbation de la puissance
 - O Ceci n'est pas étranger à une dernière caractéristique du totalitarisme selon Arendt : l'inscription dans une logique de mouvement permanent
 - Le propre du totalitarisme, c'est l'exaltation permanente du mouvement, et la mise en mouvement permanente de l'ensemble des structures institutionnelles
 - o Il s'agit, en somme, de créer une instabilité permanente, notamment par le dédoublement de toutes les instances étatiques par un équivalent au sein du parti unique : chaque administration est dédoublée, et amenée à entrer en concurrence, sans que les attributions ne soient clairement définies
 - O Le mouvement prime sur la structure, de telle sorte qu'on sort de la logique étatique, celle d'une structure juridique stable
 - On retrouve en partie cette idée dans l'expression, consacrée par le juriste nazi Hans Frank, que « les paroles du Führer ont force de loi » : il

- n'existe plus d'idéal de procédure dépersonnalisée de production de la norme
- Dans le même ordre d'idée, la propagande nazie incite l'ensemble de la population à « travailler en direction du Führer » : ne pas attendre d'ordres explicites, mais les anticiper
 - Hans Frank : « Agis de telle manière que le Führer, s'il avait connaissance de ton action, l'approuverait »
- Pour opérer une transition avec ce qui suit, je dirais que, avec Arendt, on voit
 - o que l'affirmation du totalitarisme n'est pas nécessairement une affirmation de la démesure étatique, mais consisterait plutôt à miner l'Etat dans son fonctionnement stabilisé → le totalitarisme, c'est un régime qui se dirige vers son autodestruction
 - O A travers ce tableau, ce qu'on voit aussi, c'est la superposition au sein du totalitarisme de formes exacerbées de rationalité (le poids de la logique, le fait de suivre une idée jusqu'à ses ultimes conséquences) et de l'irrationnalité la plus totale (qu'on retrouve dans l'attribution de « quotas » d'ennemis à éliminer).
 - O Ce rapport à la rationalité n'est pas sans lien avec la problématique de la modernité, que nous allons interroger maintenant.

II. Moderne ou antimoderne?

- Une deuxième manière d'aborder la problématique du totalitarisme en théorie politique, c'est à travers la relation qu'entretient ce nouveau type de régime politique (ou peutêtre, plus précisément, le type de projet politique auquel sont adossés les totalitarismes, et qu'ils ne réalisent qu'imparfaitement) avec la modernité
- Le totalitarisme a ainsi pu être conçu comme un aboutissement de la modernité, depuis une posture théorique plutôt conservatrice
- A l'inverse, le totalitarisme a aussi été analysé, depuis une posture plus progressiste, comme une réaction aux incertitudes générées par la modernité, comme un refus de ces incertitudes
- Dans les deux cas, il faut le souligner, le totalitarisme est conçu comme un phénomène fondamentalement moderne : ce n'est pas le « retour au Moyen-Âge », mais l'affirmation de quelque chose de nouveau, d'original, qui se construit dans un rapport particulier à la modernité (différent selon les points de vue).
- La plupart de ces théories font écho au constat de Nietzsche: Dieu est mort, c'est l'homme qui l'a tué! Mais alors ne sommes-nous pas forcés de devenir nous-mêmes des dieux dans ce cas-là? Et que fait-on de cette divinité? C'est une des questions que pose la modernité, et une des réponses, c'est le totalitarisme.

A. Le totalitarisme comme aboutissement de la modernité

 Une partie des auteurs ayant réfléchi théoriquement sur le concept de totalitarisme a été conduite à le comprendre dans une forme de continuité avec l'avènement de la modernité politique

- On abordera trois critiques du totalitarisme, qui l'associent chacune à une caractéristique de la modernité politique
- Leo Strauss (1899 1973), philosophe juif allemand émigré aux Etats-Unis, associe l'émergence du totalitarisme au relativisme qui caractériserait la modernité
 - o Deux livres majeurs:
 - *Droit naturel et histoire* (1949)
 - *Sur le nihilisme allemand* (1941)
 - Strauss voit dans la modernité une valorisation du droit positif au détriment du droit naturel
 - Le droit positif, ce sont les lois conventionnelles, contingentes, d'une société donnée, qui sont sujettes au changement
 - Le droit naturel, c'est l'ensemble des principes universels et immuables qui touchent à la nature humaine
 - On a vu avec Machiavel que la modernité consistait en partie à distinguer la sphère politique de la sphère religieuse ou morale : la politique n'est pas ordonnée en fonction d'une vérité supérieure, elle a ses propres règles
 - Cela conduit pour Strauss au développement d'un relativisme des valeurs, à une indistinction du juste et de l'injuste (qui sont toujours relativisés), bref, à ce qu'il appelle un « nihilisme moral »
 - o Or la civilisation reposerait sur un socle de principes moraux intangibles, qu'il est dangereux d'abandonner au relativisme
 - Le nazisme serait pour Strauss, l'expression la plus aboutie de ce nihilisme des valeurs, qui constitue donc une menace constante pour la civilisation dans les sociétés modernes
- Eric Voegelin (1901 1985), philosophe allemand émigré aux Etats-Unis, associe l'émergence du totalitarisme au processus de sécularisation (de remise en cause des religions) qui caractérise l'avènement de la modernité politique
 - Ouvrage majeur: Les religions politiques, 1938
 - o La modernité se caractérise par un déclin des religions spirituelles
 - Mais ceci ne conduit pas à une disparition du sentiment religieux : celui-ci fait l'objet d'un transfert → la nouvelle sphère du sacré, c'est la politique, dans les sociétés modernes
 - On assiste alors à l'émergence de véritables « religions politiques », qui promettent à l'être humain la réalisation du salut sur terre
 - Ce transfert s'accompagne toutefois d'une perte du sentiment de réalité, de la confrontation avec les faits : on assiste à l'émergence de systèmes de pensée absolus, fermés sur eux-mêmes et qui ne souffrent pas la contradiction, sur le modèle de la secte
 - o Il y a donc une nostalgie du christianisme assumée chez Voegelin
 - Cette analyse sera reprise par Raymond Aron quand il parle du marxisme comme d'une « religion séculière »
- Jacob Talmon (1916 1980), historien juif polonais émigré en Israël, associe l'émergence du totalitarisme à l'héritage des conceptions radicales de la démocratie formulées par Rousseau et ses héritiers
 - Ouvrage majeur : Les origines de la démocratie totalitaire (1953)

- O Talmon trouve chez Rousseau, considéré en tant que philosophe des Lumières modernes, l'expression d'une volonté de contrôle total sur l'individu, à travers la suprématie de la « volonté générale » formulée dans le *Contrat social*.
- O Au nom de l'égalité, les pires atteintes à la liberté individuelle se trouvent justifiées : la démocratie aboutit ici sur le contrôle total (démocratie totalitaire) plutôt que sur la préservation des libertés (démocratie libérale).
- La dictature jacobine mise en place par Robespierre pendant la Révolution française serait la première expression politique de cette conception funeste de la démocratie.
- O Cette analyse n'est pas étrangère à celle qu'a effectué l'historien français François Furet, spécialiste de la Révolution française, dans un ouvrage intitulé *Le passé d'une illusion* (1995). Dans ce texte, Furet postule une continuité entre la philosophie rousseauiste et le totalitarisme soviétique.
- On trouverait les germes du totalitarisme chez Rousseau, en somme : un point de vue très problématique et discuté en histoire des idées, si on s'attache à les replacer dans leur contexte d'énonciation.

B. Le totalitarisme comme réaction à la modernité démocratique

- Le principal théoricien à avoir abordé le totalitarisme comme réaction de défense vis-àvis de la modernité, c'est Claude Lefort
 - C'est un auteur qu'on peut placer, de même que Rancière ou Abensour qu'on a déjà évoqués, dans la galaxie théorique du post-marxisme
 - Lefort a lui-même été un militant et théoricien marxiste, d'abord dans le cadre d'un petit parti trotskiste, puis dans un groupe intellectuel connu sous le nom de Socialisme ou Barbarie, qui s'est distingué à la fois du parti communiste et du trotskisme, tout en préservant une référence à Marx (dont l'aspiration aurait été trahie par le marxisme orthodoxe) → rejet du léninisme et défense du prolétariat, de sa spontanéité révolutionnaire, contre l'ensemble des secteurs dirigeants de la classe ouvrière et des partis dits communistes
 - Lefort rompt définitivement avec ce groupe ainsi qu'avec le marxisme à la fin des années 1950 : sa philosophie se place alors dans une défense de l'idée démocratique, contre l'ensemble des bureaucraties qui cherchent à la domestiquer
- La réflexion de Lefort sur le totalitarisme ne se retrouve pas dans une grande œuvre, mais dans une multitude d'interventions, réunies notamment dans l'ouvrage *L'invention démocratique*, paru en 1981
 - Sa théorie propose de retracer la généalogie du totalitarisme à partir de l'avènement de la modernité, qu'il ne détache pas dans sa pensée de l'affirmation de l'idéal démocratique comme idéal d'indétermination
 - Le totalitarisme, contre cette indétermination, cette perte de repères de la modernité, propose la reconstitution d'un corps social unifié qui, bien qu'impossible, n'en donne pas moins lieu à l'émergence de formes politiques monstrueuses – dont son analyse du totalitarisme soviétique permet d'identifier les principaux traits

1) Modernité et indétermination

- Question de départ : d'où surgit l'aventure totalitaire ?
 - « Le totalitarisme ne s'éclaire à mes yeux qu'à la condition de saisir la relation qu'il entretient avec la démocratie. [...] Il la renverse en même temps qu'il s'empare de certains de ses traits et leur apporte un prolongement fantastique » (170).
- La démocratie moderne c'est, pour Lefort, le régime dans lequel tend à s'évanouir l'image du corps politique
 - En effet, la société d'Ancien Régime se représentait son identité comme celle d'un corps, figuré à travers le corps du roi
 - Le roi, dans l'imaginaire d'Ancien Régime, incarne dans son corps la communauté du royaume : idée d'une « unité à la fois organique et mystique du royaume »
 - La société d'Ancien Régime, c'est un société de corps (les trois Etats en sont un bon exemple) pensé comme une harmonie avec, à sa tête, un roi qui donne son identité à l'ensemble
 - « La révolution démocratique, longtemps souterraine, explose, quand se trouve détruit le corps du roi, quand tombe la tête du corps politique, quand, du même coup, la corporéité du social se dissout. Alors se produit ce que j'oserais nommer une désincorporation des individus » (172)
- Le pouvoir, qui était incarné, qui trouvait sa substance dans le roi, se trouve alors vidé de sa substance : « le pouvoir apparaît comme un lieu vide et ceux qui l'exercent comme de simples mortels qui ne l'occupent que temporairement » (172)
 - o Toutes les lois sont contestables, et susceptibles d'être remises en question
 - O Par ailleurs, à l'unité imaginée succède une division sociale qui peut paraître immaîtrisable : « vertige devant la béance d'une société indéfinie » (173)
- « La société démocratique m'apparaît, de fait, comme cette société où le pouvoir, la loi, la connaissance se trouvent mis à l'épreuve d'une indétermination radicale, société devenue théâtre d'une aventure immaîtrisable, telle que ce qui se voit institué n'est jamais établi, le connu reste miné par l'inconnu, le présent s'avère innommable, couvrant des temps sociaux multiples décalés les uns par rapport aux autres dans la simultanéité » (174)
 - Dès lors, le totalitarisme se présente comme une réponse aux questions que véhicule la démocratie, comme une manière de juguler les angoisses qu'elle génère.

2) Le totalitarisme comme ré-organicisation

- Le totalitarisme constitue une tentative de conjurer la menace démocratique, de resouder le pouvoir et la société, d'effacer tous les signes de la division sociale, de « bannir l'indétermination qui hante l'expérience démocratique » (175)
- Le premier élément de cette tentative consiste à renouer avec l'image du Peuple-Un, d'une société qui échapperait à la division sociale

- O Dès lors, toute figure, toute idée, tout individu qui, par leurs voix dissidentes, feraient ressurgir la division sociale, doivent être exclus, escamotés
- Ces incarnations de l'Autre sont à la fois dangereuses et nécessaires : elles menacent l'identité du tout, mais elles permettent en même temps d'affirmer son existence, d'exprimer ses mécanismes de défense
- C'est le sens de cette citation un peu énigmatique de Lefort, dans laquelle on retrouve la plupart des mots-clefs de sa pensée politique : « S'il est vrai que le système est régi par la représentation de la non-division, par le phantasme de l'Un, il requiert, à distance, la figure de quelqu'Un, une figure qui assure la société de son identité, de ses contours, de son homogénéité ; il requiert un nom propre par lequel celle-ci se trouve énoncée ; et cette figure, ce nom sont ceux d'un Autre, d'un individu qui, possédé par le corps social est simultanément retranché dans son existence privée, d'un individus dont les phantasmes sont déchaînés par le phantasme totalitaire » (126).
- L'unité du corps social requiert l'existence d'une extériorité menaçante et, en même temps, il nécessite que toute dissidence soit assimilée à une extériorité, à un corps étranger
 - Le principe d'altérité interne est aboli, l'autre se voit rejeté au dehors de la communauté
 - Et si les ennemis n'existent pas, il convient de les inventer pour permettre au corps social de s'affirmer dans son unité
- C'est là qu'on renoue, pour Lefort, avec l'imaginaire traditionnel de la communauté politique comme un corps, comme un organe vivant
 - L'image idéale de la société pour le totalitarisme, c'est celle d'un « Grand Vivant, la société conçue comme individu collectif, agissant, se faisant, prenant possession de toutes ses facultés pour s'accomplir, en se débarrassant de tout ce qui lui est étranger : un corps qui a la ressource de contrôler les mouvements de chacun de ses organes et de chacun de ses membres » (122).
 - Si on veut traduire tout cela avec des concepts qui nous sont peut-être plus familiers, on peut dire que le totalitarisme se construit comme un rejet de l'individualisme, et comme l'affirmation holistique d'une totalité organique
 - La société, conçue comme un organisme vivant, est ainsi conduite à envisager ses ennemis comme des parasites ou des déchets à éliminer (une image qu'on retrouvait déjà dans l'analyse de Hannah Arendt).
- Dans le prolongement de cet imaginaire organique, la communauté politique doit renouer aussi avec un principe traditionnel : il lui faut une tête, un pouvoir tout puissant, omniscient qui **incarne** le peuple (plus qu'il ne le représente)
 - O Cette tête, c'est bien entendu le grand leader, que Lefort appelle d'ailleurs l'*Egocrate* (en reprenant le concept au dissident soviétique Soljenitsyne, mais aussi en partie à Trotksi)
 - La nouveauté de cette nouvelle incarnation du corps politique dans son dirigeant, pour Lefort, c'est que dans l'Ancien Régime le roi était censé obéir à un pouvoir supérieur, à une raison divine
 - Ici, l'Egocrate coïncide avec lui-même, coïncide avec la société et n'est soumis à aucune puissance supérieure : le règne de la terreur n'en est que plus imparable.

■ Formule de Trotski que Lefort reprend souvent dans ses textes : « *L'État c'est moi!* est presque une formule libérale en comparaison avec les réalités du régime totalitaire de Staline. [...] A la différence du Roi-Soleil, Staline peut dire à bon droit : la *Société c'est moi!* » (Trotski, *Staline*, publié en France en 1948).

Conclusion

- On a abordé différentes formes de théorisation du concept de « totalitarisme »
- Celui-ci a le défaut d'avoir été utilisé comme un arme polémique, notamment pendant la guerre froide, visant à assimiler nazisme et communisme
- C'est évidemment une faiblesse de nombre d'usages de ce concept : chercher à créer une nouvelle catégorie, en se distanciant parfois de la pratique, et en éludant certaines différences fondamentales entre ces régimes (au-delà de leur contenu idéologique). Les travaux socio-historiques tendent en effet à montrer, entre autres
 - Que le rôle du parti n'est pas le même dans les deux cas, et sans doute beaucoup plus fort et institutionnalisé en URSS
 - Que le charisme du leader ne fonctionne pas non plus de la même manière sous le nazisme et sous le stalinisme : le contact de Staline avec les masses est extrêmement limité, et son pouvoir repose davantage sur le contrôle des mécanismes du parti que sur ses talents oratoires par exemple
 - Les caractéristiques du régime de terreur imposé sur la société sont également différenciées :
 - les élites traditionnelles sont relativement préservées en Allemagne nazie, ce qui n'est pas le cas en URSS où on assiste à une véritable désarticulation des anciennes classes sociales
 - le système concentrationnaire, enfin, est d'une nature qualitativement différente : si le nombre de morts est en partie comparable (pas forcément assimilable, mais comparable), seuls les nazis ont mis en place une véritable machine d'extermination sur des critères raciaux non que les critères ethno-raciaux n'ait pas fait partie des critères de la terreur stalinienne, mais ils n'étaient pas adossés à une politique d'extermination systématique.
- Toujours est-il que, en dépit de ses défauts, et de son incapacité partielle à rendre compte d'une réalité sociale et historique complexe, le concept de totalitarisme ne peut se résumer à une simple arme polémique : il a fait l'objet de véritables développements théoriques (notamment chez Arendt et Lefort)
 - O Lefort assumait par ailleurs une distance entre sa théorie et la réalité : « Ne laissons pas le lecteur douter de notre pensée : le système totalitaire n'atteint pas ses fins. Plus que tout autre il se heurte au démenti de l'expérience. Encore importe-t-il d'apprécier sa cohérence fantasmatique » (106).
- En un mot, le totalitarisme, c'est le monstre qui hante les rêves de la démocratie...

Théorie politique – séance 9

Genre, féminisme et politique

Introduction

- Définir et étudier les rapports de genre
 - O Utiliser le concept de « genre », c'est adopter une perspective anti-essentialiste sur la différence des sexes
 - Simone de Beauvoir : « On ne naît pas femme, on le devient » (Le deuxième sexe, 1949)
 - Les rôles attribués aux hommes et aux femmes dans une société ne sont pas naturels : nous jouons ces rôles du fait de notre socialisation
 - O Utiliser le concept de genre c'est adopter une approche relationnelle des sexes
 - Les études de genre considèrent que la distinction Homme/Femme repose sur une construction sociale fondée sur une logique d'opposition
 - Les sociétés tendent à attribuer des rôles et des qualités différenciées aux hommes et aux femmes : les études de genre analysent les façons dont ces différences sont pensées, construites et reproduites dans différents contextes
 - Les études de genre ne sont donc pas des études sur les femmes : elles peuvent aussi bien analyser les façons dont se construit une image de la masculinité
 - C'est d'ailleurs l'objet du célèbre podcast de Victoire Tuaillon, *Les couilles sur la table*, consacré aux masculinités contemporaines
 - O Utiliser le concept de « genre », c'est aussi appréhender les relations sociales entre les sexes comme un rapport de pouvoir hiérarchisé
 - Les identités de genre ne sont pas naturelles, elles font l'objet d'une construction sociale qui les oppose, leur attribue des qualités différentes
 - Dans cette partition binaire, les femmes sont dominées par les hommes et, de manière plus générale, les qualités associées au masculin sont davantage valorisées que les qualités associées au genre féminin
 - C'est ce qu'on appelle le patriarcat!
 - Les études de genre s'attellent également à penser les rapports de genre à l'intersection des autres rapports de pouvoir
 - Les études de genre s'intéressent à l'articulation complexe entre différents rapports politiques et sociaux
 - Il ne s'agit pas, par exemple, de dire que la « vraie » lutte se joue au niveau du genre plutôt qu'au niveau de la lutte des classes ou au niveau du racisme
 - Au contraire, il s'agit de comprendre comment les rapports de genre s'articulent à d'autres formes de domination ou de pouvoir
 - Le concept d' « intersectionnalité » fait référence à ce type de réflexions portant sur la complexité des rapports de pouvoir
- Le développement des études de genre ne peut être détaché de l'influence du mouvement féministe sur les sciences humaines et sociales. Pour autant, on ne peut

réduire le féminisme aux simples études de genre. Celui-ci repose sur une triple affirmation :

- O Conviction que les femmes souffrent de manière systématique d'une oppression sociale et politique en raison de leur identité de genre [**Injustice**]
- Idée que cette injustice est plus importante que d'autres types d'injustice subies par les femmes en raison de leur appartenance à d'autres groupes [Priorité de cette injustice]
- Conviction que l'intérêt commun de toutes les femmes consiste à supprimer l'injustice dont elles souffrent en raison de leur identité de genre [Intérêt à lutter contre cette injustice]
- Les « vagues » historiques du féminisme : on découpe fréquemment l'histoire du féminisme en trois vagues → ce découpage est schématique, et souvent contesté, mais il permet néanmoins de poser un cadre pour celles et ceux d'entre vous qui sont le moins familiers de cette histoire
 - o Féminisme « 1ère vague » : entre la fin du 19e siècle et les années 1960
 - Principe général : réclamer l'égalité juridique entre hommes et femmes, en affirmant que les femmes doivent être considérées comme des citoyennes à part-entière, dotées des mêmes droits que les hommes
 - La manifestation la plus connue de ce féminisme, ce sont les mouvements de revendication du suffrage féminin (mouvements « suffragistes »)
 - La réussite de ces mouvements est en grande partie liée à l'impact des 2 guerres mondiales, pendant lesquelles les mouvements féministes ont pu démontrer la centralité des femmes dans l'effort de guerre
 - Pays anglophones : droit de vote accordé après la 1^{ère} GM ; France après la 2^e GM.
 - L'affiche « We can do it!": une affiche de propagande US (1943) visant à encourager les femmes à travailler dans les usines pendant que les hommes allaient au front
 - Les revendications du féminisme 1ère vague ne se limitent pas aux droits politiques, mais aussi aux droits civils. On prend la mesure des inégalités quand on note que, en France :
 - L'incapacité civile des femmes n'est supprimée qu'en 1938, date à partir de laquelle elles peuvent détenir une carte d'identité, un passeport, et ouvrir un compte en banque.
 - La possibilité d'exercer une profession sans autorisation maritale est accordée en 1965.
 - Pour résumer les aspirations de ce féminisme « 1^{ère} vague », on peut dire qu'il consiste à affirmer que les femmes sont des hommes comme les autres!
 - o Féminisme « 2^e vague », caractéristique des années 1960 et 1970
 - Principe général : une réclamation du droit à disposer librement de son corps
 - Ce principe conduit les féministes à réclamer, et obtenir progressivement, une série de « droits reproductifs »

- Loi Neuwirth (1967): autorisation de la contraception
- Loi Veil (1975): autorisation de l'IVG
- Loi Roudy (1982) : remboursement de l'IVG par la Sécurité Sociale
- C'est aussi dans le sillage de ce féminisme « 2^e vague » que se développe un mouvement de revendication de liberté sexuelle :
 - une critique de l'institution du mariage de manière générale, comme base d'une société patriarcale
 - mais aussi, plus particulièrement, une critique de la répression subie par les homosexuels, avec la création de groupes militants revendiquant cette identité
 - o 1981 : l'homosexualité cesse d'être considérée comme une maladie mentale en France
 - o 1993 : retrait de l'homosexualité de la liste des maladies mentales par l'OMS
- Une des autres caractéristiques de cette deuxième vague féministe, c'est la revendication des qualités associées à la condition féminine :
 - Les femmes revendiquent un droit spécifique à l'avortement par exemple, plutôt qu'une simple égalité juridique
 - Dans la continuité, on assiste à la promotion de ce que Carol Gilligan va appeler une « éthique du care », dont je vais parler par la suite
- <u>Féminisme « 3^e vague » émerge dans les années 1980/1990</u>, et va reprocher à la « 2^e vague » d'être trop essentialisante, d'assigner les femmes à des rôles prédéfinis, d'avoir une conception trop figée de ce qu'est l'identité féminine
 - Le **principe général** défendu par cette 3^e vague, dont les contours sont beaucoup plus flous que les précédentes, est double : intersectionnalité et déconstruction des rapports de genre
 - C'est le *black feminism* étatsunien qui va mettre en avant la problématique de l'intersectionnalité en premier lieu dans les années 1970, avant de donner lieu à la structuration d'un féminisme post-colonial dans les années 1980 :
 - Cette tendance va mettre en avant les dominations combinées auxquelles sont soumises les femmes noires américaines
 - Ex : Dans les mouvements de défense des droits civiques, ce sont les hommes noirs qui accèdent aux positions dominantes
 - Ex: Dans les mouvements féministes, ce sont les femmes blanches issues de classes aisées qui accèdent aux positions dominantes
 - Les femmes noires, selon ce constat, subissent donc une intersection de dominations
 - Il s'agit dès lors de désessentialiser la conception de la femme présente jusqu'alors dans les mouvements féministes, pour tenir compte du vécu des femmes issues des minorités

- C'est notamment à partir de cette critique que vont émerger les controverses au sujet du port du voile islamique dans le mouvement féministe :
 - Faut-il bannir l'usage du voile, pour protéger les femmes qui seraient forcées de le porter par leur milieu ou leur famille?
 - Ou bien cette proposition reviendrait à discriminer une minorité musulmane ? auquel cas il faut revendiquer la liberté des femmes de choisir de porter le voile ou non.
 - Vous remarquez que, dans les débats sur ces questions, on ne reproche pas seulement aux autres d'avoir tort, mais d'avoir tort au nom du féminisme → ce qui montre la coexistence de différentes conceptions.
 - Ce qu'on appelle souvent le « féminisme intersectionnel » (un concept forgé par Kimberley Williams Crenshaw à la fin des années 1980) tendrait bien sûr à préférer la dernière option (cf. poster)
- Ce que la réflexion sur l'intersectionnalité fait, c'est de retravailler les distinctions de genre en les pensant au-delà d'un cadre binaire simple : la théoricienne Judith Butler va poursuivre cette dynamique, en montrant que la distinction du genre, mais également du sexe supposément naturel, fait l'objet elle aussi d'une construction sociale
 - Le propre de la théorie *queer* dont Butler constitue une figure de proue, c'est de radicaliser le postulat constructiviste des études de genre
- On parle parfois d'une quatrième vague pour évoquer les mouvements féministes qui émergent, dans les années 2010, autour du mouvement #MeToo, qui se concentrent davantage sur une dénonciation du sexisme dans la vie quotidienne (plutôt que sur une revendication de droits ou sur la remise en question des identités de genre)
 - Il s'agit, en premier lieu, de dénoncer la culture du viol et l'ensemble des violences faites aux femmes
 - Il s'agit aussi de dénoncer le « mansplaining », le fait que les hommes aient tendance à monopoliser la parole notamment dans les discussions relatives au féminisme.
- Revisiter la (théorie) politique au prisme du genre
 - o En quoi ces différentes théories formulées par les études de genre permettentelles de repenser l'organisation et les fonctions du pouvoir politique ?
 - 3 directions explorées aujourd'hui :
 - Une critique de l'exclusion des femmes de la citoyenneté politique dans les théories modernes du contrat
 - Une prise en compte des qualités « féminines » en politique ?
 - Le féminisme comme subversion des identités

I. Une exclusion du contrat originel

- Je vais présenter ici quelques éléments de la théorie formulée par Carole Pateman, théoricienne féministe anglaise, basée à l'université de Californie (ancienne présidente de l'Association Internationale de Science Politique)
 - Texte de référence : *Le contrat sexuel*, paru pour la première fois en 1988 et traduit en français en 2010.
 - Une théorie politique critique, qui déconstruit les principaux présupposés du libéralisme politique, à partir d'une analyse de la pensée politique contractualiste des 17^e et 18^e siècles
 - Une base du libéralisme politique : distinguer une sphère privée, protégée de l'intervention de la sphère publique, à l'intérieur de laquelle la liberté individuelle n'est pas limitée
 - Problème: les femmes sont systématiquement reléguées dans cette sphère privée, tandis que seuls les hommes sont admis à participer à l'établissement du contrat social et, plus généralement, à s'inscrire dans la sphère publique
 - Pour Carole Pateman, le problème est structurel : pour favoriser la participation civique des femmes, il ne suffit pas de leur donner le droit de vote, etc. (soit « ajouter les femmes et remuer »)
 - Il faut redéfinir le champ politique à partir de nouvelles bases.
- Le constat de Carole Pateman consiste à voir dans les théories du contrat social non pas un élément manquant (la prise en compte des femmes en tant qu'individus rationnels, actrices du contrat social), mais comme la production active d'une exclusion des femmes de la sphère publique
 - O L'affirmation de la norme philosophique du contrat, à partir du 17^e siècle, et de l'idée du consentement comme base de la communauté politique, s'est accompagnée d'une mise à l'écart des femmes de la citoyenneté en parallèle
 - C'est ce qu'elle veut dire quand elle affirme que « Le contrat originel est un pacte indissociablement sexuel et social, mais l'histoire du contrat sexuel a été refoulée »
 - Le contrat social, c'est la mise en place d'un modèle de société basée sur la « fraternité » : une communauté d'hommes égaux → mais il s'agit bien d'hommes avec un petit h, pas au sens d'humanité
 - Les théories du contrat social s'accompagnent, pour elle, d'une affirmation, d'une formalisation de la subordination des femmes aux hommes dans la sphère privée
- Prenons l'exemple de la théorie rousseauiste du contrat social, telle qu'elle est vue par Pateman :
 - O Dans ce travail, Rousseau conçoit la liberté comme un engagement actif du citoyen (contre toute forme de délégation ou de représentation)
 - Mais ceci ne l'empêche pas de distinguer une sphère privée, distincte de la sphère publique
 - La sphère publique est celle où l'homme fait l'épreuve de sa capacité à raisonner de manière abstraite
 - La sphère privée, elle, est renvoyée à la dimension de la reproduction de la famille, qui s'inscrit dans un ordre naturel
 - Le terrain d'action de la femme, c'est cette sphère privée, associée à un certain nombre de qualités conçues comme naturelles : cet aspect est

développé dans le traité *Emile, ou de l'éducation* (1762), paru la même année que le *Contrat Social*

- « Depuis que les mères, méprisant leur premier devoir, n'ont plus voulu nourrir leurs enfants, il a fallu les confier à des femmes mercenaires, qui, se trouvant ainsi mères d'enfants étrangers pour qui la nature ne leur disait rien, n'ont cherché qu'à s'épargner de la peine » (livre I) → pour produire des bons citoyens, il faut que les mères reprennent en charge l'éducation des enfants, pour laquelle elles disposent de qualités naturelles (à cultiver)
- « elle souffre avec patience les torts des autres, et répare avec plaisir les siens. Tel est l'aimable naturel de son sexe avant que nous l'ayons gâté. La femme est faite pour céder à l'homme et pour supporter même son injustice » (livre V)
- En dernière instance, Rousseau en vient à préconiser des éducations séparées, distinctes pour les filles et les garçons, visant à développer des qualités naturelles spécifiques
 - La capacité de raison abstraite pour les garçons, amenés à devenir de bons citoyens
 - La capacité des femmes à assurer l'éducation des enfants, en vertu, disons, d'un instinct maternel qui doit être cultivé
- On le voit ici, l'idée est qu'il n'y a pas un oubli des femmes dans la théorie du contrat, mais une séparation volontaire des fonctions, qui conduit à les exclure du champ citoyen, au moment même où on aspire à émanciper les citoyens de toute forme de tutelle
- o C'est en ce sens que le contrat social repose sur un constat sexuel
- Sur le plan historique, si on s'intéresse à la Révolution française, on voit qu'elle contribue, d'une certaine manière, à un renforcement, à une institutionnalisation de l'exclusion des femmes de la sphère publique
 - O Sous l'Ancien Régime, les femmes étaient bien sûr mises à distance dans la sphère du pouvoir, mais aussi en partie tolérées
 - L'histoire des monarchies européennes ne manque pas d'exemples de reines ou de régentes, qui exercent un pouvoir réel notamment quand le roi est encore trop jeune pour diriger le royaume : Louise de Savoie, Catherine de Médicis, Marie de Médicis ou Anne d'Autriche (mère de Louis XIV) en sont des exemples parmi d'autres
 - De même, les assemblées provinciales et communales qui rythment la vie politique locale d'ancien régime accordent fréquemment un rôle aux héritières d'un fief (quand il n'y a pas d'héritier), ou aux veuves.
 - Sur un autre plan, le phénomène des salons littéraires et intellectuels, connus pour avoir hébergé les philosophes des Lumières au 18^e siècle, est un phénomène très lié à l'investissement des femmes aristocrates, qui organisent ces salons, sélectionnent et accueillent les invités
 - Les salons de Madame de Tencin et de Madame de Geoffrin sont des exemples illustres de ces espaces mi-privés, mi-publics, centraux dans la vie des idées de la France des Lumières

- Si les idées développées dans les salons trouvent une forme d'aboutissement dans la Révolution française, celle-ci n'en assoit pas moins, par des dispositions législatives inédites, une exclusion officielle, formalisée (et donc renforcée) des femmes de la vie publique
 - Exclusion des femmes du droit de vote (1789) : les femmes sont incapables de s'arracher à leur corps → construction de la raison par opposition à la « féminité » émotive
 - Exclusion des femmes de l'armée républicaine (1793)
 - Fermeture des clubs dirigés par des femmes (1793)
 - Code Napoléon (1804) : subordination juridique de l'épouse à son mari
- En fin de compte, le passage de l'Ancien Régime à la Révolution donne lieu, pour les femmes, à une exclusion de la sphère publique et à une infériorisation dans la sphère privée.

II. Une inclusion du « féminin » en politique ?

- Lutter contre l'exclusion des femmes de la sphère publique peut passer par une reconnaissance d'un certain nombre de qualités, fréquemment associées à la condition sociale des femmes, des qualités qui pourraient être utiles en politique
- Un tel projet pose évidemment des problèmes importants : n'est-ce pas reproduire l'assignation des femmes à un certain nombre de rôles, de tempéraments, de centres d'intérêt ?
- Les difficultés posées par ce type de postures sont une vieille question de la pensée politique féministe, qu'on retrouve dès la fin du 18^e siècle :
 - Un texte de référence, de ce point de vue est la *Défense des droits des femmes* de Mary Wollstonecraft (1792) : dans ce texte, elle réclame à la fois l'égalité de droits entre femmes et hommes, tout en revendiquant une spécificité des femmes quant aux capacités, aux talents et aux besoins.
 - Ce texte sert de base à Carole Pateman, en 1989, pour définir ce qu'elle appelle le « dilemme de Wollstonecraft » :
 - Carole Pateman, The disorder of women, 1989: "To demand that citizenship, as it now exists, should be fully extended to women accepts the patriarchal meaning of «citizen», which is constructed from men's attributes, capacities, activities. Women cannot be citizens in the present meaning of the term; at best, citizenship can be extended to women as lesser men. At the same time, within the patriarchal welfare state, to demand proper social recognition and support for women's responsibilities is to condemn women to less than citizenship and to a continued incorporation into public life as «women», that is as members of another sphere who cannot, therefore, earn the respect of their fellow (male) citizens"
 - Réclamer l'inclusion des femmes en tant que citoyen comme les autres, abstrait de sa condition genrée : nier une partie de l'expérience féminine, et faire des femmes des citoyens, certes, mais des sous-citoyens :

- Ne pouvant se consacrer entièrement à leurs tâches citoyennes, parce qu'elles doivent prendre en charge (en parallèle) les tâches auxquelles elles sont assignées dans le foyer
- Pouvant plus difficilement faire leurs ou incarner les vertus viriles de force, d'héroïsme, de dureté qu'on associe aux « hommes d'Etat »
- Revendiquer les droits politiques au nom des compétences traditionnellement attachées aux mères et épouses (moralité, compassion...): enfermement dans la différence hiérarchisée
- Dans les deux cas : une citoyenneté de seconde zone
- Ce que propose le courant de théorie politique qu'on réunit généralement sous le label des « éthiques du *care* » (ou « éthiques de la sollicitude »), c'est d'emprunter la seconde voie, quels qu'en soient les inconvénients : revendiquer la reconnaissance de certaines qualités, associées à la condition féminine, dans la sphère sociale et politique.
 - o Mettre fin au discrédit qui pèse sur le type de moralité dont les femmes savent mieux faire preuve que les hommes, pour des raisons naturelles ou historiques
- Carol Gilligan, *Une voix différente: pour une éthique du care*, Flammarion, 2008 [1982]
 - Une philosophe et psychologue états-unienne née en 1936
 - o Elle part d'un dilemme moral ordinaire, présenté à deux enfants de 11 ans pour voir comment ils réagissent : la femme de Heinz est très malade, et elle risque de mourir si elle ne prend pas vite un médicament X, mais celui-ci coûte très cher → est-ce que Heinz devrait voler le médicament ou laisser mourir sa femme ?
 - Le petit garçon appréhende la situation comme un problème mathématique, avec de grands principes généraux, et conclut à la priorité du droit à la vie par-dessus la propriété privée, pour justifier le vol
 - La petite fille, elle, fait remarquer que si Heinz va en prison, il ne pourra pas s'occuper de sa femme malade → le mieux serait de discuter avec le pharmacien pour lui convaincre de donner le médicament
 - Cette deuxième manière de raisonner, dans laquelle on reconnaît notre dépendance les uns par rapport aux autres, et ou on insiste sur la nécessité de préserver ces rapports interpersonnels, c'est le cœur de cette éthique du care, qui est fréquemment dévalorisée au profit des « grandes valeurs » abstraites (aux teintes beaucoup plus viriles)
 - O Dans son commentaire, Gilligan ne nie pas que les hommes et les femmes ont une manière différente d'aborder les questions morales : mais elle appelle à mieux écouter « la voix différente des femmes », à lui reconnaître une valeur à part-entière, moralement égale à l'abstraction rationnelle
 - Gilligan associe par ailleurs cette dévalorisation morale à la subordination sociale des femmes, dont la présence est très majoritaire dans les professions du soin (aide-ménagère, aide à domicile, infirmières, etc.), qui sont peu valorisées (financièrement notamment).
 - Réactiver une éthique du *care* dans l'espace public, c'est apporter une reconnaissance à ces activités exercées majoritairement par les femmes

- A partir de là, deux perspectives s'ouvrent : en premier lieu, une perspective essentialiste, qui considère que la sollicitude est associée naturellement aux femmes on peut parler d'une éthique *féminine* du *care*
 - C'est le chemin emprunté par la philosophe états-unienne Nel Noddings (1929
 ...)
 - O Pour elle, l'éthique du *care* est inscrite dans la nature des femmes, notamment en lien avec l'expérience de la maternité (grossesse, accouchement, allaitement), qui reste pour l'essentiel inaccessible aux hommes
 - O A partir de là, Noddings défend une forme de complémentarité des sexes : chacun doit s'efforcer de développer pour soi et pour les autres cette éthique dans laquelle il ou elle est le plus apte, le plus naturellement doué
 - O Quand les femmes interviennent en tant que femmes, elles gagnent à le faire à partir de cette expérience de la sollicitude, en se concentrant sur elle
 - On voit l'expression caricaturale de cette perspective dans l'extrait du film *Potiche* de François Ozon (2010), où le personnage de Catherine Deneuve, mère au foyer qui se retrouve à la tête d'une usine, décide de se présenter aux élections législatives : visionnage extrait
 - L'éthique féminine du care conduit ainsi à une sorte d'extension du domaine de la maman : une valorisation des qualités associées à la féminité, sans remettre en question la répartition naturelle de ces qualités, inscrites dans l'essence féminine
- Une deuxième manière de prolonger la réflexion de Carol Gilligan, c'est de s'inscrire dans une éthique *féministe* du care, qui considère cherche à analyser historiquement la façon dont les femmes ont été assignées à développer ce type de posture morale, ce type de qualités, et à interroger les mécanismes sociaux et politique qui ont conduit à la dévaloriser
 - C'est la voie qui est empruntée par la politiste Joan Tronto (1952 ...), qui développe et systématise la théorie de Gilligan à partir d'une posture nonessentialiste
 - Elle propose, pour commencer, une définition précise du care : « Une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre monde, de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nous-mêmes et notre environnement, tous éléments que nous cherchons à relier en un réseau complexe, en soutien à la vie » (Un monde vulnérable : pour une politique du care, 2009 [1993]).
 - Elle va plus loin dans la systématisation, en décomposant l'activité du *care* en quatre phases ou dimensions, quatre ensembles de pratiques couvertes par la notion :
 - Se soucier de (caring about) : « constater l'existence d'un besoin et évaluer la possibilité d'y apporter une réponse »
 - Prendre en charge (taking care of): "assumer une certaine responsabilité par rapport à un besoin identifié » et « déterminer la nature de la réponse à lui apporter »
 - Prendre soin (care giving): "implique un travail matériel et exige presque toujours de ceux qui prennent soin qu'ils aient un contact direct avec les objets du care »

- Recevoir le soin (care receiving) : « reconnaissance de ce que l'objet de la sollicitude réagit au soin qu'il reçoit » → réaction du bénéficiaire = critère qui permet d'évaluer l'adéquation du soin (VS idées que le pourvoyeur de soins peut s'en faire).
- Cette éthique du *care* est dévalorisée pour des raisons structurelles selon Tronto, que Gilligan comme Noddings ne soulignent pas assez :
 - Dévalorisation sociale : activités exercées par les catégories les plus dominées de la population, qui conduit par ailleurs à envisager avec un certain dédain les personnes qui dépendent de ces activités (personnes âgées, dépendantes, etc.)
 - Dévalorisation politique : relégation de ces activités dans la sphère privée → on présuppose que ces activités doivent être réalisées dans le cadre de la famille, et que l'Etat n'intervient que quand la famille n'est pas en capacité de l'assumer seule
 - Dévalorisation idéologique : valorisation des principes moraux abstraits au détriment des éthiques du *care*, rejetées du côté des bons sentiments
 → ceux-ci n'offrent, au mieux, qu'un petit supplément d'âme à la justice sociale, mais pas à fonder cette dernière
- O Cette éthique du *care* est donc féministe parce qu'elle constate cette dévalorisation, mais aussi parce qu'elle cherche à la combattre, en montrant qu'elle est l'objet d'une construction sociale
 - Tronto montre comment une morale rationaliste et universaliste s'est imposée dans la philosophie du 18^e et 19^e siècle, et a éclipsé le souci de l'autre en tant que valeur philosophique centrale
 - A partir de là, il s'agit de *dégenrer* le care, de proposer une construction sociale et politique alternative : « J'affirme qu'il nous faut cesser de parler de la « moralité des femmes » et commencer à parler d'une éthique du *care* qui inclut les valeurs traditionnellement associées aux femmes » (28).

III. Subvertir les identités de sexe

- Si la partie qui précède correspond, en gros, à des problématiques propre au féminisme de la « deuxième vague » et à l'affirmation d'un féminisme différentialiste (même si cette différence est interrogée et critiquée dans une certaine mesure, comme on vient de le voir), je voudrais évoquer ici rapidement quelques aspects de théories féministes qui se situent dans un courant qu'on qualifie souvent de « théorie queer », dont les postulats théoriques de départ sont plus radicaux, et qu'on place généralement dans la « troisième vague ».
- La figure de proue de ce féminisme *queer*, c'est Judith Butler et son ouvrage *Trouble dans le genre*, paru en 1990 en anglais (et traduit en France en 2005...)
- On peut résumer l'apport de cette théorie à une double remise en question :
 - O De la compréhension binaire du genre
 - o De la division binaire genre (culturel)/sexe (naturel)
- Une critique de la compréhension binaire du genre (homme/femme)

- Objectif: déconstruire les présupposés qui rendent certains êtres « socialement impossibles, illisibles, irréalisables, iréels et illégitimes » (26) → toutes celles et ceux qui ne correspondent pas exactement aux normes dominantes de la masculinité/féminité, basée notamment sur une norme hétérosexuelle dominante
- O Constat de départ : la plupart des théories féministes considèrent qu'il existe un sujet, « les femmes », doté d'une identité stable, à partir de laquelle on peut émettre un certain nombre de revendications, de recommandations politiques
- Problème : ce constat de départ est aujourd'hui remis en question, au sein même de la théorie féministe
 - il n'y a pas d'accord général sur ce qu'est ou devrait être « une femme » : différences de classe, de race, de religion... et aussi de sexualité! = différentes images de ce qu'est « une femme »
 - → Il est très difficile de séparer l'identité de genre des autres dimensions qui constituent notre identité qui se situe à l'intersection de dimensions sexuelles, sociales et politiques.
 - → le sujet du féminisme n'est plus si stable qu'il en avait l'air
 - Question : les lesbiennes sont-elles des femmes ?
 - Et si elles n'étaient pas des femmes, mais que le féminisme devait malgré tout prendre en charge ce type de subjectivité ?
 - C'est le point de vue adopté par la théoricienne féministe Monique Wittig, pour laquelle la féminité est indissociable de l'imposition d'une matrice hétérosexuelle. Pour elle, les lesbiennes ne sont pas des femmes.
 - Quel serait alors le sujet du féminisme ? Le féminisme ne peut, à partir de là, se dissocier de la théorie queer qui veut dire « bizarre » en anglais → un stigmate retourné par les militant.e.s LGBTQI+.
- Question : et si, derrière le féminisme, il n'y avait pas « un » sujet préexistant ? Et si ce sujet unifié, stable, n'était qu'une construction ? En se présentant comme donné, ce sujet n'exclut-il pas lui-même d'autres formes de subjectivité qui se retrouvent dominées par le féminisme dominant ?
 - « Si une notion stable du genre n'est plus de fait la prémisse fondatrice de la politique féministe, il est peut-être souhaitable que cette politique renouvelle sa forme pour contester les réifications mêmes du genre et de l'identité, une forme qui ferait de la variabilité de la construction de l'identité une exigence tant méthodique que normative, pour ne pas dire un but politique » (66)
 - On le voit, ce que propose Butler, ce n'est pas tant l'affirmation ou la reconnaissance de nouvelles identités de genre. Il s'agit plutôt de se dresser contre toute forme de « réification », en lui opposant la réalité du genre comme « trouble » permanent, comme jeu permanent avec les frontières de nos identités de genre et sexuelles ces identités que nous jouons comme des rôles de cinéma, que nous surjouons souvent, que nous déjouons parfois.
- o En ce sens, et pour récapituler, Butler se situe dans la continuité de Simone de Beauvoir, tout en la prolongeant

- Vous connaissez la célèbre citation de Beauvoir : « On ne naît pas femme, on le devient » (*Le deuxième sexe*, 1949)
- Certes, affirme Butler, mais on peut devenir aussi autre chose: nos identités sont le fruit d'une construction, mais celle-ci n'est pas vouée à être binaire...
- ...et elle n'est pas non plus vouée à s'interrompre à un moment donné : notre identité de genre s'affirme dans une construction permanente.
- Visionnage extrait du témoignage de Butler.

- Une critique de la division binaire genre/sexe

- o « Au fond, qu'est-ce que le « sexe » ? Est-il naturel, anatomique, chromosomique ou hormonal, et comment faire pour analyser d'un point de vue féministe les discours scientifiques qui entendent nous le prouver « faits » à l'appui ? [...] Y a-t-il une histoire de la manière dont la dualité du sexe a été établie ? » (68)
 - Cette histoire existe! Thomas Laqueur, *La fabrique du sexe : essai sur le corps et le genre en Occident*, Gallimard, 1992 [1990].
 - Thèse de Laqueur : dans l'Antiquité, on ne pensait pas qu'il existait deux sexes, mais un seul, avec des différences négligeables : les organes de la femme sont à l'intérieur, ceux de l'homme sont à l'extérieur. Ce n'est qu'à partir du 18^e siècle d'une différence des sexes est théorisée, et envisagée sur le mode binaire.
 - Autrement dit: la distinction des sexes n'est pas anatomique, mais elle est avant tout culturelle.
- Objectif pour les théoriciennes queer : déconstruire les discours sur le sexe naturel (mâle/femelle), en montrant que l'identité sexuelle elle-même fait l'objet d'un travail de construction sociale et politique, d'assignation (imposée) de chacun.e à une catégorie
 - Cette critique s'inscrit dans le prolongement des théories foucaldiennes sur la biopolitique : une politique qui agit sur le vivant pour le canaliser, pour l'inscrire dans des catégories
 - Cf. Michel Foucault, *Herculine Barbin, dite Alexina B.*, Gallimard, 1978.
 - Herculine Barbin, une personne intersexe, qui possède des caractéristiques anatomiques des sexes masculin et féminin (à l'époque on dit hermaphrodite, mais c'est très restrictif)
 - Elle est assignée au sexe féminin à sa naissance, puis réassignée au sexe masculin à la fin de son adolescence
 - Suicide à 30 ans
 - Dans sa préface, Foucault montre que le fait de n'appartenir à aucun des deux sexes avait été tout à fait toléré dans l'histoire, jusqu'au 18^e siècle en gros, où la médecine moderne et le développement des théories biologiques sur la sexualité diffusent cette idée que chacun a un « vrai » sexe, et un seul, et que chercher à échapper à cette vérité, c'est suspect, c'est une déviance.
- O Point de départ de la critique queer des catégories de sexe : la plupart des discours sur le « genre », tout en admettant que le genre est une construction

- sociale, se basent sur l'idée que le « genre » (construit) se distingue du « sexe », qui serait lui naturel → le propre des théories queer, c'est de remettre aussi en question cette binarité là
- « Si l'on mettait en cause le caractère immuable du sexe, on verrait peut-être que ce qu'on appelle « sexe » est une construction culturelle au même titre que le genre ; en réalité, peut-être le sexe est-il toujours déjà du genre et, par conséquent, il n'y aurait plus vraiment de distinction entre les deux » (69)
- o Conclusion : le sexe est, comme le genre, une catégorie politique
- Quelles sont les conséquences politiques de cette conclusion ? On met sur le devant de la scène la problématique de l'intersexuation, et on donne une voix aux acteurs qui mettent les enjeux de l'intersexuation sur la scène du débat public
 - Touche 1,7% des naissances :
 - Organes génitaux atypiques
 - Production atypique d'hormones
 - Constitution génétique atypique
 - Existence de protocoles de réassignation visant à « normaliser » le sexe biologique
 - Protocoles qui se sont systématisés à partir des années 1950, puis ont fait l'objet d'interdictions
 - Protocoles sans nécessité médicale, et souvent malgré des contreindications importantes pour la santé : opérations qui peuvent laisser des séquelles importantes
 - Ces protocoles sont dénoncés par les associations intersexes et ont fait l'objet de condamnations publiques (notamment par le Conseil de l'Europe) mais continuent d'être pratiqués dans les hôpitaux (notamment français)

Conclusion

- On a commencé par distinguer, dans une première approche, plusieurs vagues historiques du féminisme, qui correspondent à la fois aux fluctuations des mobilisations politiques et aux développements théoriques qui les accompagnent
 - Autant ce lien entre mouvements sociaux et théorie politique est parfois négligée ou masquée, autant pour la théorie féministe elle est claire et assumée : les théoriciennes féministes ne cherchent que rarement à s'isoler dans leur « tour d'ivoire »
 - → le savoir féministe c'est un savoir militant
 - Ce qui conduit d'ailleurs le féminisme à interroger dans une certaine mesure l'idée de « neutralité axiologique » chère aux sciences sociales → tout point de vue est un point de vue situé (épistémologies du point de vue)
 - Nancy Hartsock, « The Feminist Standpoint: Developing the Ground for a Specifically Feminist Historical Materialism », 1983.
- J'ai ensuite montré comment le féminisme pouvait nous guider dans une relecture des classiques de la théorie politique, pour faire réémerger la dimension genrée de ces pensées

- Derrière l'affirmation d'une émancipation politique, chez Rousseau, il y a une réaffirmation de la domination patriarcale des femmes par les hommes, et de l'assignation des femmes à la sphère privée
- Contre cette tendance de la théorie politique à exclure les femmes du champ de la citoyenneté, on a le développement d'un courant théorique qui vise à favoriser l'inclusion des femmes dans la sphère politique, pas seulement en tant qu'êtres humains, mais aussi en tant que ce statut de femme leur donne des caractéristiques spécifiques qui doivent être valorisées, et qui peuvent aider à répondre aux problèmes (de justice sociale notamment) avec une « voix différente »
 - C'est la direction que prennent les éthiques de la sollicitude ou éthiques du care : revaloriser des qualités, un type de rapport au monde qui est traditionnellement associé à la condition féminine
 - o Un des enjeux problématiques ici, c'est qu'en valorisant ces qualités « particulières », il y a un risque que les femmes, même en participant politiquement, soient enfermées dans cette « particularité » → les différentes théories politiques du *care* répondent différemment à cet enjeu
- Enfin, dans un dernier moment, on a abordé des théories qui visent justement à déconstruire cette idée de « la femme » comme une entité différente de « l'homme »
 - Les théories queer, avec Judith Butler à leur tête, interrogent les frontières binaires qui forcent chacun à se placer dans le camp « homme » ou le camp « femme »
 - On peut imaginer le genre comme le fruit d'une construction permanente, instable, dans lequel de multiples positions peuvent être adoptées
 - O Dans cette « performance » qu'est le genre, le pouvoir politique, scientifique et médical joue aussi un rôle très fort, en imposant une série de normes que les théories queer ont contribué à mettre en lumière et remettre en question

Théorie politique – séance 10

Une théorie politique de/dans l'environnement

Introduction

- L'environnement : la centralité nouvelle d'une préoccupation
 - o L'Anthropocène (l'ère de l'Humain) : on entre dans une nouvelle ère géologique, où l'activité humaine exerce une influence significative sur l'écosystème terrestre → depuis la Révolution Industrielle
 - La « grande accélération » : depuis le milieu du 20^e siècle, explosion des indicateurs d'activité humaine et de modification des paramètres du « système-Terre » (dioxyde de carbone, méthane, acidification des océans, terres domestiquées, destruction de forêts, etc).
 - Surgissement de partis politiques « verts » à partir des années 1970 dans certains pays occidentaux
- Est-ce que la pensée environnementaliste est, pour autant, un phénomène nouveau ?
 - On pourrait affirmer, en réalité, que la critique écologique accompagne l'émergence de la modernité politique et industrielle
 - On trouve, dès le 18^e siècle, une critique de la modernité et du progrès qui s'articule à une défense de l'idée de nature
 - La nature comme incarnation de l'ordre immuable des choses : la technologie et les révolutions politiques enfreignent les lois du cosmos (Louis de Bonald, Joseph de Maistre)
 - La nature romantique, qui accompagne la promotion des facultés sensibles contre une rationalité désincarnée, et contre le machinisme : Goethe, Carlyle (description idéalisée du système féodal de l'époque médiévale)
 - O Critique environnementale adossée à une critique du progrès. Quelle est alors l'originalité des théories politiques environnementales contemporaines ?
 - Peut-être le fait qu'elles sont adossées, justement, à un savoir scientifique très objectiviste, avec des données sur la chimie terrestre qui fondent le raisonnement politique.
 - Ou peut-être le fait qu'aux critiques anti-modernes du progrès ont succédé des critiques post-modernes, qui remettent en question le récit moderne à partir d'un autre point de vue
- Plan du cours : quelques points de tension des théories politiques environnementalistes
 - o L'opposition entre conservation et préservation de la nature
 - o La préoccupation pour les limites et la préoccupation pour les risques
 - o Un problème de riches ? L'écologie comme enjeu, du Nord au Sud

I. Conservation et préservation

- Pourquoi la nature a-t-elle une valeur ? Et quelle est la valeur de cette nature ?

- O Est-ce que le problème de la nature, c'est qu'en la maltraitant elle peut nous tuer ? Alors on se situe dans une réflexion qui accorde à la nature une valeur extrinsèque : la nature n'a pas de valeur en elle-même, mais parce qu'elle est utile ou nécessaire à la vie humaine.
- Ou bien est-ce que la nature devrait être défendue indépendamment des bénéfices (ou désavantages) qu'on peut en tirer ? Alors c'est qu'on accorde à la nature une valeur intrinsèque.
- C'est autour de ce débat que se sont structurées les premières théories environnementalistes (c'est-à-dire les élaborations intellectuelles et politiques qui se construisent autour de la protection de la nature), en Amérique du Nord à la fin du 19^e siècle : la controverse s'est cristallisée dans une opposition entre « conservation » et « préservation »
 - L'environnementalisme de conservation passe par la bonne gestion des ressources du territoire, la supervision rationnelle des terres, des mines et des forêts dans une perspective de *sustainability* (soutenabilité, durabilité).
 - Ce type d'environnementalisme est le fait d'ingénieurs et de forestiers, avec notamment le rôle proéminent joué par l'ingénieur forestier Gifford Pinchot (1865 1946) pour sensibiliser les autorités états-uniennes aux politiques publiques environnementales, à la supervision de l'exploitation des ressources → il est le 1^{er} chef du service des forêts aux Etats-Unis
 - Dimension utilitariste, conséquentialiste de l'environnementalisme de conservation
 - O L'environnementalisme de préservation accorde quant à lui une valeur esthétique et morale aux paysages, à la faune et à la flore : il s'agit d'accorder aux êtres de nature une dignité, proche ou égale à celle des être humains
 - Ce type d'environnementalisme est plutôt le fait de naturalistes, de voyageurs et d'écrivains
 - C'est un courant d'idées qui puise son dynamisme dans le romantisme, et dans une certaine culture américaine célébrant la nature sauvage, qu'on retrouve chez Henry David Thoreau (et jusqu'à *Into the wild* de Sean Penn) → la nature sauvage comme élément du roman national
 - Principal représentant : John Muir (1838 1914), naturaliste états-unien qui a contribué à la création des premiers parcs naturels (notamment le parc de Yosemite)
 - Principal représentant : Aldo Leopold, forestier (...)
 - 1949 : *Almanach d'un comté des sables*, Flammarion (2000) : passage célèbre intitulé « Penser comme une montagne »
 - « Une chose est juste lorsqu'elle tend à préserver l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique. Elle est injuste lorsqu'elle tend à l'inverse » (258).
 - On peut sans doute aussi classer une bonne partie des défenseurs de la cause animale dans ce « camp » de la préservation, qui reconnaît une valeur en soi à des éléments non humains.

II. Limites et risques

- Après la fin de la Seconde Guerre Mondiale, quels que soient les modèles politiques concernés, des plus libéraux aux plus socialistes, toutes les pensées politiques semblent subjuguées par le pouvoir de l'abondance, qui fournit son socle à la conceptualisation de la liberté : accéder à la société de consommation, ou avancer dans la planification de l'économie, c'est se libérer des contraintes imposées par la nature et le besoin pour vivre plus librement que jamais
- Mais très vite, deux types de critiques émergent, qui irriguent encore les préoccupations écologiques contemporaines
 - O'un côté, une préoccupation pour le caractère fini, limité, des ressources naturelles, et une critique de l'idéal de croissance illimitée : nous fonçons droit dans le mur
 - O'un autre côté, une réflexion sur la régulation des risques et des catastrophes associés à la gestion des ressources naturelles (ou à la volonté de s'en émanciper par la connaissance scientifique): des OGM aux accidents nucléaires, en particulier celui de 1986 à Tchernobyl → Nous marchons au bord d'un précipice.
- Le paradigme des limites est exprimé en 1972 par le rapport du club de Rome en 1972 *The limits to growth*:
 - Le projet d'autonomie politique, entendu comme un affranchissement à l'égard de la nature, est paradoxalement tributaire de conditions physiques, matérielles, qui conduisent à une impasse radicale
 - Les sociétés humaines ne peuvent être pensées indépendamment de leur milieu naturel : elles reposent sur des échanges physiques, chimiques et biologiques avec leur environnement
 - o Il faut donc repenser l'organisation économique en fonction de ces données scientifiques... ce qui entraîne un risque, une pente propre à une partie de la pensée écologiste : le spectre de la technocratie.
 - Naissance de nouvelles utopies basées sur le paradigme des limites : un bon exemple chez Howard Odum, *Environment*, *power and society*, Columbia University Press, 1971 → projet d' « organisation énergétique de la société »
 - Promotion de la sobriété solidaire
 - Limitation drastique du gaspillage, restauration des territoires dégradés par la surexploitation
 - Mais absence de réflexion sur les structures juridiques, sur la gestion du conflit social qui serait nécessairement générée par les mesures radicales proposées
 - Comment penser l'autonomie politique/la liberté à l'intérieur du nouveau régime des limites écologiques ?
- Le paradigme du risque s'impose lui aussi autour des années 1970/1980 : il ne représente pas seulement une dénonciation des multiples accidents technologiques affectant notre environnement (inondations, nucléaire, contaminations chimiques, etc.), mais il incarne aussi un changement plus général dans notre rapport à l'avenir
 - o La modernité correspond à l'idée de contrôler l'avenir, de l'orienter, de le planifier selon des principes raisonnables (le socialisme, le coût marginal décroissant, etc.) → modèle du progrès linéaire

- L'irruption du risque comme problématique majeure brouille cette confiance: l'incertitude devient une composante centrale de nos existences.
- Et cette incertitude est en grande partie liée aux technologies qui étaient justement censées supprimer toute incertitude : le nucléaire (qui nous rend indépendants de la Russie), les pesticides (qui nous rendent indépendants des mauvaises herbes) font de nous des cibles !
- Le risque est induit par cela même qui devait l'exorciser, le développement par la technique et par la science : crise du récit moderne
- Ouvrage de référence : Ulrich Beck (1944 2015), *La société du risque*
 - La prise en compte des risques induits par la technologie doit nous amener à entrer dans une nouvelle forme de modernité: la « modernité réflexive » vise à utiliser les technologies de manière raisonnée, en recourant notamment au « principe de précaution » (le fait de prévenir et anticiper la gestion des risques de dommages potentiellement provoqués à l'environnement par une nouvelle technologie)
 - Mise en forme d'un nouveau rapport entre pouvoir politique, sciences et techniques : ça ne veut pas dire éliminer les risques, mais les intégrer en tant que dimension inévitable de la condition industrielle

III. Nord et Sud : l'environnement, un problème de riches ?

- Vous connaissez peut-être la thèse du « post-matérialisme » défendue par le politiste Ronald Inglehart dans *The silent revolution : changing values and political styles among western publics* (1977)
 - o Inglehart observe, à travers des études d'opinion internationales, l'émergence d'une série de valeurs « post-matérialistes » parmi une partie des publics occidentaux : des valeurs liées à la qualité de vie, à la liberté d'expression et à la réalisation de soi.
 - Ces valeurs tendraient à supplanter, dans les sociétés industrielles dites « avancées », les valeurs « matérialistes », liées à la recherche de sécurité économique et physique
 - Sous-entendu : une fois que l'essentiel est assuré, on peut se préoccuper du superflu → on peut se préoccuper de la fin du monde quand on a de quoi manger à la fin du mois
 - Par extension, la cause environnementale est parfois présentée comme un problème de riches, ou comme une cause occidentale, qui n'aurait pas cours dans les pays dits « en développement »
- Cette association est sans doute réductrice, d'autant plus que les pensées écologistes ne manquent pas dans les Suds :
 - O Vivacité de ce que Pierre Charbonnier appelle l'environnementalisme « subalterniste », c'est-à-dire un environnementalisme qui entend représenter les besoins et les droits des populations marginalisées par le processus de globalisation

- Exemple de Gandhi, qui développe une pensée importante de la sobriété écologique
 - *Indian Home Rule*, 1909 (*Emancipation à l'indienne*)
 - A quoi devrait ressembler une Inde émancipée de l'impérialisme britannique? Faut-il simplement changer les élites responsables de la modernisation du pays, ou faut-il renouer avec un projet de civilisation antérieur à l'expérience coloniale?
 - Gandhi penche clairement pour la deuxième option, à partir d'une critique de la civilisation moderne et la proposition d'un contre-modèle à visée universaliste
 - Critique du chemin de fer, emblème de la modernisation technique de l'Inde : accélération des épidémies par le transport rapide des maladies
 - Critique de la médecine moderne : cercle vicieux, qui consiste à soigner maladies provoquées par excès de la modernité, notamment l'excès de nourriture
 - Valorisation du travail vivant (contre les machines) et de la technique de petite échelle – image de Gandhi avec le rouet – adossées à un principe général d'auto-limitation, de mesure
 - Modèle de société: villages de paysans autonomes et interconnectés, dotés d'institutions représentatives locales (un projet quasi-anarchiste, finalement)
 - Mise en garde de Gandhi, à l'inverse, consiste à dénoncer le mode de développement moderne : son adoption par l'Inde supposerait : 1) de chercher de nouveaux espaces à exploiter, donc de se lancer dans son propre impérialisme ; 2) industrialiser un pays de 300 millions d'habitants ravagerait la Terre « comme une invasion de criquets » [soulève la problématique des limites]
 - Modèle de société attentive à l'environnement élaborée par un intellectuel de premier plan du Sud (et du monde) dès le début du 20^e siècle
- La norme écologique, ce n'est donc pas nécessairement une norme qui s'élabore au Nord pour se diffuser vers le Sud :
 - o En réalité, on peut comprendre les sociétés des Suds à travers les mêmes clivages que les sociétés du Nord : environnement vs chômage → la façon de poser les problèmes n'est pas si différente.
 - Dans les sociétés post-coloniales, la discussion s'est beaucoup structurée autour de l'opposition environnement vs développement
 - Au moment de l'indépendance, il y a une opposition de principe entre Gandhi, le chef spirituel, qui s'oppose au développement modernisateur, et Nehru, le chef d'Etat, qui voit dans les immenses barrages hydroélectriques les nouveaux « temples modernes »
 - De la même manière, les pays du Sud mettent souvent en avant, dans les négociations internationales, un « droit au développement » que les pays du Nord ne pourraient leur refuser, et qui est associé en grande partie à l'émission de gaz à effet de serre (entre autres)

• Mais il ne faut pas oublier que les conflits sur le règlement des questions environnementales ne se jouent pas uniquement autour de l'opposition Nord/Sud : c'est une question qui traverse et divise la plupart des espaces politiques nationaux → renvoyer l'environnement à une préoccupation de bourgeois occidentaux, c'est davantage un procédé rhétorique qu'une observation sociologique

Conclusion

- La préoccupation pour l'environnement, sous toutes ses formes, occupe une place grandissante dans l'espace public et politique : quelles en sont les conséquences pour la théorie politique ?
- Cette nouvelle préoccupation introduit un tournant épistémologique majeur, un changement dans notre rapport à la connaissance, potentiellement équivalent au tournant de la modernité :
 - La modernité politique, on l'a vu au départ, consiste en grande partie à séparer la réflexion politique, à la constituer en une sphère autonome de la morale et de la religion → le politique ne se pense plus en fonction d'une extériorité, il repose sur ses logiques propres
 - Les théoriciens de la politique sont... juste des théoriciens de la politique : ils n'ont pas à avoir de compétences particulières en religion, en astronomie ou en physique (cf. figures comme Aristote).
 - O L'avènement de la société industrielle vient questionner en partie cette autonomie du politique : avec la prise en compte de la question sociale, le savoir politique s'adosse de plus en plus à un savoir économique
 - Aujourd'hui, il paraît presque évident de penser que l'économie et la politique doivent se penser ensemble. D'ailleurs, les principaux débats, les principales confrontations politiques (comme le clivage droite/gauche) ont été élaborés dans cette relation à l'économie
 - Penser politiquement implique malgré tout des connaissances très limitées dans les autres sphères du savoir
 - Ce qu'introduit la préoccupation environnementale, c'est que la théorie politique se trouve adossée à un savoir biologique, physique, chimique, etc, qui nous permette de comprendre les phénomènes naturels qui affectent la prise de décision politique.
 - Autrement dit, on assiste à un croisement de plus en plus fort entre des compétences relevant des sciences dures et d'autres relevant des sciences humaines → on appelle ça parfois des « humanités scientifiques » (terme de Bruno Latour)
- L'avènement de l'anthropocène correspond donc, du point de vue de la théorie politique, à une phase de questionnement sur son espace propre : la théorie politique est ainsi amenée à se reconnecter avec son monde et à devenir un champ de connaissances plus interdisciplinaire, plus interconnecté.
 - O Ceci ne veut pas dire que les conditions politiques n'étaient pas attachées à une série de conditions environnementales auparavant, c'était le cas : la mise en place de l'agriculture est nécessaire pour penser la propriété privée des terres, qui constitue le point de départ des théories du contrat social par exemple

 Mais, dans les conditions présentes, l'environnement (ses cycles, ses logiques, ses dynamiques) – et les méthodes scientifiques qui servent à en comprendre le fonctionnement - se retrouvent de plus en plus au centre de la pensée politique contemporaine.